

2023

Déclaration environnementale

Données de 2022



REG.NO. BE-BXL-27

Liste des abréviations

CdR: Comité européen des régions

CESE: Comité économique et social européen

DRS: document de référence sectoriel (meilleures pratiques de management environnemental)

EMAS (*Eco-Management and Audit Scheme*): système de gestion environnementale et d'audit

ETP: équivalent temps plein

GES: gaz à effet de serre

IT (*Information Technology*): tout ce qui concerne l'informatique, c'est-à-dire le réseau, le matériel, les logiciels, le stockage des données, etc.

MPE: marchés publics écologiques

PMC: plastique, métal et cartons à boisson

SME: système de management environnemental

Liste des bâtiments

JDE: Jacques Delors, rue Belliard 99-101, Bruxelles

BvS: Bertha von Suttner, rue Montoyer 92-102, Bruxelles

B68: Belliard 68, rue Belliard 68, Bruxelles (jusqu'au 15/09/2022)

B100: Belliard 100, rue Belliard 100, Bruxelles

TRE: Trèves, rue de Trèves 74, Bruxelles (jusqu'au 15/09/2022)

REM: Remorqueur, rue Belliard 93, Bruxelles

VMA: Van Maerlant, rue Van Maerlant 2-18, Bruxelles

Le code NACE des Comités est NACE 99: activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Ce document est traduit en anglais. Seule la version originale en français a été validée et fait foi.

Comité économique et social européen et Comité européen des régions

Direction de la logistique

Unité «Infrastructures»

Service EMAS

Contact: environnement@eesc.europa.eu | environnement@cor.europa.eu

Rue Belliard 99-101

1040 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 546 90 72

www.eesc.europa.eu | www.cor.europa.eu

SOMMAIRE

1. LES COMITÉS	5
2. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL AUX COMITÉS	6
2.1 Description du système de management environnemental (EMAS)	6
2.2 Champ d'application.....	9
Activités prises en compte	9
Activités non prises en compte	10
2.3 Description des bâtiments	11
2.4 Structure organisationnelle d'EMAS.....	14
3. RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX ET INDICATEURS	16
3.1 Électricité	19
3.2 Gaz	25
3.3 Eau	30
3.4 Déchets	33
3.5 Papier.....	38
3.6 Marchés publics durables.....	44
3.7 Voitures de service.....	49
3.8 Alimentation.....	50
3.9 Organisation d'événements	55
3.10 Durabilité des déplacements domicile-travail du personnel.....	59
3.11 Biodiversité.....	63
3.12 Empreinte carbone.....	66
4. EMPREINTE CARBONE 2022	68
5. RÉFÉRENCES AUX EXIGENCES LÉGALES APPLICABLES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ..	75
6. DOCUMENTS ANNEXES	76
6.1 Politique environnementale	76
6.2 Description des aspects environnementaux significatifs	77
Données concernant la vérification	87

2022, une année importante pour le climat et pour la gestion environnementale des Comités

À l'échelle mondiale, l'année 2022 a été marquée non seulement par la crise énergétique, mais aussi par une «intensification sans précédent du changement climatique», comme le souligne le dernier rapport de synthèse du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹. Face à l'urgence d'agir pour limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, les Comités se doivent de poursuivre leurs efforts dans la réduction de leurs émissions. Les résultats environnementaux exposés dans la présente déclaration environnementale confirment la **tendance à la baisse** des principaux indicateurs depuis 2019. Les consommations de gaz, d'électricité et d'eau des Comités ont encore diminué en 2022 par rapport à l'année 2021, malgré la reprise des activités en présentiel. Ces bons résultats s'expliquent entre autres par les mesures spécifiques adoptées en 2022 afin de réduire la consommation d'énergie. Parmi celles-ci, citons la réduction des plages horaires et des températures de confort thermique tant en été (climatisation) qu'en hiver (chauffage), la réduction des plages horaires de fonctionnement de l'éclairage ainsi que la remise en fonction du recyclage sur les groupes de traitement d'air².

En parallèle, l'**indicateur «déchets»** indique une augmentation en 2022 par rapport à 2021, qui s'explique par la reprise du travail en présentiel pour l'ensemble du personnel (minimum deux jours par semaine), par l'organisation d'un plus grand nombre de réunions dans les bâtiments des Comités et par l'accroissement du nombre de visiteurs. La reprise du travail en présentiel a également eu un effet sur la **consommation de papier**, également en hausse en 2022 par rapport à 2021. Il faut toutefois souligner que l'indicateur «papier» est en nette diminution par rapport à 2019. Cette tendance globale à la baisse indique que la numérisation des procédures et l'adoption de nouvelles méthodes de travail portent leurs fruits.

Mentionnons en outre le changement intervenu dans les **bâtiments** des Comités. Depuis la mi-septembre 2022, les bâtiments Belliard 68 et Trèves ne font plus partie du parc immobilier des Comités, les activités étant désormais rassemblées dans les bâtiments JDE, BVS, REM, VMA et B100. La réduction du nombre d'immeubles et la rénovation en profondeur du bâtiment VMA — en particulier l'amélioration considérable de la performance énergétique — devraient avoir un impact environnemental positif dans les prochaines années, bien que cela ne soit pas encore visible dans les indicateurs de 2022.

En janvier 2022, les Comités ont adopté leurs nouveaux **objectifs environnementaux** pour la période 2022-2025 ainsi qu'un nouvel objectif de réduction des émissions de CO₂ pour la période 2022-2030, témoignant de leur engagement plein et entier en faveur du pacte vert pour l'Europe. Le 30 novembre 2022, les Comités ont mis à jour leur **politique environnementale**³ afin de formaliser leur engagement environnemental, en particulier leur engagement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Nous tenons à remercier le personnel et les contractants du CESE et du CdR pour leur contribution essentielle au système de gestion environnementale EMAS et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la confirmation de ces bons résultats. Ensemble, plus que jamais, intensifions nos efforts pour verdir les Comités!

Gianluca Brunetti
Secrétaire général du CESE

Petr Blížkovský
Secrétaire général du CdR

¹ Rapport de synthèse *Climate Change 2023* (mars 2023) publié sur le [site du GIEC](#).

² Le recyclage de l'air est rendu possible par l'installation de filtres de nouvelle génération plus performants et ayant des propriétés virucides, et par l'installation de sondes CO₂ permettant la surveillance des taux atteints.

³ La politique environnementale des Comités est publiée sur le site du [CESE](#) et le site du [CdR](#).

1. LES COMITÉS

Le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité européen des régions (CdR) sont deux organes consultatifs de l'Union européenne.

Le Comité économique et social européen

Créé par les traités de Rome en 1957, le **CESE** est un organe assurant la représentation des organisations d'employeurs, de travailleurs et d'autres acteurs de la société civile à l'échelle européenne. Il est composé de 329 membres nommés pour cinq ans par le Conseil sur proposition des États membres.

Le CESE a pour mission d'assister les institutions de l'UE en exerçant une fonction consultative auprès du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Il est obligatoirement consulté dans tous les cas prévus par les traités, ainsi que dans tous ceux où ces institutions le jugent opportun, dans des domaines tels que l'économie, l'énergie, les transports, l'emploi, l'environnement, le développement durable ou encore l'éducation et la culture. Le CESE peut également être saisi à titre exploratoire ou élaborer des avis d'initiative sur des questions sur lesquelles il souhaite attirer l'attention des institutions. Le CESE permet ainsi aux représentants de la société civile organisée de participer au processus d'élaboration des politiques et des décisions de l'UE.

Le CESE a en outre pour missions de favoriser le développement d'une Union plus proche des citoyens et de promouvoir les valeurs qui constituent le fondement de la construction européenne, ainsi que de faire progresser le rôle joué par les organisations de la société civile et la démocratie participative.

Le Comité européen des régions

Créé en 1994, le **CdR** est l'assemblée politique des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne. Sa mission consiste à associer les collectivités locales et régionales, ainsi que les populations qu'elles représentent, au processus décisionnel de l'UE et à les informer sur les politiques communautaires. Le CdR est composé de 329 membres originaires des 27 États membres et d'un nombre égal de suppléants. Tous sont nommés pour cinq ans par le Conseil sur proposition des États membres.

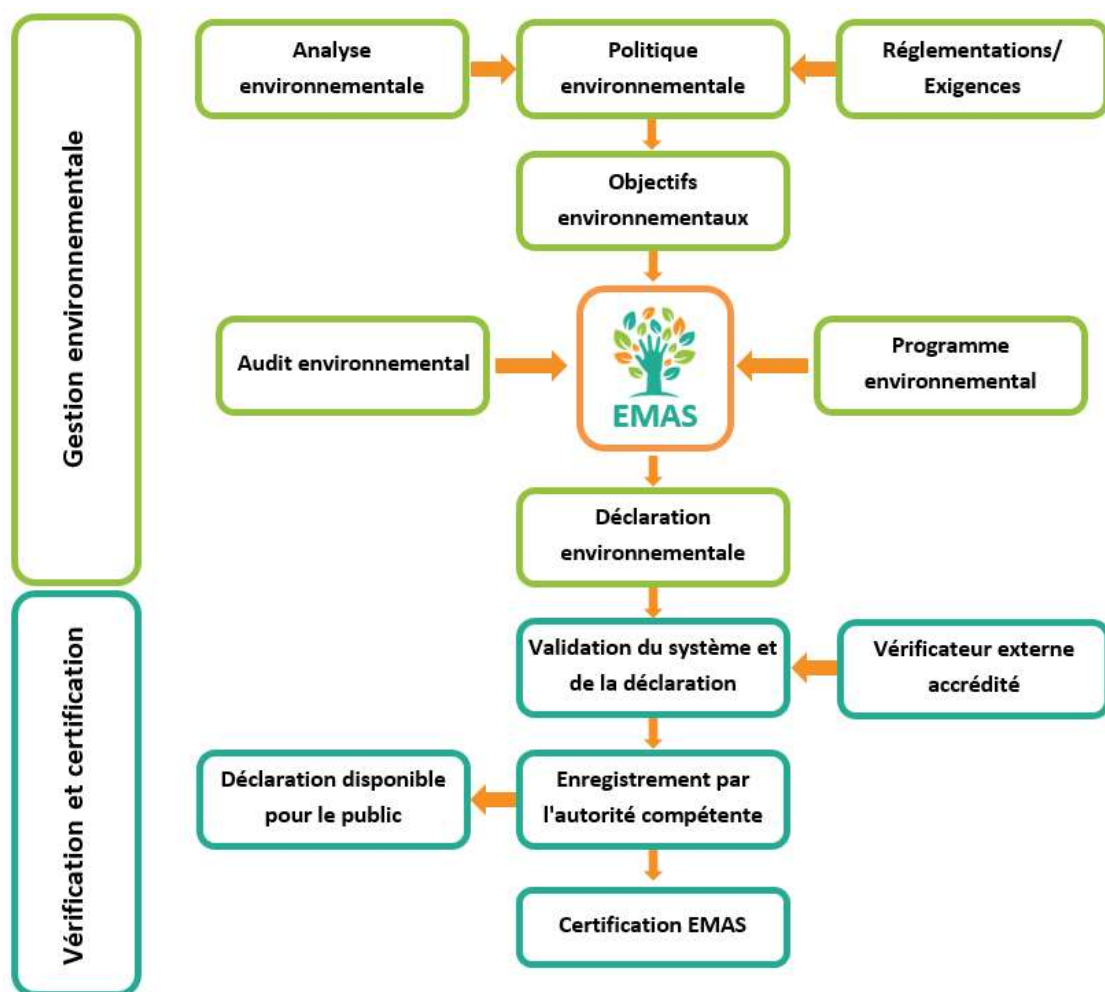
Conformément aux traités, la consultation du CdR par le Parlement européen, le Conseil et la Commission est obligatoire pour toute proposition formulée concernant les régions et les villes. Le CdR peut en outre élaborer des avis d'initiative, ce qui lui permet de porter certaines questions à l'ordre du jour des institutions de l'UE. Il peut également saisir la Cour européenne de justice en cas de violation de ses droits, ou s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités locales et régionales.

2. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL AUX COMITÉS

2.1 Description du système de management environnemental (EMAS)

EMAS (*Eco-Management and Audit Scheme*) est un règlement⁴ développé par l'Union européenne dans le but d'encadrer la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management et d'audit grâce à la mise en place d'un système de management environnemental (SME). Le SME vise à améliorer les performances environnementales d'une organisation.

Structure du SME mis en place par les Comités:



⁴ Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505 de la Commission du 28 août 2017 modifiant les annexes I, II et III et le règlement (UE) 2018/2026 de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe IV.

1. L'analyse environnementale

L'analyse environnementale consiste à effectuer un état des lieux détaillé des activités des Comités en prenant en compte toutes les étapes du cycle de vie afin de relever les activités ayant un impact significatif sur l'environnement. Les impacts les plus significatifs sont déterminés à l'aide de cotations. Pour chaque impact significatif, un objectif d'amélioration est élaboré (voir tableau 4.2 en annexe). La méthode de cotation retenue est basée sur des critères de gravité, d'occurrence et de maîtrise de cet impact. Tous les aspects couverts par la législation environnementale sont *de facto* considérés comme significatifs. Il faut faire la distinction entre les aspects environnementaux directs⁵ et indirects⁶. Les achats et les activités des contractants sont considérés comme des aspects indirects, qu'ils soient significatifs ou non, selon la même méthode que celle décrite ci-dessus.

Le recensement des risques fait l'objet d'une mise à jour régulière et d'un suivi annuel en fonction des modifications survenues dans le cadre des activités des Comités ou dans la gestion des bâtiments.

2. La politique environnementale

Les Comités ont élaboré une politique environnementale qui formalise leur engagement environnemental. Celle-ci est signée par les présidents et les secrétaires généraux du CESE et du CdR et publiée sur leurs sites internet respectifs. La politique environnementale est communiquée à toutes les parties prenantes, y compris les contractants, qui ont l'obligation de respecter le SME mis en place aux Comités. La nouvelle politique environnementale a été mise à jour en 2022 et inclut un objectif de réduction de CO₂.

3. Les objectifs et les indicateurs environnementaux

Sur la base de la politique environnementale et des résultats de l'analyse environnementale, des objectifs environnementaux, déclinés sous forme d'indicateurs et d'actions, sont établis. Ils tiennent compte des exigences légales et d'autres exigences applicables aux Comités. Pour être crédibles, ces objectifs doivent être assortis d'une exigence de performance, quantifiée dans la mesure du possible. Ces objectifs sont consolidés dans un «programme environnemental».

Début 2022, les nouveaux objectifs environnementaux ont été adoptés lors de la réunion ad hoc du comité de direction EMAS pour la période 2022-2025. L'année de référence pour les nouveaux objectifs sera 2019, car elle peut être considérée comme la dernière année représentative avant la COVID-19. Le plan d'action pour chaque objectif a été rédigé par le service EMAS après consultation des responsables des différents objectifs et a été envoyé aux membres du comité de direction EMAS début 2023.

Les nouveaux indicateurs environnementaux des Comités sont présentés par ETP plutôt que par personne, afin de se conformer au règlement EMAS. À la suite de la décision de la Commission⁷ d'inclure dans la déclaration environnementale le **document de référence sectoriel (DRS)** relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, un comparatif entre les indicateurs environnementaux des Comités et ceux figurant dans le DRS est toujours présenté à la fin de chaque objectif.

⁵ Aspect environnemental associé à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct.

⁶ Aspect environnemental qui peut résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer dans une mesure raisonnable.

⁷ Décision (UE) de la Commission du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Le chapitre 3 présente les objectifs et indicateurs environnementaux des Comités. Pour chaque objectif, il est donc précisé si l'indicateur est conforme ou non aux indicateurs de performance environnementale recommandés dans le DRS. Lorsque des repères d'excellence existent, ceux-ci sont aussi mentionnés.

4. Le programme environnemental

Le programme environnemental fixe les délais, responsabilités et moyens pour atteindre les objectifs environnementaux. Il est approuvé par le comité de direction EMAS et est ensuite **mis en œuvre** au moyen d'actions définies. Lors de cette phase, la mobilisation de tous les membres de l'organisation est nécessaire pour atteindre ces objectifs. Cette phase inclut les activités d'information et de sensibilisation. C'est également à ce stade que les pratiques en matière d'environnement (par exemple, les procédures concernant le tri des déchets) sont formalisées et diffusées auprès des acteurs concernés. Les procédures et le manuel environnemental⁸ sont disponibles sur le site intranet EMAS des Comités.

5. Les audits

Des audits internes et externes sont réalisés annuellement dans le cadre du SME afin de relever les éventuelles non-conformités et de mettre en place les actions correctives nécessaires. Le non-respect éventuel des exigences environnementales (non-conformité) est consigné dans les rapports d'audit qui servent de point de départ à des actions d'amélioration. Le SME évolue ainsi dans une logique d'amélioration continue.

6. La déclaration environnementale

La déclaration environnementale (le présent document) est destinée à informer le public de l'existence d'un système de management environnemental conforme à EMAS et lui permet de suivre l'évolution des performances des Comités. Une nouvelle version est actualisée et publiée chaque année. Elle ne peut être diffusée qu'après vérification et validation par un organisme agréé.

Le CESE et le CdR partageant les mêmes bâtiments, ils ont confié la gestion d'EMAS à la direction de la logistique, qui fait partie des services conjoints des deux Comités. La déclaration environnementale porte sur leurs performances environnementales à tous deux, sans distinction.

7. La vérification externe

La dernière étape consiste à s'assurer que le SME fonctionne correctement. Conformément à la réglementation EMAS, les Comités doivent être contrôlés par un organisme de **vérification** indépendant. Si toutes les exigences du règlement EMAS sont respectées, l'organisme compétent en Région de Bruxelles-Capitale — Bruxelles Environnement — attribue l'enregistrement EMAS. En ce qui concerne le CESE et le CdR, Vinçotte, vérificateur environnemental, a vérifié et déclaré le 27 décembre 2011 que les Comités respectaient intégralement les dispositions du règlement EMAS III. Bruxelles Environnement a alors ensuite attribué un numéro d'enregistrement aux Comités: BE-BXL-000027.

⁸ Document de synthèse expliquant le fonctionnement du SME, notamment les documents et les autres éléments du système.

2.2 Champ d'application

Activités prises en compte

Le champ d'application du SME du CESE et du CdR porte sur:

- 5 bâtiments, au 31/12/2022, tous situés à Bruxelles, parmi lesquels 4 bâtiments entièrement utilisés par les Comités, et 1 bâtiment utilisé par les Comités et sous-loué à la Commission européenne, où le SME est également appliqué (voir chapitre 2.2 «Description des bâtiments»);
- les 705 personnes travaillant au CESE et les 546 personnes travaillant au CdR en date du 31 décembre 2022⁹, ainsi que les stagiaires et les intérimaires: ils participent pleinement aux objectifs EMAS décrits ci-après;
- les contractants qui occupent les bâtiments: ils sont informés de la démarche environnementale des Comités et certains sont des acteurs clés dans l'obtention des résultats environnementaux;
- les membres du CESE et du CdR (respectivement 329 chacun): ils sont informés des initiatives et des activités organisées dans le cadre d'EMAS et sensibilisés quant à leur influence sur l'empreinte carbone des Comités;
- toutes les autres personnes pénétrant dans les bâtiments: ces dernières sont informées de la démarche environnementale via les certificats EMAS affichés dans certains bâtiments et via les outils de communication numériques (sites internet du CESE et du CdR).

Le champ d'application d'EMAS concerne l'ensemble du personnel dans les aspects non politiques de leurs **activités** quotidiennes. Le personnel se répartit selon les catégories suivantes: fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, médecin-conseil, stagiaires.

Bâtiment	Surface hors sol brute — m ² —	Surface sous-sol brute — m ² —	Surface parking (nette) — m ² —	Places de parking	Occupants 2022	Adresse
Jacques Delors (JDE)	36 379	15 284	10 167	304	566	Rue Belliard 99-101
Bertha von Suttner (BvS)	20 566	9 925	5 358	206	534	Rue Montoyer 92-102
Remorqueur (REM)	2 325	371	—	—	63	Rue Belliard 93
B100	5 827	1 611	1 142	39	206	Rue Belliard 100
Van Maerlant (VMA)	9 825	2 561	2 250	55	218	Rue Van Maerlant 2
Trèves (TRE) (*)	6 091	2 108	1 143	44	160	Rue de Trèves 74
Belliard (B68) (*)	7 305	1 322	687	32	228	Rue Belliard 68
TOTAL	74 922	29 752	18 917	1 245	1 587	Données de décembre 2022

(*) Les bâtiments Trèves et Belliard n'appartiennent plus aux Comités depuis le 16.9.2022.

⁹ Nombre de personnes employées au 31 décembre 2022 par le CESE et le CdR. Il ne s'agit pas d'ETP (équivalent temps plein).

Le nombre total d'occupants (données de décembre 2022) repris ci-dessus inclut également les contractants des Comités et une partie des membres du CESE et du CdR qui disposent d'un bureau dans les bâtiments.

Les nouveaux indicateurs présentés au chapitre 3 renseignent à présent les quantités **par ETP** (équivalents temps plein) et **non par personne** comme c'était le cas auparavant. Pour 2009, les données n'étant pas disponibles, le calcul a été fait par extrapolation.

Nombre d'équivalents temps plein (ETP) aux Comités				
2009	2019	2020	2021	2022
1502	1602	1430	1456	1607

Les émissions carbone générées par les Comités proviennent de l'activité humaine et peuvent varier en fonction de celle-ci. Elles varient également en fonction du nombre de personnes présentes. Afin d'obtenir un résultat d'émissions de carbone pouvant être comparé d'une année à l'autre, il est nécessaire de pouvoir l'estimer en fonction du nombre de personnes. Pour ce faire, il y a lieu de calculer le nombre d'ETP.

Un ETP correspond à une personne étant présente et travaillant à 100 % dans les bâtiments des Comités, sur une base de 220 jours de travail/an.

Ce changement a été effectué pour se conformer aux exigences EMAS et s'aligner sur les autres institutions de l'UE. Il a entraîné la nécessité, pour le service EMAS, de recalculer les résultats des indicateurs des années précédentes par ETP, afin de pouvoir présenter des résultats comparables dans les graphiques.

Impact de la COVID-19 sur le calcul des indicateurs environnementaux en 2022

En 2022, certaines mesures liées à la crise sanitaire ont encore été appliquées pendant les trois premiers mois de l'année. À partir du 1^{er} avril 2022, toutes les mesures ont été levées. Le personnel est tenu d'être présent au bureau deux ou trois jours par semaine. En ce qui concerne les événements, ceux-ci ont été organisés selon le cas en mode distanciel, hybride ou présentiel.

Activités non prises en compte

Les activités politiques des membres du CESE et du CdR: il n'est pas possible d'appliquer des mesures restrictives aux membres qui doivent rester indépendants dans leurs activités consultatives. Relevons que si les voyages des membres ne font pas en tant que tels l'objet d'un objectif environnemental ou d'un indicateur, ils sont pris en considération dans l'empreinte carbone des Comités.

Les visiteurs: hors situation de pandémie, les Comités accueillaient une moyenne de 115 visiteurs par jour. Il s'agit de groupes d'étudiants, de participants à des conférences, événements ou journées portes ouvertes, et de certains contractants. Il n'est pas possible d'inclure ces visiteurs dans le champ d'application d'EMAS. Ceux-ci sont néanmoins informés de la démarche environnementale des Comités.

2.3 Description des bâtiments

Le CESE et le CdR sont situés au cœur du quartier européen, dans la rue Belliard, à proximité du Parlement européen et des autres institutions européennes.

Cette localisation permet de limiter les déplacements, tant des personnes que des biens. Il est à noter que les sessions plénières des Comités ont lieu dans les bâtiments du Parlement européen et de la Commission européenne.

Les Comités occupent et/ou gèrent ensemble cinq bâtiments à Bruxelles, et ce depuis septembre 2022¹⁰, et se partagent également des services conjoints liés aux services de traduction et de logistique (infrastructures, sécurité, IT, EMAS, restauration et imprimerie).



Bâtiment Jacques Delors (JDE)

Le bâtiment *Jacques Delors* (JDE), qui appartenait anciennement au Parlement européen, possède au nord une façade vitrée. Celle-ci abrite une serre verticale accueillant des bambous, qui jouent le rôle de barrière naturelle entre la rue Belliard, à fort trafic, et le bâtiment à proprement parler. Cette «double peau» remplit une fonction d'isolation acoustique et thermique. Elle contribue ainsi à économiser de l'énergie. La rénovation du hall d'entrée du bâtiment JDE en 2018 a permis de renforcer les conditions de sécurité et de le rendre plus ergonomique et convivial.

L'immeuble JDE est composé principalement d'espaces de bureaux ainsi que de salles de conférence et de réunion et de deux atriiums. Il accueille également les services suivants: imprimerie, copyshop, restauration (un restaurant, une cantine, une cafétéria), bibliothèque, salle de sport, locaux informatiques, zone de stockage des déchets avant évacuation, parkings et autres locaux techniques.

Le bâtiment *Bertha von Suttner* (BvS), construit au début des années 1990, est également un ancien bâtiment du Parlement européen. Il est occupé par les Comités depuis 2000 et a subi d'importants rafraîchissements, notamment dans la redéfinition des espaces intérieurs. Le BvS abrite des espaces de bureaux, de restauration (une cafétéria), trois salles de formation, deux infirmeries (une pour chaque Comité), un parking voitures, un parking vélos et une zone de stockage des déchets avant évacuation. Son entrée a été rénovée en 2019 afin de la rendre conforme aux exigences de sécurité.

Dans le courant de l'année 2021, des travaux de modernisation ont été réalisés en vue d'améliorer le confort et la communication entre les personnes, et d'assurer une utilisation plus efficace des surfaces. Ces travaux sont décrits dans la déclaration environnementale de 2022.

Le bâtiment *Remorqueur* (REM) a été construit en 2006 sur le site d'un ancien immeuble de bureaux. Étant donné qu'une station-service était présente au rez-de-chaussée, une décontamination du sol a été réalisée. Le REM abrite essentiellement les services IT ainsi qu'une salle de conférence. Ce bâtiment est peu occupé (63 personnes en 2022).

¹⁰ Selon la stratégie immobilière des Comités: un accord a été signé en août 2019 entre les Comités et la Commission européenne et a pris effet en septembre 2022. Il prévoit l'acquisition des bâtiments Van Maerlant et Belliard 100 en échange des bâtiments Belliard 68 et Trèves 74, dans l'objectif de relier, à terme, tous les bâtiments entre eux.

Le bâtiment *Belliard 68* (B68) date des années 1970 et a appartenu à la Commission européenne jusqu'en 2002. Il a subi d'importantes rénovations et accueille principalement les unités de traduction ainsi qu'une cafétéria. Deux vélos de service y sont également disponibles. Ce bâtiment n'appartient plus aux Comités depuis le 16 septembre 2022.

Le bâtiment *Trèves 74* (TRE), construit au début des années 1990, a été nommé bâtiment de l'année en 1994 par le magazine *Trends* et a reçu un prix de la Fédération belge de l'urbanisme. Il a appartenu à l'AELE (*Association européenne de libre-échange*) jusqu'en 2004 et a subi d'importantes rénovations. Connexe au bâtiment *Belliard 68*, il abrite également les unités de traduction. Ce bâtiment n'appartient plus aux Comités depuis le 16 septembre 2022.

Le bâtiment *Van Maerlant* (VMA), construit en 1985, appartient aux Comités depuis le 16 septembre 2022, conformément à leur stratégie immobilière. Ils le partagent avec la Commission européenne qui y occupe des installations sportives. En 2022, les étages 3 à 9 ont fait l'objet de travaux de rénovation, qui ont constitué une occasion unique de moderniser l'environnement de travail des occupants et d'améliorer la performance environnementale du bâtiment.

- **Le bien-être des occupants comme priorité:** la rénovation visait avant tout à créer les meilleures conditions de travail possibles pour les occupants, en améliorant le confort, le bien-être, la fonctionnalité et l'accessibilité. L'objectif était de concevoir un espace de travail moderne, à l'épreuve du temps, durable et esthétique.
- **Meilleures technologies disponibles** en matière d'économie d'énergie: l'objectif est de s'aligner autant que possible sur les objectifs de développement durable, les objectifs environnementaux des Comités et le pacte vert européen.
- **Des gains environnementaux élevés:** la rénovation permet une réduction de la consommation d'électricité et de gaz, estimée respectivement à 30 et à 9 %. Le principe directeur est d'assurer le meilleur environnement de travail possible dans chaque pièce lorsque des personnes sont présentes, tout en y éteignant automatiquement toutes les installations techniques lorsqu'elles sont vides.
- **L'automatisation au service du confort et de l'efficacité énergétique:** tous les éclairages précédents ont été remplacés par des éclairages LED. Un réseau intelligent a également été installé dans chaque pièce pour rendre l'ensemble du bâtiment plus rentable, plus économe en énergie et, surtout, plus confortable. La norme KNX choisie est compatible avec une grande partie du marché de l'automatisation des bâtiments, et constitue donc une solution d'avenir. Le détecteur multifonctionnel installé dans chaque pièce peut détecter la présence, le niveau de lumière, la température, l'humidité et les niveaux de CO₂ dans l'air, et permet une régulation automatique de ces paramètres dans chaque pièce individuellement.
- **Récupération de l'eau de pluie:** l'équipe chargée de la rénovation est également en train d'installer un système de collecte des eaux de pluie et un réservoir d'eau de pluie dans le parking. L'eau de pluie sera utilisée pour les chasses d'eau des toilettes entre les 3^e et 9^e étages.
- **Circularité et récupération des matériaux:** la rénovation du VMA a été menée de manière à préserver les matériaux existants et en outre, une préférence a été accordée à l'utilisation de matériaux naturels. Les planchers, radiateurs et châssis en bois ont été revalorisés au lieu d'être jetés. Les nouveaux matériaux sélectionnés sont certifiés GREENGUARD et répondent à l'une des normes les plus rigoureuses et complètes en matière d'émissions de composés organiques volatils dans l'air intérieur.
- **Marchés publics écologiques et durables:** les rénovations du VMA ont été réalisées dans le strict respect des critères environnementaux des Comités. Depuis plusieurs années, le CESE et le CdR ont adopté des critères environnementaux et de durabilité dans tous leurs appels d'offres.

Les Comités ont obtenu un nouveau bâtiment, le *Belliard 100* (B100), qu'ils louent et occupent entièrement depuis début 2022. Ce bâtiment a été construit en 1964 et agrandi en 1994. Parallèlement aux travaux de rénovation de la VMA, les Comités ont effectué du désamiantage et un rafraîchissement des espaces bureaux du bâtiment B100.

Chaque bâtiment est couvert par un permis d'environnement émis par Bruxelles Environnement, l'autorité bruxelloise chargée des questions environnementales.

Bâtiment	Numéro d'enregistrement	Date d'expiration
JDE	381908	30/04/2028
BvS	671199	24/10/2033
REM	399668	02/10/2033
TRE	01/0331	20/02/2032
B68	702365	19/02/2034
VMA	676713	18/04/2034
B100	664294	18/04/2034

Les Comités s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière d'environnement (voir en annexe les exigences réglementaires applicables).

2.4 Structure organisationnelle d'EMAS

La structure prévue aux Comités pour la mise en place d'EMAS comprend:

- le comité de direction EMAS;
- le service EMAS;
- les personnes de contact EMAS.

Le comité de direction EMAS

Le comité de direction EMAS est un organe représentant les services du CESE et du CdR. Ses membres sont responsables de la supervision et du bon fonctionnement du SME. Dans ce cadre, ils prennent les décisions concernant l'allocation des ressources et agissent en tant qu'acteurs de référence dans la mise en place des bonnes pratiques.

Composition:

CESE	CdR
Secrétaire général	Secrétaire général
Chef du cabinet du secrétaire général	Chef du cabinet du secrétaire général
Directeur de la logistique	Directeur de la traduction
Directeur des travaux législatifs chargé des questions environnementales	Directeur des travaux législatifs chargé des questions environnementales
Directeur des ressources humaines et des finances	Directeur des ressources humaines et des finances
Directeur des organes statutaires et des conditions de travail des membres	Directeur de la direction «Membres, sessions plénières et stratégie»
Représentant du Comité du personnel	Représentant du Comité du personnel

Lors de la réunion annuelle du comité de direction en 2022, il a été décidé d'ajouter les directeurs des services aux membres (directions A des deux Comités) à la composition du comité de direction EMAS. La procédure correspondante a été mise à jour fin 2022, afin que la décision puisse prendre effet à partir de 2023.

Le service EMAS

Le service EMAS est chargé de la mise en place du SME selon le référentiel EMAS. Il gère notamment:

- les documents: procédures, instructions de travail et autres documents;
- les informations nécessaires à l'amélioration continue des activités et des performances: rapports d'audits, non-conformités, suggestions d'amélioration, incidents environnementaux, indicateurs, etc.;
- la coordination du projet au sein de toutes les directions;
- la sensibilisation en matière d'environnement: organisation d'événements de sensibilisation aux problématiques environnementales, lettres d'information, campagnes de communication;
- l'animation et la coordination du réseau des personnes de contact EMAS;
- l'organisation des revues de direction;
- la proposition d'objectifs environnementaux et leur suivi;
- l'organisation des audits environnementaux internes et externes;
- la mise en place de critères environnementaux dans les appels d'offres des Comités (MPE);
- la rédaction et la mise à jour de la déclaration environnementale.

Les personnes de contact EMAS

Le service EMAS s'appuie sur un réseau d'environ quatre-vingts personnes de contact EMAS réparties dans toutes les directions des deux Comités et des services conjoints. Ces personnes assurent une fonction de relais en matière de communication et de sensibilisation: elles transmettent les messages auprès de leurs collègues et recueillent leurs commentaires et suggestions, elles prennent part aux actions de sensibilisation et soutiennent les actions EMAS spécifiques mises en œuvre dans leur direction ou unité.

3. RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX ET INDICATEURS



Domaines	Résultats
Électricité (kWh/ETP)	– 11,1 % par rapport à 2019 Électricité 100 % verte
Gaz (kWh DJ/ETP)	– 1,3 % par rapport à 2019
Eau (m ³ /ETP)	– 44,3 % par rapport à 2019
Papier (pages/ETP/jour)	– 54 % par rapport à 2019
Déchets bureau et cuisine (kg/ETP/an)	– 61 % par rapport à 2019
Marchés publics durables	100 % des appels d’offres pour lesquels le service EMAS a été consulté en 2022 comportent des clauses environnementales ¹¹
Mobilité du personnel	69,6 % (au CESE) et 75,8 % (au CdR) du personnel utilisent des moyens de transport respectueux de l’environnement
Empreinte carbone	– 12,4 % par rapport à 2019
Certifications environnementales	EMAS ISO 14001

¹¹ Le service EMAS est consulté lorsque la valeur estimée du marché est supérieure ou égale à 25 000 EUR dans le cas d’un appel d’offres lancé par les services conjoints et à 60 000 EUR dans le cas d’un appel d’offres lancé par les services propres. En 2022, 34 appels d’offres ont été publiés et 12 appels d’offres ont répondu à ces critères, parmi lesquels 11 ont été soumis à une demande d’avis EMAS.

Communication interne

Différentes actions de communication et de sensibilisation sont organisées chaque année au sein des Comités, selon un plan de communication validé par le comité de direction EMAS. L'objectif est d'atteindre différents groupes de collègues en traitant régulièrement de sujets environnementaux variés via différents canaux de communication.

La nouvelle **page intranet EMAS** a été entièrement restructurée en 2022. L'intranet représente un outil de communication important pour le service EMAS. Il comprend des informations sur les derniers résultats environnementaux ainsi que sur les activités EMAS, ainsi que des rubriques consacrées aux personnes de contact EMAS, aux écoastuces et guides d'utilisateur et aux projets soutenus par EMAS. Des informations plus spécifiques sont également disponibles, notamment en ce qui concerne les consignes de tri des déchets, les audits environnementaux ou les marchés publics durables.

Un autre outil de communication important est la **lettre d'information EMAS Greener**. Elle est publiée trois fois par an et vise à informer le personnel des différentes activités EMAS et sur d'autres sujets environnementaux. Deux nouvelles rubriques ont été créées en 2022: le «coin des managers verts» et «Faites connaissance avec les personnes de contact EMAS», toutes deux sous forme d'interview.

En outre, des **éco-astuces** sont régulièrement publiées via les lettres d'information *Linked@work* et *HR Update* (respectivement du CESE et du CdR). Le service EMAS a développé une collaboration fructueuse avec les deux services de ressources humaines, ce qui lui a permis d'atteindre un public plus large et de diffuser les bonnes pratiques environnementales au sein du personnel.

Enfin, relevons la création d'un groupe EMAS sur MS Teams afin de soutenir le travail des personnes de contact EMAS, ainsi que l'organisation de visites ou d'ateliers en présentiel tout au long de l'année.

Contribution des objectifs EMAS aux objectifs de développement durable

 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS EMAS	To reduce electricity/gas consumption	To reduce water consumption	To promote responsible use of paper	To promote green public procurement	To promote sustainable food and to combat food waste	To organize eco-friendly events	To reduce CO2 emissions caused by commuting	To reduce waste and improve waste sorting	To boost urban biodiversity	To perform a carbon inventory
 2 ZERO HUNGER										
 3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING										
 6 CLEAN WATER AND SANITATION										
 7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY										
 11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES										
 12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION										
 13 CLIMATE ACTION										
 14 LIFE BELOW WATER										
 15 LIFE ON LAND										



Objectif: réduire la consommation électrique en kWh/ETP de 5 % de 2022 à 2025 (année de référence: 2019).

- kWh/ETP: quantité totale d'énergie consommée par an et par employé, exprimée en équivalent temps plein (ETP)
- kWh/m² (hors sol): quantité totale d'énergie consommée par an et par unité de surface au sol (m² de surface occupée hors sol)
- Énergies renouvelables: part de la consommation totale d'électricité résultant de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, exprimée en %

Utilisation: les besoins en électricité sont principalement liés à l'éclairage, à la climatisation et à la ventilation des bâtiments, à l'infrastructure informatique (ordinateurs, imprimantes, serveurs), au fonctionnement des ascenseurs et d'autres équipements électriques.

Indicateurs

a) Quantité totale d'énergie consommée par an et par employé, exprimée en équivalent temps plein (ETP)

Résultats 2022: 4 160,13 kWh/ETP

La consommation totale d'électricité pour l'année 2022 est de 6 685 324 kWh. Elle était de 6 182 151,20 kWh en 2021 et de 6 508 423,96 kWh en 2020.

La consommation totale d'électricité par ETP pour l'année 2022 a diminué de **2 %** par rapport à l'année 2021 et de **11,1 %** par rapport à l'année 2019. L'objectif «électricité» des Comités **est atteint** en 2022. Signalons que les années 2020 et 2021 ont été particulières du fait de l'inoccupation — ou de la faible occupation — des bâtiments en période de COVID-19. La baisse de consommation observée ces deux dernières années ne peut servir de référence pour les années suivantes.

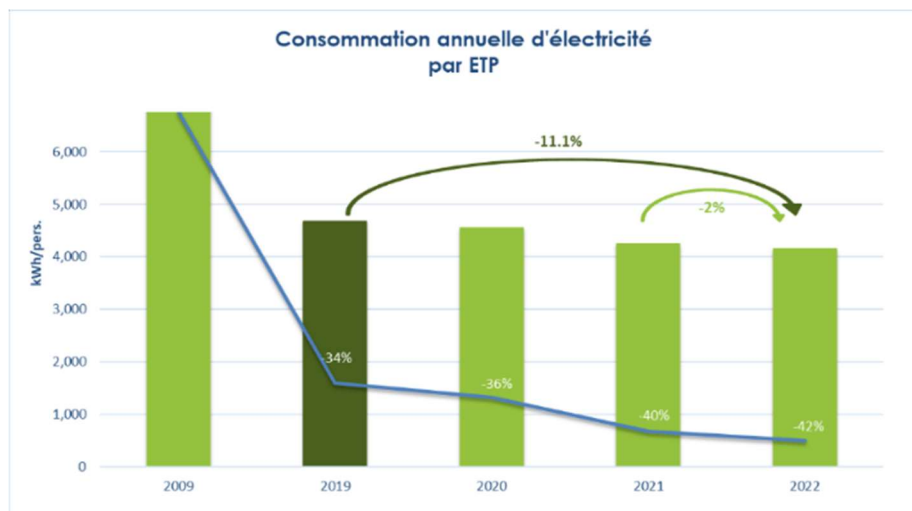


Figure 1: Consommation d'électricité par ETP et par an pour tous les bâtiments

b) Quantité totale d'énergie consommée par an et par unité de surface au sol (m² de surface occupée hors sol)

Résultats 2022: 74,40 kWh/m²

La consommation totale d'électricité par m² pour l'année 2022 a diminué de **0,7 %** par rapport à l'année 2021 et de **18,2 %** par rapport à l'année 2019.

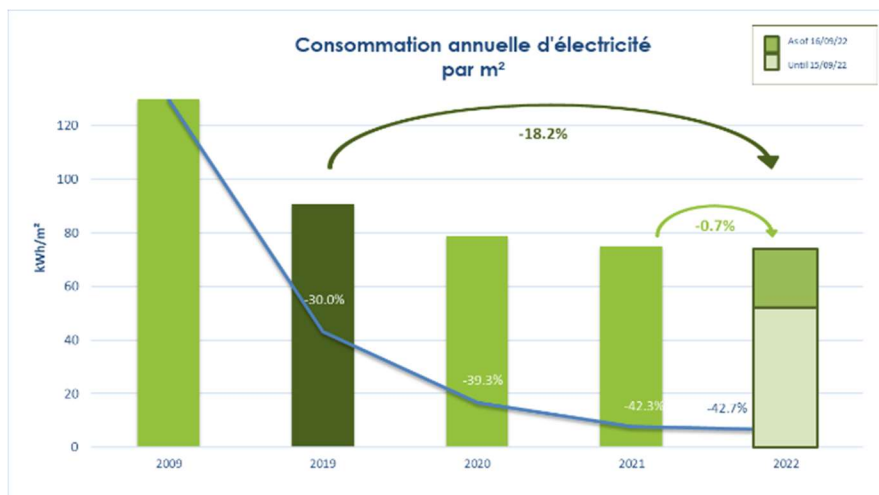


Figure 2: Consommation annuelle d'électricité/m²

Explications relatives aux données

Relevons tout d'abord que certaines années ne sont pas représentées dans les graphiques dans un souci de lisibilité. Les données pour ces années demeurent disponibles.

Malgré le retour progressif des occupants et des activités en 2022, la relative baisse de la consommation totale d'électricité s'explique en grande partie par la mise en place de mesures d'économie d'énergie décidées en raison de la flambée des prix et de l'instabilité des marchés internationaux.

Entre 2021 et 2022, la diminution par ETP est relativement plus marquée du fait de la diminution de la surface totale occupée à la suite de l'échange des bâtiments B68-TRE contre le VMA à partir de la mi-septembre. Cette évolution de la consommation et de la superficie en 2022 est indiquée à la figure 2.

Depuis 2020, les données proviennent exclusivement des relevés des compteurs intelligents. Les mesures instantanées des compteurs permettent une gestion dynamique par saison (hiver/été), par période précise (heures pleines/creuses), par type de consommateur et par type d'équipement, ainsi que la surveillance et la création et le suivi d'alarmes en cas de consommations anormales en fonction des paramètres que l'on veut analyser.

Notons enfin que les bâtiments présentent des caractéristiques techniques très différentes, en fonction de la nature des activités qui y sont menées, de l'ancienneté des installations ou du degré de confort qui y est dispensé. Cela explique les variations de consommation observées dans les différents bâtiments (figures 3 et 4).

Le plus grand bâtiment (JDE) abrite la cantine, les cuisines, l'imprimerie et de nombreuses salles de réunion et de conférence. Ces services sont plus énergivores que des bureaux standards. Le deuxième bâtiment par ordre de grandeur (BvS) ne dispose pas de système de climatisation. La consommation par m² et par personne y est donc plus faible que dans les autres immeubles. Le chauffage du bâtiment TRE est alimenté en gaz et non plus en électricité depuis fin 2017. Le bâtiment REM accueille un très faible nombre d'occupants (63 personnes en 2022), mais les besoins en chauffage/refroidissement restent identiques.

La consommation annuelle d'électricité par bâtiment est indiquée dans les graphiques ci-dessous:

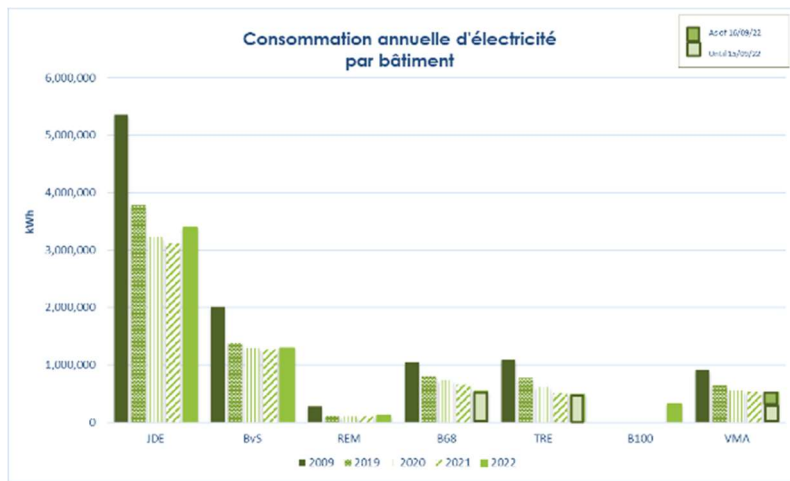


Figure 3: Consommation annuelle d'électricité par bâtiment

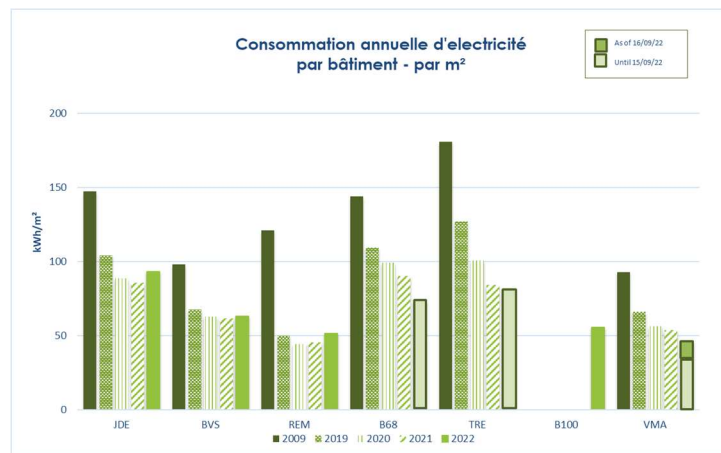


Figure 4: Consommation annuelle d'électricité par m² et par bâtiment

Analyse des résultats

Pour certains immeubles (par exemple le JDE), la hausse relative de la consommation électrique en 2022 par rapport à 2021 est due à un retour progressif des occupants après la levée de certaines mesures anti-COVID et par la recrudescence de certaines activités sur site (conférences, événements, visites, etc.). Il convient cependant de noter que cette hausse a été partiellement mitigée par la remise en route du système de recyclage dans les centrales de traitement d'air dans le courant de l'année, ainsi que par l'effet des mesures d'économie adoptées.

Actions réalisées

Depuis la mise en place de leur SME, les Comités ont mis en œuvre de nombreuses actions en vue d'améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments (voir les déclarations environnementales des années précédentes).

En 2022, l'action des ingénieurs de l'unité «Infrastructures» s'est surtout concentrée sur la phase 1 (programmation) du plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE). Il est à noter que les objectifs du PLAGE coïncident, en grande partie, avec ceux d'EMAS pour la période 2022-2025.

Ensemble des bâtiments

La situation géopolitique a eu pour conséquence directe une hausse et une instabilité des prix de l'énergie durant le second semestre de l'année 2022. Les Comités ont donc décidé de mettre en place différentes mesures afin de réduire au maximum les consommations électriques dans l'ensemble des bâtiments de son

parc immobilier de manière à réaliser des économies non négligeables. Ainsi, deux séries de mesures ont été envisagées, une sur le court terme et une à moyen et long termes.

La première série comporte principalement les mesures suivantes:

- ajustement de la plage horaire de confort (plage limitée de 8 heures à 18 heures plutôt que de 7 heures à 19 ou 20 heures), ayant pour incidence directe une diminution du temps de fonctionnement des équipements et installations techniques (groupes de ventilation, batteries froides, groupes frigorifiques, etc.);
- ajustement des températures de confort à 27 °C (refroidissement en été), tout en respectant les limites légales;
- adaptation des procédures de mise en régime pour les salles de conférence en mode refroidissement;
- diverses optimisations au niveau de la régulation de l'éclairage, telles que le réglage et l'adaptation des plages horaires en fonction des zones des bâtiments, la diminution de la temporisation pour les zones fonctionnant sur détecteurs de présence, des programmations diverses, etc.;
- mise à jour et diffusion au personnel du guide pour une utilisation efficace des systèmes de chauffage et d'éclairage.

Bâtiments JDE et BvS

- Mise en place du balayage nocturne sur les groupes de ventilation en période d'intersaison/été dans les bureaux et les salles de conférence. Impact direct sur la consommation électrique liée au refroidissement.

Ensemble des bâtiments: suivi des consommations électriques par bâtiment grâce à diverses analyses, à la création et au suivi d'alarmes, etc., pour:

- pouvoir prendre des mesures correctives immédiates en cas de dérives (suivi quotidien);
- suivre l'évolution des cadastres énergétiques sur la base des relevés des compteurs intelligents dans le but de connaître les gros consommateurs principaux (par immeuble, par zone et par type d'activité/d'usage) et ainsi mieux cibler les actions d'optimisation pouvant être mises en œuvre (suivis mensuels et annuels).

Les mesures à moyen et long termes consistent en des projets plus importants d'amélioration énergétique des immeubles; elles nécessitent dans un premier temps un audit énergétique et environnemental du parc immobilier et, par la suite et en fonction des résultats, des études techniques et la réalisation de travaux de plus grande envergure.

La mise en œuvre de ces projets dépend, en grande partie, de la réussite d'un appel d'offres ayant pour objet la réalisation de travaux sur les installations techniques. Après deux publications infructueuses, une nouvelle procédure sera relancée en 2023. En cas d'aboutissement de celle-ci, les études pourraient être menées en 2024 et les premiers travaux mis en œuvre à partir de 2025.

Ces travaux importants coïncident, pour la plupart, avec la **définition et la mise en place** d'un plan d'action pour répondre aux objectifs EMAS, du PLAGE (objectif pour 2026: réduction de +/- 5 % en énergie primaire pour le parc immobilier des Comités) et du «pacte vert».

Projets à l'étude pour une réalisation future

Sous réserve de faisabilité technique et de disponibilité budgétaire, les actions suivantes seront mises en œuvre à condition que les études techniques soient concluantes:

- remplacement de l'éclairage conventionnel existant par de l'éclairage LED;
- optimisation du fonctionnement de l'éclairage grâce à l'installation de détecteurs de présence/d'absence dans les zones telles que les couloirs, les locaux techniques, les escaliers, les parkings, etc.;
- extension des installations de panneaux photovoltaïques, sous réserve d'études de faisabilité (stabilité) à mener et de l'aboutissement de l'appel d'offres «Travaux aux installations techniques» (voir plus haut).

Production d'énergie solaire

Indicateur: part de la consommation totale d'électricité résultant de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, exprimée en %.

Des panneaux photovoltaïques d'une surface totale de **150 m²** ont été installés en 2010 sur les toitures des bâtiments JDE et B68.

La production annuelle d'électricité enregistrée depuis leur installation se situe en moyenne **autour de 12 MWh**.

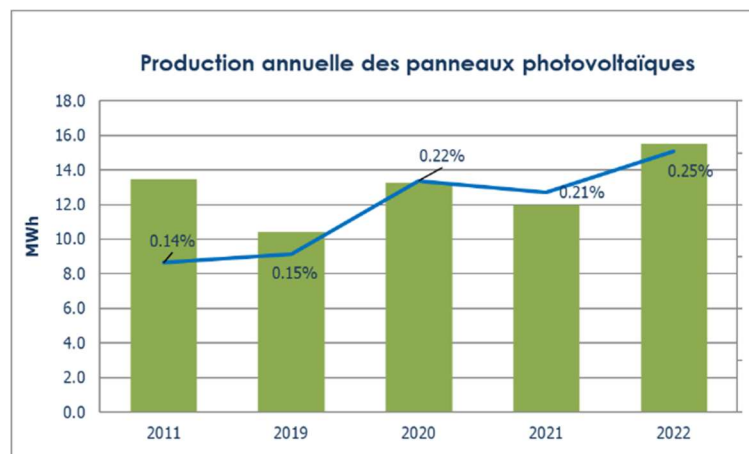


Figure 5: Production annuelle d'électricité par les panneaux photovoltaïques.

Analyse des résultats

En 2022, la production d'électricité était de **15,5 MWh**, ce qui représente une augmentation par rapport à 2021 (**12 MWh**). En 2022, les panneaux solaires ont fourni 0,25 % de l'électricité totale consommée, soit 19 % de plus qu'en 2021.

La production de l'année 2022 a connu une augmentation sensible par rapport à celle de 2021, malgré une période estivale moins ensoleillée, moyennant différentes mesures prises pour fiabiliser l'installation du JDE, entre autres grâce à l'installation d'alarmes en cas d'interruption inopinée de la production.

La préparation de l'appel d'offres pour divers travaux aux installations techniques, entre autres l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques, est en cours: si l'appel d'offres est fructueux, les Comités pourraient probablement signer un contrat-cadre début 2024. L'extension des installations existantes nécessite cependant d'importantes études techniques et pourrait être réalisée au plus tôt à partir de 2025.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale du DRS

i1) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par unité de surface au sol, en termes d'énergie finale (kWh/m²/an). Les Comités utilisent cet indicateur, qui est donc en adéquation avec le DRS.

i2) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par employé en équivalent temps plein (ETP)¹² en termes d'énergie finale (kWh/ETP/an). Les Comités utilisent cet indicateur, qui est donc en adéquation avec le DRS.

i3) Quantité annuelle totale d'énergie primaire consommée par surface au sol ou par employé en équivalent temps plein (ETP) (kWh/m²/an, kWh/ETP/an.) Les Comités n'utilisent pas cet indicateur. Cependant, cet indicateur est utilisé dans le cadre du PLAGE.

i38) Énergie renouvelable produite sur place par unité de surface au sol (kWh/m²/an). Cet indicateur n'est pas suivi aux Comités, car la quantité produite est très limitée par rapport à celle consommée (< 1 %) et cet indice serait d'un ordre de grandeur tellement petit qu'il ne serait pas représentatif.

i4) Quantité annuelle totale d'émissions de gaz à effet de serre par surface au sol ou par employé en équivalent temps plein (ETP) (kg CO₂eq/m²/an, kg CO₂eq/ETP/an). Les Comités n'utilisent pas cet indicateur.

i41) Part de la consommation totale d'électricité issue de la production sur place d'électricité d'origine renouvelable (%). Les Comités utilisent cet indicateur, qui est en adéquation avec le DRS.

Repères d'excellence du DRS: sans objet.

¹² ETP est le rapport entre le nombre total d'heures rémunérées pendant une période (temps partiel, temps plein, contractuel) et le nombre d'heures de travail pendant cette période — du lundi au vendredi. Un ETP équivaut à un employé travaillant à temps plein.



Objectif: réduire la consommation de gaz en kWh/ETP de 5 % entre 2022 et 2025 (année de référence: 2019).

- kWh/degre jour 18:18/ETP: quantité totale de gaz consommée par an et par employé en équivalent temps plein (ETP)
- kWh/degre jour 18:18/m² (hors sol): quantité totale de gaz consommée par an et par unité de surface au sol (m² de surface occupée hors sol)

Utilisation: le gaz est principalement utilisé pour le chauffage des bâtiments et pour la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment JDE.

Indicateurs

a) Quantité totale de gaz consommée par an et par employé en équivalent temps plein (ETP)

Résultats 2022: 2 788,74 kWh/ETP.

La consommation totale de gaz en 2022 est de 4 481 511,80 kWh PCS DJ. Elle était de 4 307 508,30 kWh PCS DJ en 2021 et 4 083 494,91 kWh PCS DJ en 2020.

La consommation totale de gaz par ETP pour l'année 2022 a diminué de **5,7 %** par rapport à l'année 2021 et de **1,3 %** par rapport à l'année 2019.

Signalons que les années 2020 et 2021 ont été particulières du fait de l'inoccupation — ou de la faible occupation — des bâtiments en période de COVID-19.

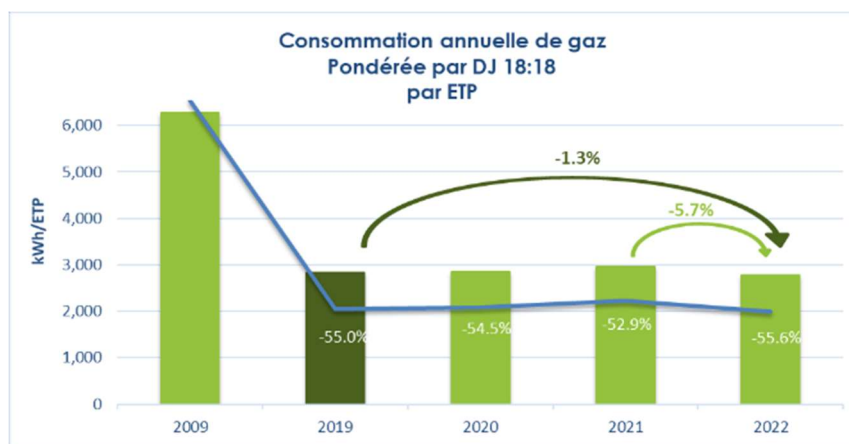


Figure 6: Consommation de gaz par ETP et par an

b) Quantité totale de gaz consommée par an et par unité de surface au sol (m² de surface occupée hors sol)

Résultats 2022: 49,88 kWh/m²

La consommation totale de gaz par m² pour l'année 2022 a diminué de **4,5 %** par rapport à l'année 2021 et de **9,1 %** par rapport à l'année 2019. L'objectif «gaz» des Comités est atteint suivant l'indice kWh/m².

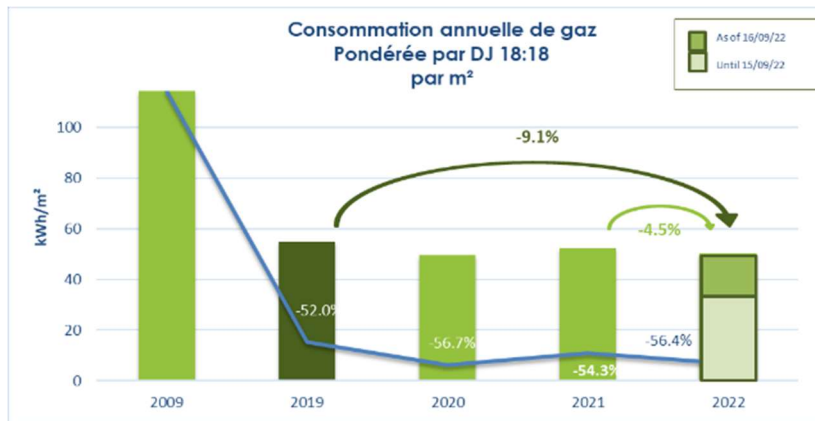


Figure 7: Consommation annuelle de gaz en kWh/m²

Explications relatives aux données

Pour une meilleure lisibilité des graphiques, certaines années ne sont pas représentées. Les données demeurent disponibles pour toutes les années.

Depuis 2020, les données proviennent exclusivement des relevés des compteurs intelligents.

Les données relatives au bâtiment VMA sont fournies par la Commission, propriétaire du bâtiment jusqu'à la mi-septembre 2022. Depuis le 16 septembre 2022, les Comités sont propriétaire de l'immeuble.

Le concept de degré-jour 18:18¹³ permet de prendre en compte les températures externes observées tous les jours de l'année concernée et donc de pondérer la consommation d'énergie par rapport aux variations météorologiques. Par exemple, un hiver particulièrement froid appellera une plus grande consommation d'énergie, même si de nouvelles mesures d'isolation ont été prises. Si la notion de degré-jour est intégrée, l'impact des mesures d'isolation peut être observé.

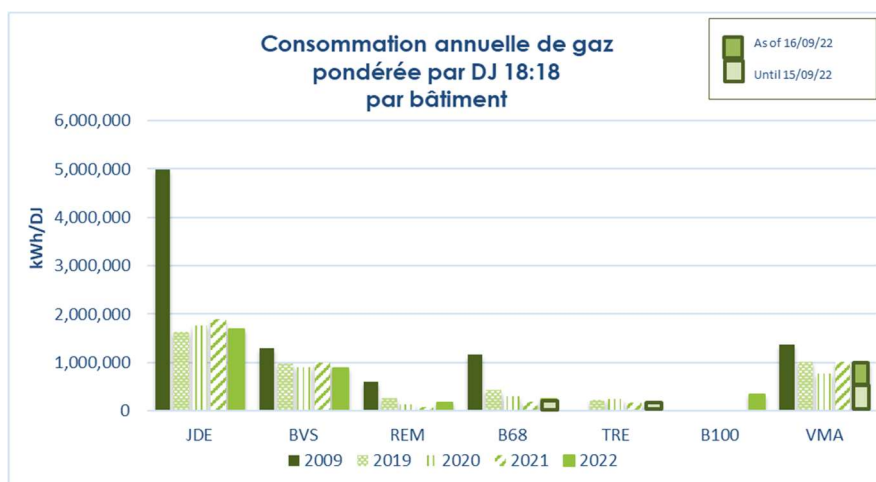


Figure 8: Consommation de gaz par an pour chaque bâtiment

¹³ Les degrés-jour unifiés permettent de quantifier les dépenses énergétiques nécessaires au maintien d'une température de confort en fonction du climat extérieur. Les degrés jour 18:18 correspondent aux degrés-jour sur la base d'une température extérieure de 18 °C.

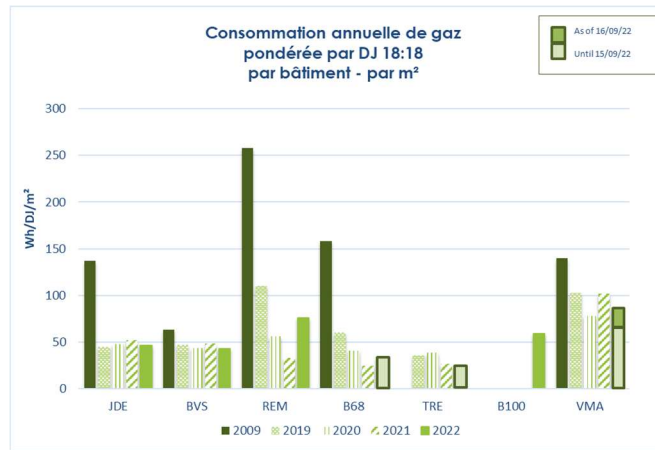


Figure 9: Consommation de gaz par m² et par an pour chaque bâtiment

Analyse des résultats

La consommation de gaz a diminué en 2022 par rapport à 2021 (légère diminution de l'ordre de 4,5 %). Cette diminution s'explique essentiellement par le redémarrage du recyclage de l'air dans les systèmes de ventilation rendu possible par l'installation de filtres à haute capacité virucide, ainsi que par les mesures d'économie d'énergie adoptées en raison de la flambée des prix sur les marchés internationaux.

Entre 2021 et 2022, la diminution par ETP est relativement plus marquée du fait de la diminution de la surface totale occupée à la suite de l'échange des bâtiments B68-TRE contre le VMA à partir de la mi-septembre. Cette évolution de la consommation et de la superficie en 2023 est indiquée à la figure 9.

De manière générale, la consommation de gaz a baissé progressivement depuis la mise en place du SME. C'est dans le bâtiment JDE que l'on peut observer la plus forte diminution. Ce bâtiment occupant la surface la plus importante, il influence la consommation globale. En 2019, l'installation d'une nouvelle chaudière servant uniquement à la production d'eau chaude sanitaire a permis de mettre les autres chaudières, plus puissantes et donc énergivores, à l'arrêt pendant les mois d'été. En complément, une modification de la programmation de mise en marche des chaudières a permis de réduire les consommations. Un algorithme permet de moduler la production des chaudières en fonction de la température extérieure.

Notons, en ce qui concerne le bâtiment REM, que l'augmentation de la consommation de gaz en 2022 s'explique par la forte augmentation du nombre d'occupants, qui a nécessité le maintien des installations en fonctionnement à plein régime.

Actions réalisées

Les Comités ont mis en œuvre un nombre important d'actions pour chauffer et refroidir leurs bâtiments de manière durable. Les résultats obtenus sont à attribuer au travail constant des ingénieurs. Leur défi permanent est d'augmenter l'efficacité énergétique tout en prenant en considération le confort de tous les occupants à chaque saison. Une série d'actions visant l'optimisation du démarrage, de la mise en régime et de l'arrêt du chauffage sur la base d'algorithmes qui intègrent différents paramètres, auront permis d'améliorer l'adéquation entre les températures intérieures, les besoins réels et les conditions climatiques.

En 2022, l'action des ingénieurs de l'unité «Infrastructures» s'est surtout concentrée sur la phase 1 (programmation) du PLAGE. Il est à noter que les objectifs du PLAGE coïncident, en grande partie, avec ceux d'EMAS pour la période 2022-2025.

Ensemble des bâtiments

La situation géopolitique a eu pour conséquence directe une hausse et une instabilité des prix de l'énergie durant le second semestre de l'année 2022. Les Comités ont donc décidé de mettre en place différentes mesures afin de réduire au maximum les consommations de gaz dans l'ensemble des bâtiments de son parc immobilier de manière à réaliser des économies non négligeables. Ainsi, deux séries de mesures ont été envisagées, une sur le court terme et une à moyen et long termes.

La première série comporte principalement les mesures suivantes:

- ajustement de la plage horaire de confort (plage limitée de 8 heures à 18 heures plutôt que de 7 heures à 19 ou 20 heures) ayant pour incidence directe une diminution du temps de fonctionnement des équipements et installations techniques (groupes de ventilation, batteries chaudes, chaudières, etc.);
- ajustement des températures de confort à 19 °C (chauffage en hiver), tout en respectant les limites légales;
- adaptation des procédures de mise en régime de l'ensemble des bâtiments en mode chauffage: 19 °C en début d'occupation à 8 heures plutôt que 21 °C à 7 heures du matin;
- remise en fonctionnement du mode recyclage à la suite de l'installation de filtres virucides sur les groupes de traitement d'air (arrêt du fonctionnement en «tout air neuf» mis en place lors de la pandémie de COVID-19).
- mise à jour et diffusion au personnel du guide pour une utilisation efficace des systèmes de chauffage et d'éclairage.

Bâtiment JDE

- optimisation de la production d'eau chaude sanitaire avec l'arrêt du maintien en température permanent des deux ballons grâce à la création d'un programme horaire depuis la gestion technique centralisée (GTC) (optimisation de la régulation).

Bâtiment REM

- optimisation du fonctionnement de la chaufferie sur la base de la température extérieure (optimisation de la régulation HVAC).

Suivi quotidien

Un suivi des consommations de gaz de chaque bâtiment et du fonctionnement des équipements est effectué grâce aux différentes solutions de gestion installées dans les bâtiments (GTC, monitoring énergétique, etc.) afin de pouvoir mettre en œuvre des actions correctives immédiates en cas de dérives éventuelles ou de fonctionnement anormal.

Les mesures à moyen et long termes consistent en des projets plus importants d'amélioration énergétique des immeubles; elles nécessitent dans un premier temps un audit énergétique et environnemental du parc immobilier et, par la suite et en fonction des résultats, des études techniques et la réalisation de travaux de plus grande envergure.

La mise en œuvre de ces projets dépend, en grande partie, de la réussite d'un appel d'offres ayant pour objet la réalisation de travaux sur les installations techniques. Après deux publications infructueuses, une nouvelle procédure sera relancée en 2023. En cas d'aboutissement de celle-ci, les études pourraient être menées en 2024 et les premiers travaux en 2025.

Ces travaux importants coïncident, pour la plupart, avec la **définition et la mise en place** d'un plan d'action pour répondre aux objectifs EMAS, du PLAGE (objectif pour 2026: réduction de +/- 5 % en énergie primaire pour le parc immobilier des Comités) et du «pacte vert».

Projets à l'étude pour une réalisation future

Sous réserve de faisabilité technique et de disponibilité budgétaire, les actions suivantes seront mises en œuvre à condition que les études techniques soient concluantes:

- renouvellement de la régulation au JDE, ce qui permettra l'emploi de matériel plus performant et, en conséquence, une optimisation ultérieure des analyses fonctionnelles et de la programmation de régulation, avec des gains énergétiques supplémentaires;
- des études concernant l'installation de pompes à chaleur visant à récupérer la chaleur produite, par exemple dans les salles informatiques, seront réalisées. Le but serait de pouvoir refroidir le centre de données qui fonctionne 24 h/24 et d'en récupérer les calories pour les réinjecter dans les circuits de chauffage. Cela permettrait d'un côté de générer des économies de gaz non négligeables et, de l'autre, de contribuer à la diminution de notre empreinte carbone.

Il faut enfin souligner que les Comités se sont engagés à mettre en œuvre les objectifs de neutralité carbone de l'Union européenne dans le cadre du pacte vert. Dans ce contexte, la performance énergétique des bâtiments constituera un levier d'action important pour réduire l'empreinte carbone des Comités.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale du DRS

i1) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par unité de surface au sol, en termes d'énergie finale (kWh/m²/an). Les Comités utilisent cet indicateur, qui est en adéquation avec le DRS.

i2) Quantité annuelle totale d'énergie consommée par employé en équivalent temps plein (ETP) en termes d'énergie finale (kWh/ETP/an). Les Comités utilisent cet indicateur, qui est en adéquation avec le DRS.

Repères d'excellence du DRS: sans objet.



Objectif: réduire la consommation d’eau en m³/ETP de 5 % entre 2022 et 2025 (année de référence: 2019).

- m³/ETP/an: quantité totale d’eau consommée par an et par employé en équivalent temps plein (ETP)

Utilisation: l’eau est utilisée principalement dans les activités de restauration et de nettoyage, les toilettes, pour l’humidification de l’air ainsi que l’arrosage des plantes intérieures et des jardins extérieurs. Les Comités utilisent exclusivement de l’eau de ville.

Indicateurs

Quantité totale d’eau consommée par an et par employé en équivalent temps plein (ETP)

Résultats 2022: 6,88 m³/ETP

La consommation totale d’eau a été de 11 058 m³ en 2022. Elle était de 12 259 m³ en 2021 et de 14 741 m³ en 2020.

La consommation d’eau par ETP pour l’année 2022 a diminué de **18,3 %** par rapport à l’année 2021 et de **44,3 %** par rapport à l’année 2019. Signalons que les années 2020 et 2021 ont été particulières du fait de l’inoccupation — ou de la faible occupation — des bâtiments en période de COVID-19. Elles ne peuvent servir de référence pour les années suivantes.

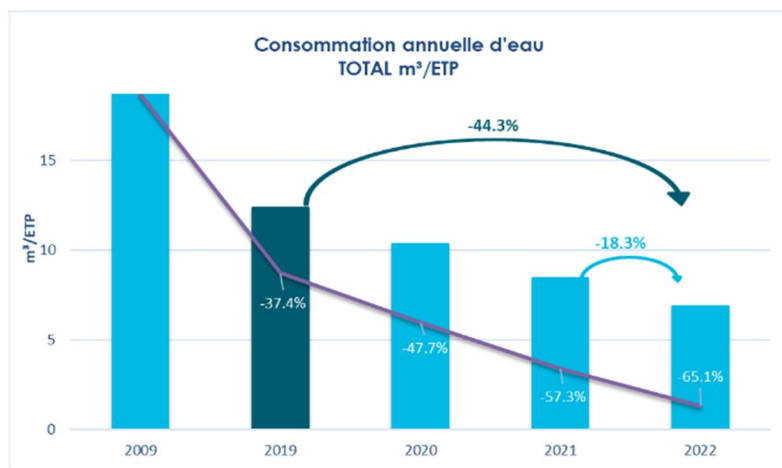


Figure 10: Consommation annuelle d’eau par m³ et par ETP

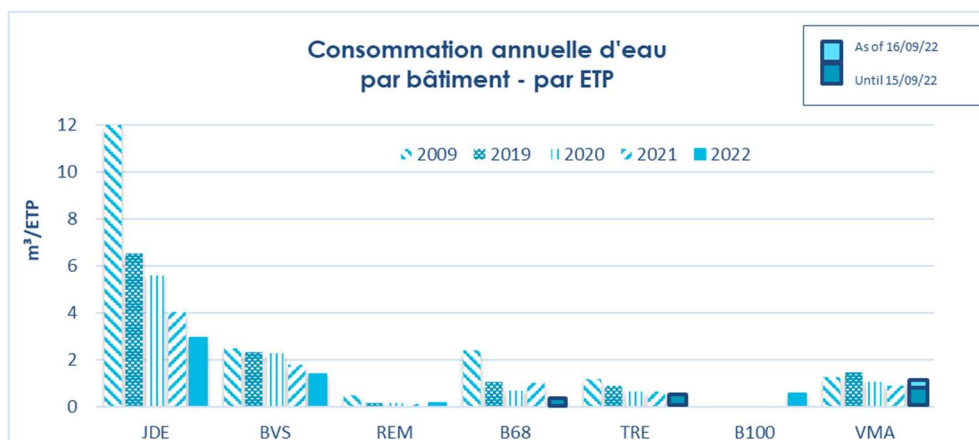


Figure 11: Consommation d’eau par ETP et par bâtiment



Explications relatives aux données

Depuis 2020, les données proviennent principalement des relevés des compteurs intelligents. Pour les bâtiments JDE, BvS et REM, les compteurs d'eau de ville sont télérelevés. Pour les bâtiments VMA et B100, le relevé est actuellement réalisé de manière manuelle, avec des données disponibles depuis janvier 2020. Il est à noter que les données pour la période 2009-2011 sont fondées sur une estimation faite à partir d'une extrapolation (données non disponibles).

Pour une meilleure lisibilité des graphiques, certaines années ne sont pas représentées. Les données relatives à ces données demeurent disponibles.

Analyse des résultats

Comme nous avons pu l'observer pour les consommations d'électricité et de gaz, la consommation d'eau par ETP a diminué de manière significative en 2022 (baisse de l'ordre de **18,3 %** par rapport à 2021) et ce malgré un retour progressivement plus important des occupants durant cette année. La raison est essentiellement liée à l'ensemble des actions mises en œuvre (voir ci-dessous).

De manière générale, on peut observer une baisse progressive de la consommation d'eau par ETP depuis 2009.

Depuis 2019, la diminution de la consommation d'eau s'est accélérée. Cela est dû non seulement aux actions menées, mais aussi à une forte diminution de l'occupation (COVID-19 et télétravail) et du nombre d'événements et donc de visiteurs durant cette période.

L'objectif de diminution de 5 % de la consommation en m³/ETP a été **atteint en 2022**, et ce malgré une augmentation de l'occupation et des activités.

Actions réalisées

Les Comités ont mis en œuvre de nombreuses actions visant à réduire leur empreinte hydrique. Le défi consiste à réduire la consommation d'eau, mais également à assurer un contrôle de la qualité de l'eau. Relevons ci-dessous certaines d'entre elles (liste non exhaustive).

Ensemble des bâtiments:

- réglages du niveau des flotteurs des chasses d'eau (réduction du volume à 6 litres au lieu de 9) dans les sanitaires;
- diminution du talon de consommation en période d'inoccupation grâce à l'analyse en temps réel des consommations et à la création et au suivi d'alarmes (au moyen d'un logiciel de gestion des compteurs);
- surveillance et meilleure réactivité en cas d'anomalies détectées (fuites éventuelles, surconsommations, etc.);
- installation de robinetterie avec détecteurs (VMA), de mousseurs et de pommeaux de douche économiques.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- **VMA**: installation d'une citerne à eau de pluie pour récupération et utilisation de l'eau de pluie dans les sanitaires.

Actions en cours d'étude

- **JDE:** études relatives au remplacement des tuyauteries défectueuses d'adduction d'eau permettant d'éviter les fuites récurrentes.
- **JDE:** système de récupération de l'eau de pluie pour arroser les bambous et les plantes intérieures.

Grâce aux travaux réalisés en 2019, ayant permis d'apporter des améliorations aux conteneurs des bambous, la faisabilité de l'installation d'un nouveau système d'arrosage peut être vérifiée et validée. En raison d'un retard de la procédure d'appel d'offres, les études ont été reportées à 2024 et les travaux à 2025.

Gain environnemental: récupération de l'eau de pluie avec impact direct sur les quantités d'eau consommées.

Ensemble des bâtiments:

- installation de robinets avec détecteurs en remplacement des robinets manuels;
- installation de mousseurs et de pommeaux de douche économiques;
- installation de compteurs d'eau divisionnaires supplémentaires pour affiner le comptage, cerner les éventuelles consommations anormales et les fuites et préciser le suivi et la gestion actuelle des consommations d'eau.

Sensibilisation: les Comités organisent régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'intention du personnel sur la question de l'eau, notamment à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et sous forme d'éco-astuces.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale du DRS

i5) Quantité annuelle totale d'eau consommée par employé en équivalent temps plein ($m^3/ETP/an$). Les Comités utilisent cet indicateur, qui est en adéquation avec le DRS.

i6) Quantité annuelle totale d'eau consommée par surface au sol à l'intérieur du bâtiment ($m^3/m^2/an$). Les Comités utilisent cet indicateur, qui est en adéquation avec le DRS.

Repère d'excellence du DRS: la consommation totale d'eau dans les immeubles de bureaux est inférieure à $6,4 m^3/employé$ exprimée en ETP. La consommation d'eau des Comités est plus élevée: $6,88 m^3/ETP$.



Objectif: réduire la production de déchets de 5 % entre 2022 et 2025 (déchets résiduels provenant uniquement de la cuisine et des bureaux) et recycler en moyenne 50 % de la quantité totale de déchets sur la période 2022-2025 (année de référence: 2019).

- kg/ETP/an: quantité totale de déchets de bureau et de cuisine produits par an et par employé en équivalent temps plein (ETP)
- Quantité de déchets recyclés, en pourcentage du poids total de déchets (cuisine et bureaux) (%)

Indicateurs:

a) Quantité totale de déchets de bureau et de cuisine produits par an et par employé en équivalent temps plein (ETP)

Résultats 2022: 72,9 kg de déchets/ETP/an

Quantité de déchets sur les trois dernières années par type de déchets et quantités totales exprimées en kilos:

Type de déchets	2022	2021	2020
Tout-venant	50 131	28 661	34 212
Papier-carton	54 850	49 530	45 709
PMC	1 570	1 337	2 585
Verre	2 233	1 240	428
Déchets organiques	8 316	1 777	6 030
TOTAL	117 100	82 545	88 964

La quantité de déchets générés au cours de l'année 2022 a augmenté de **29 %** par rapport à l'année 2021 et diminué de **61 %** par rapport à l'année 2019 (année de référence). L'objectif de réduction a été **atteint**.

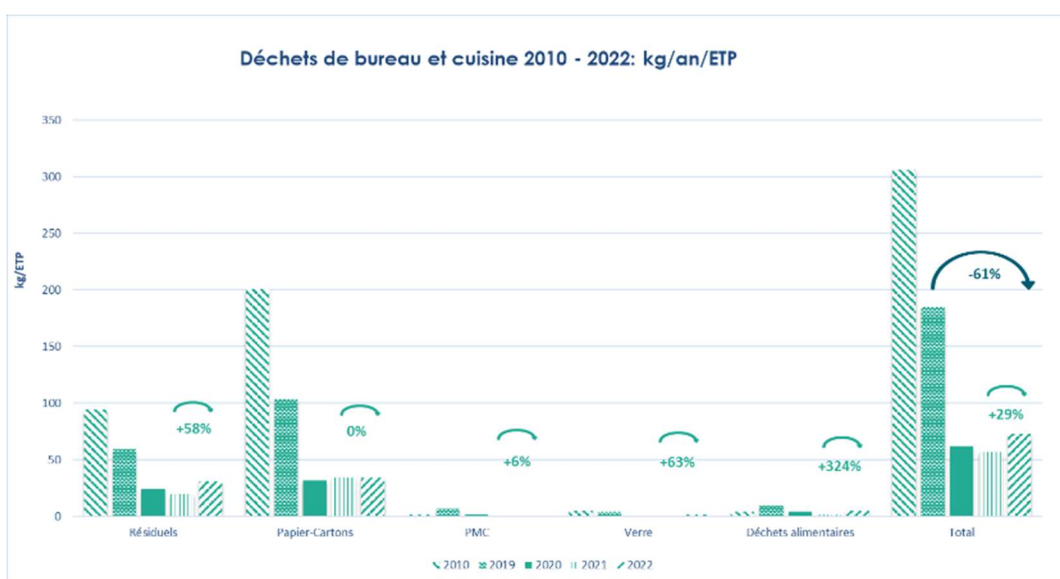


Figure 12: Poids de déchets de bureau et de cuisine par ETP par an

b) Quantité de déchets recyclés, en pourcentage du poids total de déchets (cuisine et bureaux) (%)

Résultats 2022: 57 % de déchets recyclés

L'indicateur de tri des déchets est nouveau depuis 2022 et l'objectif est de suivre la quantité totale de déchets de bureau et de cuisine. En 2022, le pourcentage de déchets recyclés dans cette catégorie était de 57 %. L'objectif a donc été atteint.

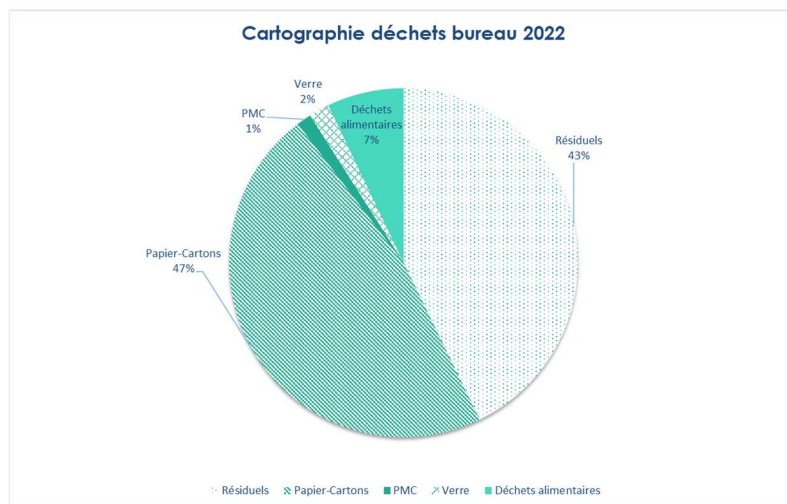


Figure 13: Quantité de déchets recyclés, en pourcentage du poids total de déchets

En novembre 2022, les nouveaux « points de tri sélectif » ont été installés (à l'exception du REM, dans tous les autres bâtiments à divers endroits) pour encourager le personnel à mieux trier les déchets au bureau. Chaque point de tri sélectif est composé de plusieurs poubelles, chacune avec un code couleur. Chaque couleur correspond à un type de déchet (PMC, papier/carton, déchets résiduels, verre, bouchons en plastique, bouchons, matériel de bureau et matériel d'écriture). Des visuels placés sur les poubelles aident à bien trier des déchets.

Explications relatives aux données

Les données relatives aux déchets sont fournies par l'entreprise contractante. Depuis 2014, les données sont basées sur le poids réel des déchets.

Afin d'établir des comparaisons d'une année à l'autre, seuls les déchets générés dans les bureaux et les déchets de cuisine sont comptabilisés. Les données relatives aux déchets de chantier et aux autres types de déchets sont collectées et analysées séparément.

Analyse des résultats

Une augmentation est constatée dans la quantité de déchets générée en 2022 par rapport à 2021 (hausse de l'ordre de 29 % par ETP). Cette augmentation est liée à la reprise progressive des activités. En 2022, une majorité du personnel et des membres ont continué à travailler à distance, mais une obligation de présence au bureau d'au moins deux jours par semaine a été instaurée à partir d'avril, ce qui a eu un impact direct sur la quantité de déchets de bureau, puisque l'on constate une augmentation de toutes les catégories de déchets. Une reprise des activités a été observée à partir de janvier 2022 sous forme de conférences, de réunions et d'activités sociales. Ce changement après les années COVID-19 a surtout provoqué une augmentation de la quantité de déchets alimentaires (+ 324 % par rapport à 2021), de verre (+ 63 % par rapport à 2021) et résiduels

(+ 58 % par rapport à 2021). L'augmentation des déchets alimentaires est due au fait que la cantine a été ouverte toute l'année en 2022, alors qu'elle n'a été ouverte qu'à partir de la mi-octobre en 2021.

Une augmentation est également constatée au niveau des déchets PMC (+ 6 %). Outre l'augmentation des activités qui vient d'être évoquée, la quantité de déchets PMC est liée à l'ajout de nouveaux types de déchets dans cette catégorie. La faible augmentation des déchets de papier et de carton s'explique également par la présence accrue dans les bureaux, mais l'augmentation est nettement moindre que dans les autres catégories de déchets. Cela est dû au fait que les Comités ont numérisé plusieurs de leurs processus et promeuvent activement un environnement de travail sans papier.

La quantité de déchets a **globalement diminué** depuis la mise en place du SME (en 2022, – 61 % par rapport à l'année de référence, 2019). Bien que l'on puisse observer une augmentation des quantités de déchets certaines années, les efforts continus des Comités en matière de prévention et de sensibilisation à la réduction des déchets portent leurs fruits. La tendance générale à la baisse depuis 2010 est maintenue pour toutes les catégories de déchets. Cette évolution est liée au respect de la législation environnementale en vigueur et à la prise de conscience générale concernant son impact.

Actions continues

Les types de déchets sont variés: papier de bureau, déchets PMC, déchets organiques provenant de la cuisine, déchets provenant de l'imprimerie ou des services médicaux, déchets provenant des équipements informatiques en fin de vie, déchets provenant des travaux, déchets générés par les événements et les visites, etc. Ces déchets sont collectés par une entreprise agréée conformément au contrat-cadre correspondant.

Les Comités ont mis en place de nombreuses actions visant d'une part à réduire la quantité de déchets et d'autre part à organiser le tri des déchets conformément à la réglementation en vigueur. Relevons ci-dessous certaines d'entre elles (liste non exhaustive):

- **6 points de tri sélectif** mis en place pour le personnel, les membres, les contractants et les visiteurs. Ils ont été portés à la connaissance du personnel à l'occasion de deux visites guidées sur le tri des déchets organisées en novembre 2022;
- **contrôle de la qualité** du tri au moyen d'audits réguliers et d'actions correctives;
- **information et sensibilisation** du personnel et des visiteurs (campagnes, affiches, signalétique);
- **écoastuces** à l'intention des organisateurs d'événements (voir chapitre 3.9). Les trois plus gros événements font l'objet d'un travail de prévention et d'un suivi spécifique;
- **déchets dangereux** collectés de manière spécifique conformément à la réglementation: DEEE, toners et cartouches d'imprimantes, tubes luminescents et ampoules, huiles usagées, pots de peinture, aiguilles des services médicaux, etc.;
- **déchets organiques**: les déchets alimentaires provenant des activités du contractant de la restauration sont transformés en biogaz¹⁴; ce qui subsiste après le processus de biométhanisation, à savoir le digestat, constitue un engrais précieux pour l'agriculture;

¹⁴ Il convient par ailleurs de souligner que les déchets organiques jetés dans les poubelles tout-venant (par exemple dans les kitchenettes) n'ont pas fait l'objet d'une collecte spécifique en 2022.

- **don alimentaire:** certains restes alimentaires provenant des activités de catering, sont conditionnés et redistribués à des personnes en situation de précarité au lieu d’être jetés¹⁵ (voir chapitre 3.8);
- **déchets en plastique:** les fournitures en plastique à usage unique (bouteilles, contenants, etc.) sont interdites dans les activités de restauration conformément à la stratégie de l’Union européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire. Cette politique est combinée à l’installation de fontaines à eau de ville. Il existe également une **politique active pour l’utilisation de fournitures durables** remplaçant les fournitures jetables. Les gobelets sont interdits lors des événements. Les membres du personnel qui utilisent leur propre tasse se voient octroyer une réduction, et un supplément est appliqué en cas d’utilisation d’un gobelet en carton jetable. Tout le matériel à usage unique (bâtonnets mélangeurs, pailles, cuillères, bols à salade, etc.) est fabriqué à base de matières recyclables et/ou recyclées: carton, bois, bambou, fécule de maïs ou de canne à sucre, etc.;
- **réemploi:** les équipements informatiques et le mobilier de bureau devenus obsolètes sont donnés à une association via un contrat spécifique, de manière à leur offrir une deuxième vie.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- Généralisation des **points de tri sélectif** (1 ou 2 par étage en fonction du nombre d’occupants) — la discussion est en cours et la mise en œuvre potentielle sera évaluée.
- Dans un second temps et après concertation élargie avec les représentants du personnel, les services médicaux et le service de sûreté, **suppression des poubelles individuelles** dans les bureaux — la discussion est en cours et la mise en œuvre potentielle sera évaluée.
- Depuis le 15 mai 2023, les acteurs publics belges en Région de Bruxelles-Capitale ont l’obligation de trier séparément les déchets organiques. Les Comités ont mis en place, depuis le 1^{er} juin 2023, un projet pilote dans les kitchenettes communes à la disposition du personnel au bâtiment BvS (étages + 2 à + 8) afin d’évaluer la possibilité d’étendre cette collecte à l’ensemble de leurs bâtiments.
- La mise en place d’une collecte séparée des gobelets en carton au sein des Comités est en cours, en collaboration avec l’unité Infrastructures et le contractant de nettoyage.

Semaine européenne de la réduction des déchets 2022

Chaque année en novembre, les Comités organisent plusieurs campagnes de sensibilisation dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD). En 2022, trois activités ont été organisées autour du thème «**Textiles circulaires et durables**»:

- i) un point de collecte où le personnel a été encouragé à apporter des vêtements d’hiver inutilisés en bon état pour les donner. Le service EMAS — en collaboration avec les comités du personnel des deux Comités — a collecté plus de 80 cartons de vêtements, qui ont été livrés au Petit-Château de Bruxelles (Fedasil, centre d’arrivée et d’accueil des demandeurs de protection internationale);
- ii) le personnel a eu la possibilité de s’inscrire à deux visites guidées sur le tri des déchets au sein des Comités. L’objectif était de clarifier les doutes liés à la collecte des déchets dans nos bâtiments. Les visites ont suscité beaucoup d’intérêt et les participants étaient enthousiastes;

¹⁵ Le don alimentaire a été suspendu en raison de la pandémie de COVID-19. Aucune activité de restauration n’a eu lieu jusqu’en 2022. Comme la situation était encore précaire pour le secteur de la restauration et de l’événementiel en 2022, le don alimentaire n’a pas encore pu redémarrer.

- iii) le personnel a été encouragé à découvrir un projet lancé par une personne de contact EMAS — le «Coin de réemploi pour parents» — qui vise à donner une seconde vie aux vêtements et articles pour bébés et enfants.

En plus de tout cela, les personnes de contact EMAS ont été invitées à participer à différents webinaires thématiques organisés par la Commission européenne dans le cadre de la SERD.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale du DRS:

i7) Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits par employé en équivalent temps plein (ETP) (kg/ETP/an). L'indicateur utilisé par les Comités porte sur les déchets de bureau combinés aux déchets de cuisine. Les Comités utilisent cet indicateur, qui est en adéquation avec le DRS.

i9) Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage en % de la quantité totale de déchets par poids (%).

Repères d'excellence du DRS

b2) Aucun déchet produit dans les immeubles de bureaux n'est mis en décharge. C'est le cas pour les déchets de bureau des Comités.

b3) La production totale de déchets dans les immeubles de bureaux est inférieure à 200 kg/employé en équivalent temps plein (ETP)/an. Aux Comités, la production totale de déchets dans les immeubles de bureaux en 2022 était 72,9 kg/ETP.



Objectif: réduire la quantité de **papier de bureau** de 10 % entre 2022 et 2025 et rationaliser la quantité de papier utilisée pour les **publications** (année de référence: 2019)

- Quantité de pages de papier de bureau utilisées par jour et par employé en équivalent temps plein (nombre de pages/ETP/jour ouvrable)
- Quantité de publications imprimées chaque année (en kg)
- Quantité de publications imprimées en externe (Office des publications et autres) (en kg)
- Pourcentage de papier recyclé utilisé pour imprimer les publications
- Pourcentage de publications imprimées selon des formats standards, par rapport au poids total (en kg) des publications
- Réimpressions dues à des corrections

Utilisation: le papier est utilisé de deux manières distinctes — dans les bureaux (papier imprimé) et dans les publications et documents de réunion.

Indicateurs

a) Quantité de pages de **papier de bureau** utilisées par jour et par employé en équivalent temps plein (nombre de pages/ETP/jour ouvrable)

Résultats 2022: 8,63 pages/ETP/jour ouvrable.

Papier utilisé dans les bureaux: il s'agit de papier de type «A4, 100 % recyclé, 80 g» utilisé par le personnel pour l'impression de documents.

En valeur absolue, la quantité totale de papier utilisée est de **3,051** millions de pages en 2022. Elle était de 2,267 millions de pages en 2021 et de 2,246 millions de pages en 2020.

La quantité de papier utilisée **par ETP par jour** en 2022 a augmenté de **22 %** par rapport à l'année 2021 et diminué de **54 %** par rapport à l'année 2019. L'objectif de réduction de 5 % par rapport à 2019 **a été atteint**.

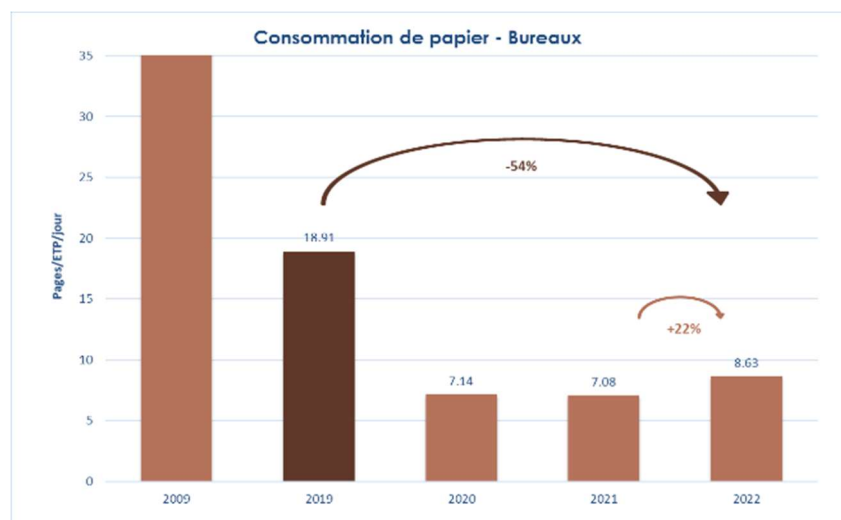


Figure 14: Nombre de pages imprimées par ETP par jour ouvrable

b) Quantité de publications imprimées chaque année (en kg); quantité de publications imprimées en externe (Office des publications et autres) (en kg); pourcentage de papier recyclé utilisé pour imprimer les publications; pourcentage de publications imprimées selon des formats standards, par rapport au poids total (en kg) des publications et réimpressions dues à des corrections.

Résultats 2022: en 2022, la quantité de papier utilisée pour l'impression des **publications** a diminué de **25,1 %** par rapport à 2021.

En ce qui concerne le **papier recyclé**: le pourcentage de papier recyclé utilisé dans les publications en 2022 a augmenté de **14,8 %** par rapport à 2021 et de **1,4 %** en comparaison de 2019.

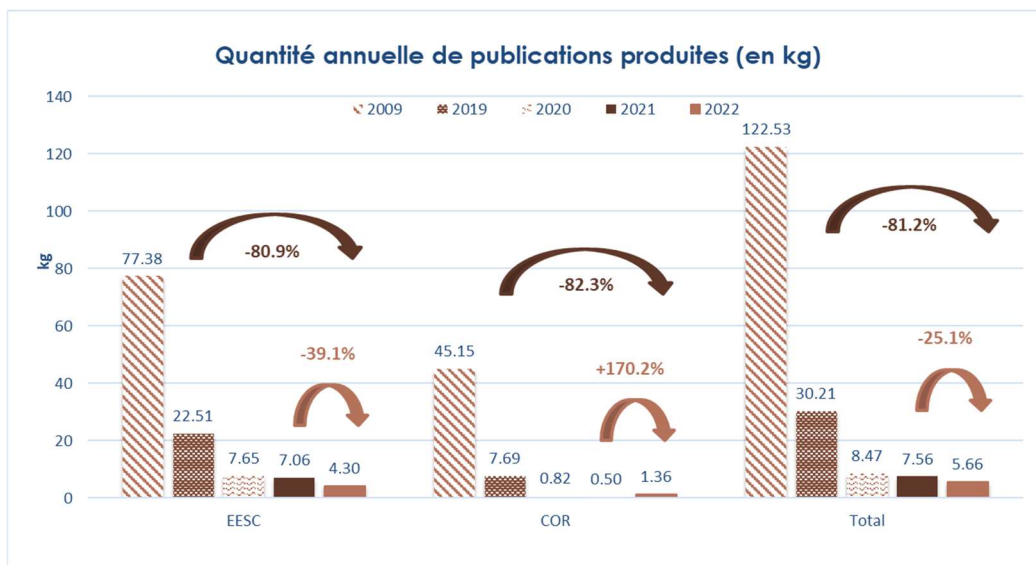


Figure 15: Quantité de publications imprimées chaque année (en kg)

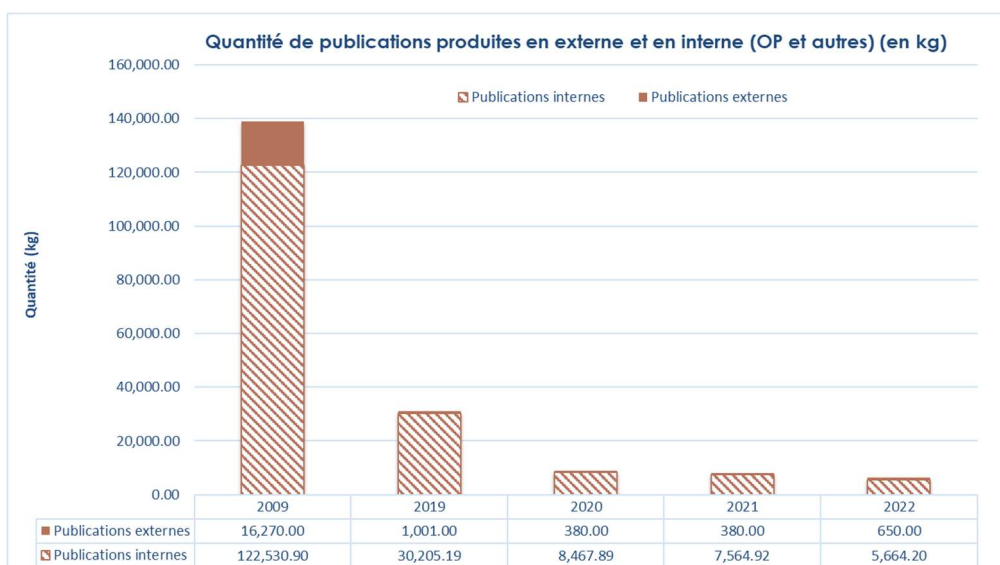


Figure 16: Quantité de publications imprimées en externe (Office des publications et autres) (en kg)

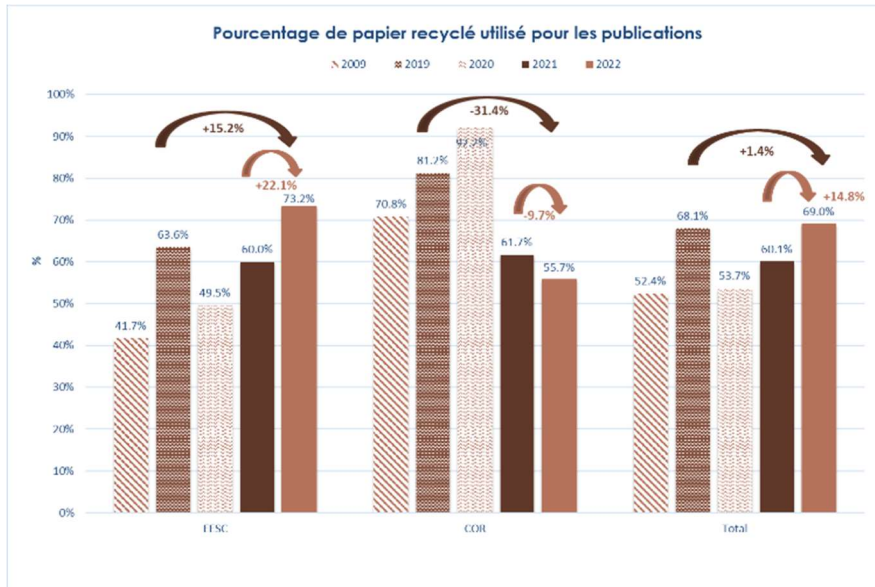


Figure 17: Pourcentage de papier recyclé utilisé pour les publications

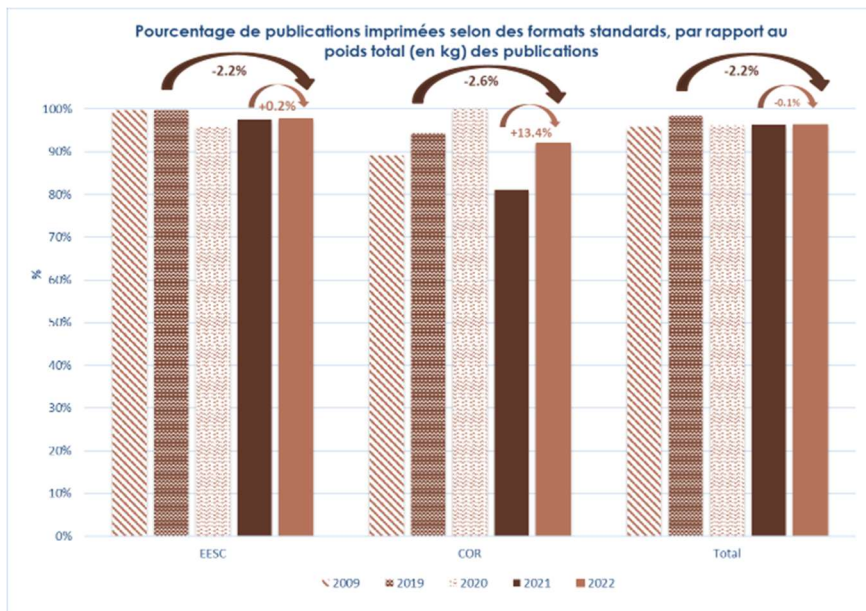


Figure 18: Pourcentage de publications imprimées selon des formats standards, par rapport au poids total (en kg) des publications

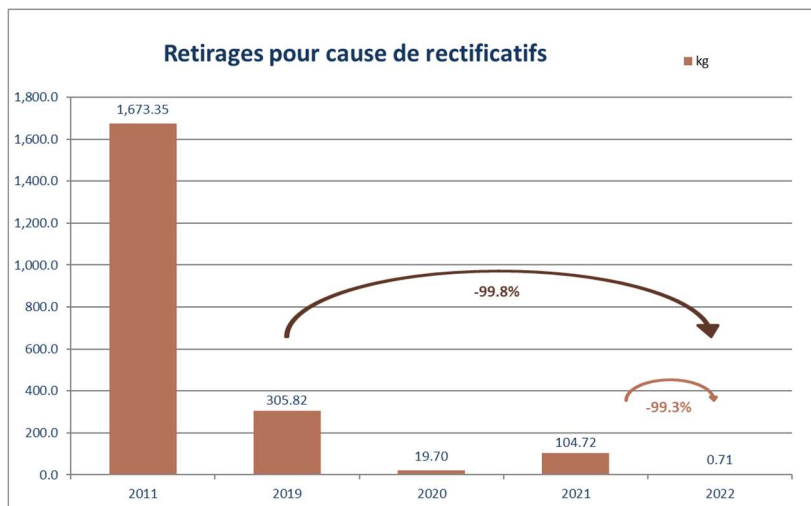


Figure 19: Réimpressions dues à des corrections

Papier utilisé pour les publications: il s'agit exclusivement du papier utilisé par l'unité «Imprimerie et diffusion». Ce papier est destiné, d'une part, aux copies¹⁶ des documents de séance pour les membres, et d'autre part, aux produits de communication (brochures, affiches, cartes de visite, etc.), souvent imprimés en couleur sur papier spécial (non recyclé).

Explications relatives aux données

Les nouveaux indicateurs des publications pour la période 2022-2025 ont été introduits pour mieux suivre la consommation de papier et la production des publications. Dans le passé, les indicateurs suivaient principalement l'achat de papier au sein des Comités. Dernièrement, il est devenu évident que ces chiffres ne donnaient pas une véritable indication de la consommation. Par conséquent, l'indicateur «Quantité de publications imprimées chaque année (en kg)» a été choisi: les quantités de papier pour les publications internes sont calculées à partir du poids du papier imprimé par l'imprimerie des Comités. Il s'agit du poids du papier réellement consommé.

Les quantités de papier pour les publications externes sont calculées à partir du poids des commandes auprès des imprimeurs externes. L'indicateur «Pourcentage de papier recyclé utilisé pour imprimer les publications» indique le pourcentage de papier 100 % recyclé utilisé pour les documents imprimés par l'imprimerie. L'indicateur «Pourcentage de publications imprimées selon des formats standards, par rapport au poids total (en kg) des publications» est le pourcentage de produits finaux aux formats DIN standards dont la production entraîne le moins de gaspillage de papier.

Analyse des résultats

À l'instar des consommations d'énergie, les consommations de papier ont légèrement augmenté en 2022 par rapport à 2021. L'année 2022 ne peut pas être considérée comme une année représentative, mais dès lors que les deux Comités tendent à réduire leur consommation de papier et en combinaison avec la pandémie, on peut clairement observer une tendance à la diminution de l'usage de papier à long terme.

En ce qui concerne le **papier utilisé dans les bureaux**, l'augmentation de l'ordre de **22 %** en 2022 est manifestement liée au retour au bureau. Ce chiffre est mesuré et suivi sur la base du nombre de pages imprimées. Davantage d'événements et de réunions ont à nouveau été organisés en personne ou en mode hybride, ce qui a entraîné une hausse des impressions. Cependant, par rapport à 2019, le nombre de pages imprimées a baissé de **54 %** en 2022. L'objectif est **atteint**.

En ce qui concerne le **papier utilisé pour les publications**, les chiffres indiquent une baisse de **25,1 %** par rapport à 2021. Ce résultat s'explique par la réussite des projets mis en place par les deux Comités concernant l'organisation des réunions statutaires avec moins de papier, voire sans papier. Pour le CdR, on constate une augmentation des publications par rapport à 2021.

Soulignons que la **démarche de rationalisation du papier** lors des réunions avait été entamée par les Comités avant la pandémie, le CESE ayant adopté une stratégie de réunions économes en papier (*paper-poor meetings*) et le CdR une stratégie de réunions sans papier (*paperless meetings*) allant vers le 100 % numérique. La baisse s'est poursuivie en 2022 et même si les activités en présentiel ont repris, il semble que les stratégies respectives de réduction et d'élimination du papier adoptées par les Comités portent leurs fruits.

¹⁶ Sur du papier A4, 80 g, 100 % recyclé, en noir et blanc et recto verso.

Concernant le **papier recyclé**, on constate, pour 2022, une augmentation de **14,8 %** de la proportion de papier recyclé dans les publications, qui s'explique par la reprise du présentiel avec des documents en papier A4 100 % recyclé. Notons que dans le cas où un autre type de papier doit être utilisé pour les publications (par exemple pour les couvertures), il s'agit essentiellement de papier produit à partir de pâte ayant subi un procédé de blanchiment ECF (*Elementary Chlorine Free*) ou TCF (*Totally Chlorine Free*).

Concernant les **publications imprimées selon des formats standards**, dont la production entraîne le moins de gaspillage de papier, on constate que les Comités ont imprimé en moyenne plus de 96 % du poids total des publications dans des formats standards durant les 3 dernières années. La quantité de documents (en poids) réimprimés à la suite de corrections a diminué de 99,3 % en 2022 par rapport à 2021.

Actions réalisées

Animés par la volonté d'agir en tant qu'institutions responsables, le CESE et le CdR ont mis en œuvre dès les débuts du SME en 2009 une série d'actions ayant pour objectif de réduire ou d'éliminer l'utilisation du papier, ou encore de favoriser l'utilisation de papier recyclé. Il convient de rappeler que les activités politiques des deux Comités sont économes en papier (*paper-poor*), voire dématérialisées (*paperless*): les documents destinés aux réunions politiques et statutaires ne sont plus imprimés depuis 2019 pour le CdR et depuis 2020 pour le CESE. Voici quelques exemples des actions mises en œuvre (liste non exhaustive):

- Le papier A4 utilisé pour l'impression (papier de bureau) et celui acheté pour les publications sont du papier «100 % recyclé»¹⁷.
- Élimination totale des imprimantes individuelles au profit d'imprimantes partagées.
- Numérisation des procédures administratives, financières et liées aux ressources humaines.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- CdR: mise en œuvre d'une stratégie de communication numérique.
- CESE: mise en œuvre d'une stratégie «réunions économes en papier».
- CdR: mise en œuvre d'une stratégie «réunions sans papier».
- CESE et CdR: poursuite de la numérisation des procédures administratives, financières et de ressources humaines sous la forme de différents projets au sein des deux Comités.
- Production, par l'imprimerie, de blocs-notes à partir des chutes de papier à l'usage de tout le personnel. L'objectif est d'éviter le gaspillage et de sensibiliser à la réutilisation du papier.

Sensibilisation du personnel: des campagnes de sensibilisation sont menées chaque année par l'imprimerie («n'imprimez que si nécessaire»). À l'occasion de la Journée internationale des forêts, en mars 2022, le service EMAS a envoyé un courriel de sensibilisation au personnel, dans le but d'attirer l'attention des collègues sur le rôle des forêts et de les informer sur les différentes espèces d'arbres et leur importance pour la biodiversité. L'article les encourageait aussi à adopter des méthodes de travail sans papier et économes en papier, leur donnait des conseils pour imprimer en toute conscience et les invitait à réduire leur consommation de papier également à la maison.

Sensibilisation des clients internes: des conseils sur les formats standards DIN sont proposés régulièrement aux équipes de publication lors des réunions hebdomadaires avec l'imprimerie.

¹⁷ Depuis 2019: utilisation de papier labellisé FSC en raison de la fermeture de l'usine qui fournissait les Comités en papier recyclé.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale du DRS

i11) Quantité journalière de feuilles de papier de bureau utilisée par employé en équivalent temps plein (feuilles de papier/ETP/jour de travail). Les Comités utilisent l'indicateur «pages de papier/ETP/jour de travail», qui n'est pas en adéquation avec le DRS, car l'unité de mesure est la page et non la feuille de papier.

i12) Part du papier de bureau certifié respectueux de l'environnement acheté sur la quantité totale de papier bureau acheté (%). Les Comités utilisent cet indicateur.

Repères d'excellence du DRS

b4) 15 feuilles de papier/ETP/jour de travail. L'indicateur des Comités porte sur les pages de papier (8,63 pages/ETP/jour). Ce chiffre est inférieur à 15 feuilles (qui équivalent à 30 pages).

b5) Le papier de bureau utilisé est 100 % recyclé ou certifié conformément à un label écologique ISO de type I (label écologique de l'Union européenne, par exemple). Le papier de bureau acheté par les Comités est certifié 100 % recyclé. Depuis 2019, les Comités ont utilisé occasionnellement du papier qui n'est pas 100 % recyclé mais qui est labellisé FSC.



Objectif: introduire des exigences environnementales dans les procédures d'appels d'offres afin de systématiser l'achat de produits durables et la fourniture de services plus respectueux de l'environnement.

Indicateurs

- Pourcentage d'appels d'offres comprenant des critères environnementaux
- Pourcentage d'appels d'offres catégorisés «*top green*», «*medium green*» et «*low green*»

Procédure

Les Comités ont mis en place une procédure de consultation obligatoire du service EMAS pour tous les appels d'offres dont le montant estimé du marché est égal ou supérieur à 25 000 EUR (services conjoints) ou à 60 000 EUR (services propres). Les appels d'offres sont analysés et catégorisés en fonction de leur impact environnemental: faible, moyen ou élevé¹⁸.

Lorsque l'objet du marché le permet, les Comités optent pour des biens et des services à moindre impact environnemental. Les critères environnementaux varient selon le type de marchés. Il peut s'agir de critères ajoutés dans les spécifications techniques (par exemple, l'obligation d'utiliser des produits de nettoyage et d'entretien écolabellisés dans tous les contrats), ou de critères d'attribution afin de favoriser les offres les plus écologiques.

Exemples de critères environnementaux: le traitement des déchets, le stockage des produits dangereux, le type de produits et de matériaux (les produits écolabellisés sont privilégiés s'ils sont disponibles sur le marché), ou encore la performance énergétique des équipements électriques et électroniques.

Helpdesk interinstitutionnel MPE (Marchés Publics Écologiques)

Pour les aider dans cette démarche, les Comités font appel à un helpdesk interinstitutionnel géré par le Parlement européen. Le helpdesk répond aux demandes spécifiques liées à un appel d'offres et apporte son aide pour la formulation des critères environnementaux et durables.

Résultats 2022

Sur l'ensemble de l'année 2022, **34** appels d'offres ont été publiés ou passés via une procédure négociée par les Comités; parmi ceux-ci, **11** ont fait l'objet d'une consultation du service EMAS conformément à la procédure¹⁹.

100 % des documents de marché soumis à consultation contiennent des clauses environnementales. Il s'agit des clauses standards insérées dans tous les appels d'offres du CESE et du CdR et comprenant une référence à la politique environnementale des Comités ainsi qu'à leurs certifications EMAS et ISO 14001. En fonction de l'objet du marché, certains critères environnementaux spécifiques ont été insérés.

¹⁸ Cette classification repose sur deux critères: le montant estimé du marché et l'objet du marché. Certains marchés ne permettent pas l'introduction de critères environnementaux, ou ne le permettent que de manière limitée. Ils sont considérés comme étant à faible impact.

¹⁹ Conformément à la procédure, 12 appels d'offres (et non 11) auraient dû faire l'objet d'une consultation, ce qui signifie qu'un appel d'offres n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis EMAS. Il n'a pas été possible de vérifier les critères environnementaux pour cet appel d'offres.

Répartition selon l'impact environnemental

Sur les 34 appels d'offres publiés en 2022, on dénombre:

2 appels d'offres à impact environnemental élevé

- Services de nettoyage et prestations y afférentes
- Travaux d'installation, de transformation, d'amélioration et de modernisation sur les installations techniques d'immeubles de bureaux

3 appels d'offres à impact environnemental moyen

- Services de maintenance et de dépannage pour les équipements d'imprimerie
- Contrôles périodiques des appareils de levage, des équipements d'accès aux façades et aux toitures et des équipements de protection collective et individuelle
- Contrat-cadre pour le système de vote avec assistance technique pour les réunions en face à face, hybrides et à distance

28 appels d'offres à faible impact environnemental

- Contrats portant sur la réalisation d'études, d'audits ou d'analyses, contrats de fourniture d'équipements et/ou de services d'interprétation lors de conférences hors siège, contrat de location d'un câble en fibre optique et contrat pour l'hébergement d'un sous-site internet.

1 appel d'offres auquel la catégorisation de l'impact environnemental ne s'applique pas:

- Compensation des émissions de gaz à effet de serre du Comité économique et social européen et du Comité européen des régions

Répartition *low/medium/top green*

Afin de ne pas biaiser les statistiques, seuls les appels d'offres à impact environnemental moyen et élevé sont pris en considération. Cette année, le calcul a porté sur les **5** appels d'offres cités ci-dessus, qui sont également les appels d'offres les plus importants sur le plan de la valeur.

- *Top green*: **80 %**
- *Medium green*: **20 %**
- *Low green*: **0 %**

Parmi les contrats *top green*, relevons le contrat «**services de nettoyage et prestations y afférentes**», qui peut être considéré comme exemplaire du point de vue environnemental. Les critères environnementaux les plus élevés ont été intégrés dans les spécifications techniques, notamment en ce qui concerne les produits de nettoyage, qui doivent être écolabellisés (une dérogation est possible pour certains types de produits, mais cela constitue une exception). En ce qui concerne les critères de sélection, le contractant chargé des services de nettoyage doit être certifié EMAS ou ISO 14001. Enfin, en ce qui concerne les critères d'attribution, des points ont été prévus pour les mesures visant à réduire les consommations énergétiques (électricité, eau, carburant, etc.) et les quantités de produits utilisées.

Il faut également souligner l'impact environnemental positif du contrat relatif aux **travaux sur les installations techniques**. Ce contrat a pour principal objectif **la réduction des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité, ...)** au sein des bâtiments des Comités. Les installations techniques jouent ainsi un rôle essentiel dans

la mise en œuvre du système de gestion environnementale. À titre d'exemple, ce contrat comprend l'installation de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge électrique pour voitures électriques ou encore l'installation d'un système de récupération de l'eau pluviale au JDE (liste non exhaustive).

Rappelons enfin le contrat portant sur la rénovation du bâtiment VMA. Les travaux ont été réalisés en 2022 et sont aujourd'hui en voie d'achèvement. Ils ont été effectués en intégrant des critères de durabilité et de circularité très élevés. Le bâtiment VMA, dans sa version rénovée, permettra, selon les estimations, une réduction de 30 % de la consommation d'électricité et de 9 % de la consommation de gaz. Tous les éclairages ont été remplacés par des éclairages LED. Un réseau intelligent a été installé dans chaque pièce pour rendre l'ensemble du bâtiment plus performant et plus confortable. La rénovation inclut un système de collecte des eaux de pluie et un réservoir d'eau de pluie dans le parking. L'eau de pluie collectée sera utilisée pour les chasses d'eau des toilettes. La rénovation du VMA a en outre été menée de manière à préserver les matériaux existants: les planchers, radiateurs et châssis en bois ont été revalorisés au lieu d'être jetés, les nouveaux matériaux sont certifiés GREENGUARD et répondent à l'une des normes les plus rigoureuses et complètes en matière d'émissions de composés organiques volatils dans l'air intérieur, avec une préférence accordée à l'utilisation de matériaux naturels qui peuvent être plus facilement réutilisés ou recyclés, comme le bois brut ou la laine.

Actions continues

- L'électricité est 100 % verte.
- Les produits de nettoyage sont 100 % écolabellisés²⁰. L'entretien des espaces verts est réalisé sans pesticides ni engrais chimiques.
- La peinture et les vernis sont écolabellisés.
- Le bois utilisé dans les travaux est certifié FSC ou PEFC.
- Le papier utilisé dans les bureaux est 100 % recyclé ou écolabellisé²¹.
- Les fournitures de bureau répondent à des critères écologiques.

Indicateur spécifique: produits de nettoyage

Objectif: achat de produits de nettoyage et de consommables plus respectueux de l'environnement.

Indicateur: pourcentage de produits de nettoyage écolabellisés.

Résultats 2022: 100 % des produits de nettoyage utilisés aux Comités sont écolabellisés, comme en 2021. La quantité de produits utilisés a **globalement diminué** depuis la mise en place du SME (en 2022, – 38 % par rapport à l'année de référence, 2019).

Notons que dans le cadre des mesures sanitaires, des produits désinfectants et du gel hydroalcoolique ont été utilisés en 2022.

Pour information, les produits écologiques utilisés pour le nettoyage sont caractérisés par une biodégradabilité rapide et complète. Ils ne contiennent pas de matières premières bioaccumulables, ni de muscs nitrés (parfums), et sont à base de tensio-actifs d'origine végétale ou minérale. De plus, leurs recharges sont recyclables et les flacons doseurs réutilisables.

²⁰ À l'exception des produits désinfectants et du gel hydroalcoolique utilisés dans le cadre des mesures sanitaires. Pour les activités de restauration, des produits sans écolabel sont utilisés pour le dégraissage et le détartrage forts ainsi que pour la désinfection.

²¹ Depuis 2019: utilisation ponctuelle de papier labellisé FSC en raison de la fermeture de l'usine qui fournissait les Comités en papier recyclé.

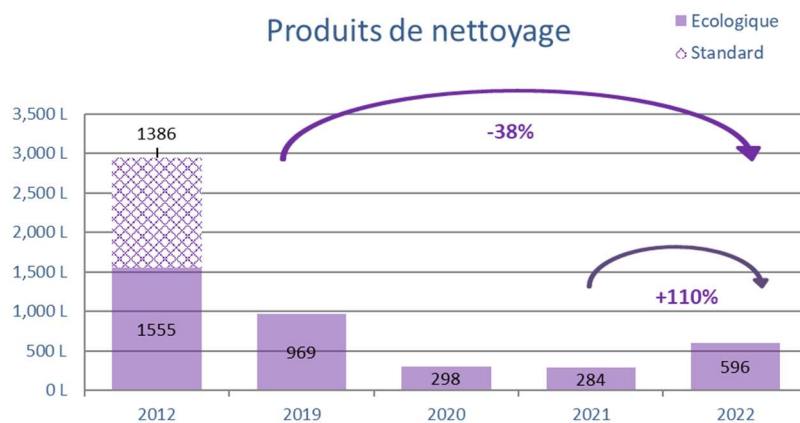


Figure 20: Produits de nettoyage utilisés. Produits écologiques et non écologiques.

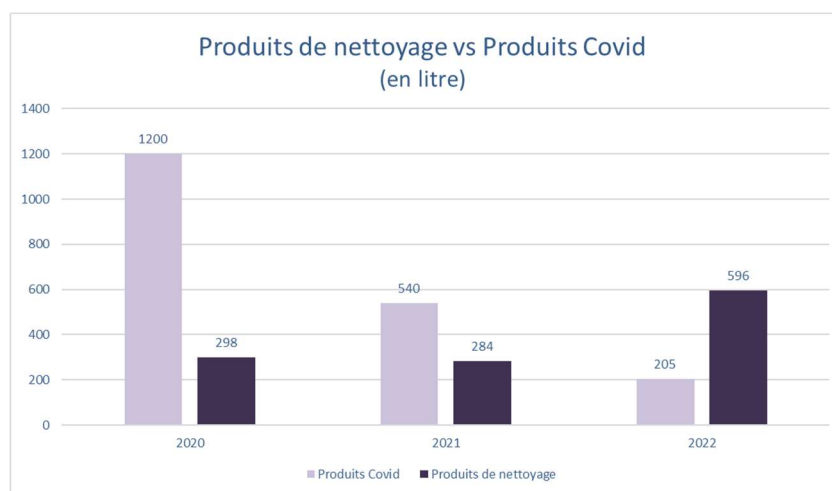


Figure 21: Produits désinfectants dont gel hydroalcoolique — Produits de nettoyage.

Analyse des résultats

En 2022, la quantité de produits utilisés a augmenté de 110 % par rapport à 2021 et diminué de 38 % par rapport à 2019. Cette augmentation est principalement due au fait qu'en 2022, les bureaux ont été nettoyés en fonction de la présence physique des occupants. De plus, les points de contact des bureaux, salles des conférences et surtout cabines d'interprètes ont continué à être désinfectés. Seuls des produits respectueux de l'environnement ont été utilisés en 2022, car aucun traitement spécifique n'a été nécessaire pour les sols.

Les principales raisons de cette importante diminution globale au fil des années sont les suivantes:

- utilisation de plus en plus fréquente de produits ciblés pour des besoins de nettoyage spécifiques, qui se sont avérés plus efficaces. Les produits polyvalents sont toujours utilisés lorsqu'ils sont adéquats;
- recours à un système de distribution automatique des produits pour optimiser l'utilisation des produits de nettoyage;
- utilisation de chiffons en microfibre qui nécessitent moins de produit, voire uniquement de l'eau, pour le nettoyage.

Adéquation avec le DRS

Indicateur de performance environnementale du DRS:

i118) Pourcentage d'appels d'offres qui incluent des critères environnementaux sur le nombre total d'appels d'offres, décomposés par catégorie de produit (%). Les Comités utilisent cet indicateur.

Repères d'excellence du DRS

b40) 100 % des appels d'offres incluent des critères environnementaux qui nécessitent au moins le niveau de performance fixé dans les critères des marchés publics écologiques (MPE) de l'Union européenne, pour les produits où des critères des MPE de l'Union européenne existent (par exemple, le papier de bureau, les produits de nettoyage, le mobilier). Les Comités respectent ce critère à 100 %.

3.7 Voitures de service



Objectif: réduire la pollution générée par les voitures de fonction entre 2019 et 2025, avec l'objectif d'avoir une flotte de véhicules zéro émission d'ici 2030

Les Comités ont utilisé les voitures suivantes en 2022:

CESE
BMW 530e iPerformance (depuis le 5.6.2018)
BMW 530e iPerformance (depuis le 7.9.2018)
RENAULT ESPACE 1,8TCe
CdR
<i>BMW 745e (de janvier 2020 à janvier 2024)</i>
<i>BMW 530e iPerformance (de janvier 2018 à janvier 2022)</i>
<i>Nissan Leaf Electric (d'avril 2018 à avril 2022)</i>
<i>Mercedes V300 (de janvier 2020 à janvier 2024)</i>

L'objectif est de disposer d'ici 2030 d'une flotte zéro émission, soit en participant à des appels d'offres interinstitutionnels, soit en utilisant d'autres options.

Il faut noter qu'en l'état actuel du développement des voitures électriques, une marge pour l'utilisation de voitures hybrides doit être prise en considération, afin d'assurer une autonomie suffisante, en cas de besoin.

Pour information: le CESE et le CdR utilisent déjà chacun deux voitures 100 % électriques et une hybride.

Actions continues

- Intégration de critères environnementaux dans les contrats de leasing.
- Choix de véhicules moins polluants.
- Formation continue des chauffeurs à l'écoconduite pour limiter les impacts environnementaux.



Objectif: réduire l’incidence environnementale de la restauration aux Comités en introduisant des critères d’alimentation durable et en réduisant le gaspillage alimentaire.

Le CdR et le CESE abritent trois cafétérias, une cantine et un restaurant accueillant habituellement des centaines de personnes par jour. À ces lieux de restauration s’ajoute un nombre important de buffets organisés lors des conférences. Les Comités se doivent de prendre en compte les impacts environnementaux liés à l’alimentation.

L’objectif «alimentation» s’articule autour de deux axes: d’une part, la mise en place d’une démarche d’alimentation durable et d’autre part, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Alimentation durable

Indicateurs

- Pourcentage de légumes de saison utilisés dans les menus et au bar à salade
- Pourcentage de produits bio par rapport à l’ensemble des produits
- Pourcentage de poisson labellisé MSC, frais et pêché en filière courte par rapport à l’ensemble des achats de poisson
- Pourcentage de produits labellisés «commerce équitable» par rapport à l’ensemble des produits
- Pourcentage de matériaux à usage unique utilisés

Résultats 2022: En raison des conséquences de la pandémie de COVID-19, notamment l’instauration du télétravail et la réduction de l’offre alimentaire au sein des bâtiments des Comités, tous les indicateurs ne sont pas disponibles pour l’année 2022. En effet, seules la cafétéria du JDE et la cantine étaient ouvertes en 2022, ce qui a une incidence sur l’offre de restauration et les statistiques disponibles.

Saisonnalité

En ce qui concerne la saisonnalité des légumes (légumes crus, crudités et légumes cuisinés), les Comités exigent une moyenne annuelle de minimum 63,50 % de saisonnalité. Pour 2022, cet **objectif a été atteint** avec un score de **69 %**. Aux mois d’août, de septembre et d’octobre, ce pourcentage montait jusqu’à plus de 90 %, voire 100 %. La moyenne de 2021 était de 68 % (pour les seuls mois d’octobre, de novembre et de décembre, étant donné que les points de restauration étaient complètement fermés les autres mois en raison de la pandémie de COVID-19).

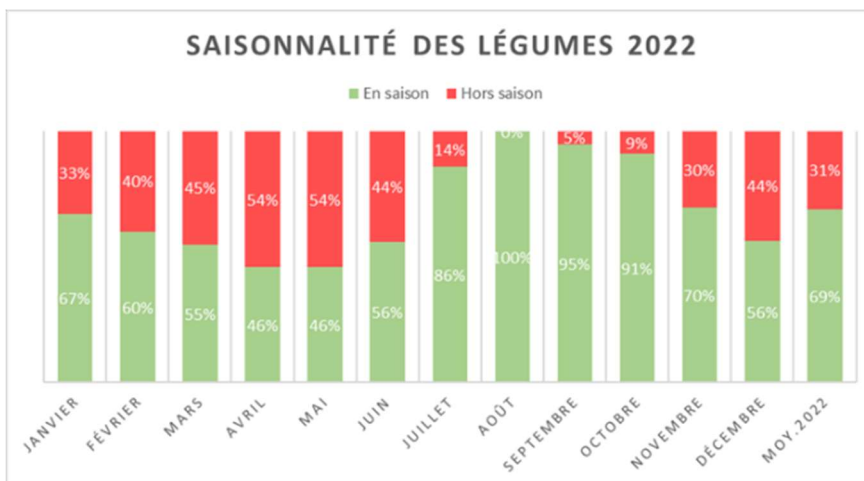


Figure 22: Saisonnalité des menus légumes à la cantine en 2022

Les pourcentages de saisonnalité obtenus grâce au travail déterminé et engagé des responsables de la cantine étaient élevés, d'autant plus qu'ils sont plus difficiles à atteindre pendant les mois d'automne et d'hiver. En 2023, une attention particulière devra être accordée au mois de juin étant donné que c'est pour ce mois-là que l'on constate le plus grand écart par rapport aux exigences minimales des Comités.

Pêche durable

Le contrat qui régit les activités de restauration est principalement basé sur la nature, l'espèce et l'origine des poissons et produits de la mer. En effet, il est demandé que des exigences minimales en matière de fraîcheur (20 %) et de labellisation des poissons (40 %) soient respectées durant l'exécution du contrat. Par ailleurs, certaines espèces fortement surpêchées, en voie de disparition ou dont l'élevage est particulièrement polluant, sont interdites. Ces poissons sont signalés par le code couleur «rouge» ou «orange» dans les recommandations du WWF²². En parallèle, le contrat actuel encourage les filières courtes et fraîches afin de limiter l'impact environnemental lié au transport et à la réfrigération.

Par rapport à 2019, la dernière année de référence hors période COVID, le pourcentage de poisson labellisé est passé de 24 % à **29 %** en 2022. Le contrat prévoit pourtant un minimum de 40 % de poisson labellisé. Notre objectif **n'a pas été atteint** en 2022, comme les années précédentes, parce que le contractant actuel adopte une politique privilégiant le poisson local et fraîchement pêché au plutôt que le poisson surgelé labellisé. En effet, les produits labellisés MSC sont pêchés de façon durable, mais proviennent souvent de mers lointaines et sont majoritairement congelés. En 2022, **85 %** du poisson servi était frais et **79 %** provenait de pêche locale (mer du Nord + zone FAO 27²³). Notre objectif de minimum 20 % de poisson frais **a été largement atteint**.

Produits issus du commerce équitable

Le contrat de restauration actuel prévoit un pourcentage minimum de produits issus du commerce équitable labellisés pour certains produits. Le café, le chocolat, le sucre de canne, l'ananas et les bananes doivent exclusivement provenir du commerce équitable. Ainsi, par exemple, les pourcentages réalisés en 2022 sont de 100 % pour les bananes, le chocolat et le sucre de canne, et de 95 % pour le café. Il s'avère que le café décaféiné servi aux Comités provient exclusivement de cultures biologiques.

En 2022, **4 %** de l'ensemble des produits achetés par le contractant et mis à disposition dans les lieux de restauration sont issus du commerce équitable, tous aliments confondus. Ce chiffre est en baisse par rapport aux dernières statistiques de 2019 (8 %). Cela est dû à l'adaptation de l'offre alimentaire dans les espaces de restauration des bâtiments des Comités en conséquence de la pandémie de COVID-19.

Produits issus de l'agriculture biologique

La part de produits bio était de 9 % en 2018 et de 18 % en 2019. En 2022, l'offre bio a malheureusement fortement baissé en raison de l'adaptation et de la réduction de l'offre alimentaire dans les espaces de restauration au cours de la période post-COVID. En effet, en 2022, l'objectif de 25 % de produits bio **n'a pas été atteint**: **8 %** des achats alimentaires étaient issus de l'agriculture biologique. Ce pourcentage concerne le nombre total de produits issus de l'agriculture biologique et labellisés bio achetés par le contractant et utilisés dans les préparations ou vendus séparément. Ainsi, en 2022, par exemple, 100 % des bananes, pommes, œufs, mais aussi le café, le lait, le yaourt et le sucre de canne étaient exclusivement bio.

²² <https://fr.fishguide.be>

²³ [Zone 27 — Atlantique, nord-est \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&plugin=1)

Actions continues

Les Comités sont pionniers dans la gestion durable de leur cantine. Parmi les différentes actions mises en œuvre pour garantir un haut niveau de durabilité dans les services de restauration, citons notamment:

- la première cantine zéro-plastique: depuis mai 2019, toutes les fournitures en plastique à usage unique ont été remplacées par des fournitures en matériaux réutilisables ou recyclables, conformément à la stratégie de l'Union européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire;
- la réduction de la consommation en matériaux jetables: conjointement à la politique «zéro plastique», les Comités travaillent activement à la réduction des matériaux jetables en général. Depuis 2015, ceux-ci ont été réduits de 65 %, et par rapport aux derniers chiffres disponibles de 2019, les produits jetables ont encore diminué de 39 %²⁴;
- l'application de critères environnementaux et durables renforcés dans le contrat restauration actuel;
- le contrôle régulier de ces critères tant en interne qu'en externe (contrat séparé);
- la participation à la démarche «Jeudi Veggie»²⁵.

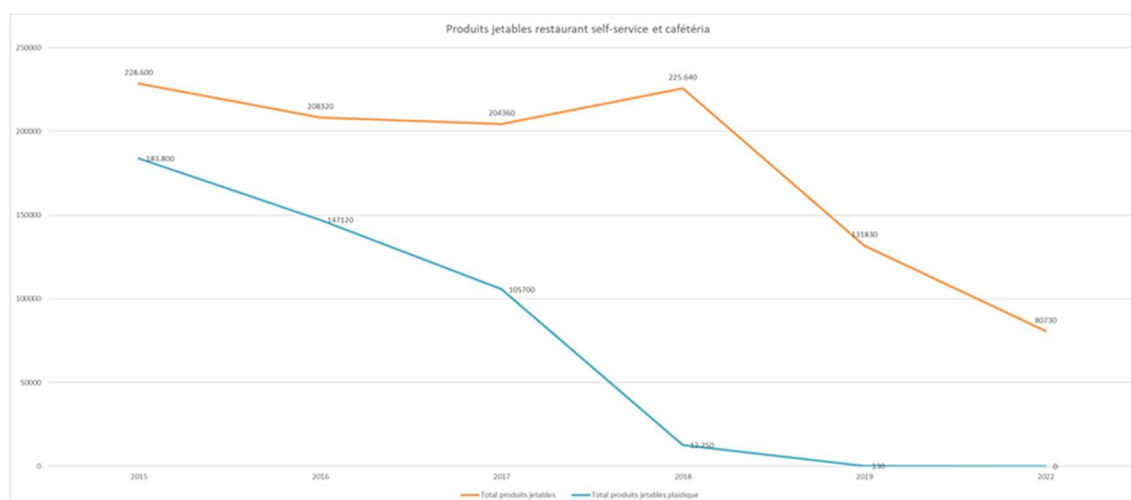


Figure 23: Consommation en matériaux jetables en 2022 (cantine et cafétéria JDE)

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- Reprise du don alimentaire qui avait été suspendu depuis la pandémie de COVID-19.
- Analyse d'une éventuelle nouvelle demande de label «Good Food» pour notre restaurant self-service.
- Augmentation de produits labellisés et végétariens associés à l'élargissement de l'offre alimentaire.
- Réintroduction des carafes d'eau de ville lors des événements et réunions, qui avaient été suspendues en raison des conséquences de la pandémie en 2020.
- Analyse des statistiques relatives aux fruits de saison proposés dans les différents espaces de restauration.

²⁴ À titre de comparaison, en 2019, 131 830 matériaux jetables ont été achetés. En 2022, ce chiffre s'élevait à 80 730. Il s'agit principalement des emballages pour produits à emporter: gobelets en carton, mélangeurs en bois, sachets en papier kraft recyclé, emballages papier pour sandwiches et bols à soupe.

²⁵ Jeudi Veggie: <https://www.evavzw.be/>. Les Comités participent à la démarche «Jeudi Veggie» depuis 2014.

Gaspillage alimentaire

Indicateurs

- Gaspillage: nombre de portions restantes à la cantine et lors des activités de catering
- Don alimentaire: poids des surplus alimentaires conditionnés pour être redistribués
- Don alimentaire: nombre de sandwiches donnés

Résultats 2022: Les indicateurs de gaspillage à la cantine et lors des activités de catering sont disponibles pour 2022. Les indicateurs relatifs au don alimentaire ne sont pas disponibles en raison de la pandémie de COVID-19. Le contrat avait été terminé début 2020 et est en cours de signature en 2023.

Gaspillage à la cantine

En 2022, le gaspillage moyen à la cantine est estimé à **1,04 %**. À titre de comparaison, il était de 0,9 % en 2019 et de 2,2 % en 2018 (derniers chiffres disponibles). Ce pourcentage confirme la bonne maîtrise du gaspillage alimentaire, malgré, entre autres, les difficultés rencontrées en conséquence de la pandémie: instauration du télétravail, diminution des espaces de restauration et de l'offre alimentaire.

En pratique, les statistiques révèlent une perte de 316 repas sur l'année, soit 26 repas en moyenne par mois pour une moyenne de 2 497 plats vendus par mois. Il s'agit d'un résultat qui se situe dans la moyenne basse du gaspillage alimentaire dans la restauration collective. Le dernier objectif fixé en 2019 consistait à limiter le gaspillage à la cantine à moins de 10 %. Ce but a donc été **atteint** pour 2022.

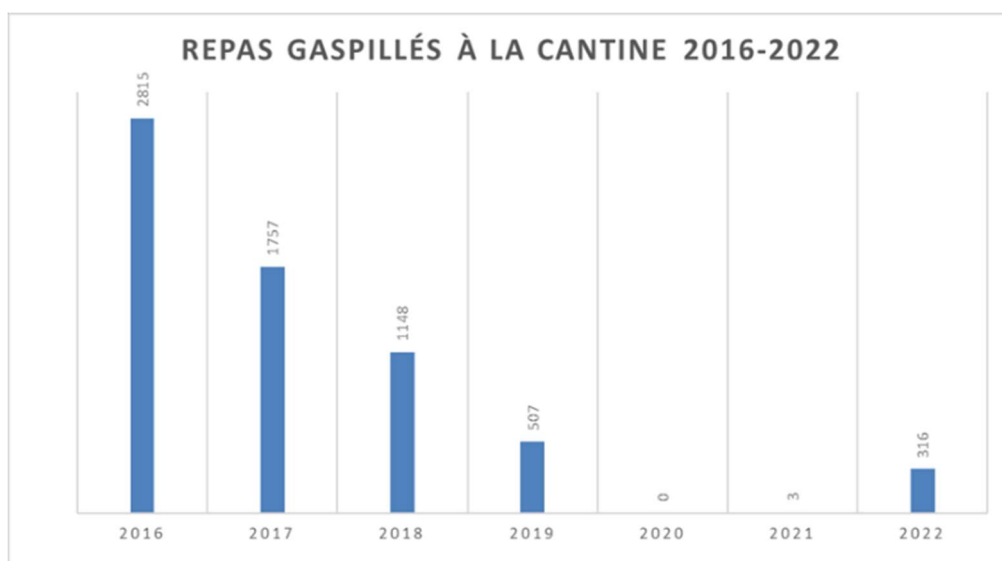


Figure 24: Statistiques de gaspillage alimentaire à la cantine en nombre de repas gaspillés

Actions continues

La lutte contre le gaspillage alimentaire est inscrite dans la politique environnementale des Comités. Le CESE et le CdR se sont engagés à **limiter le gaspillage alimentaire tant à la cantine que lors des événements**.

Parmi les mesures mises en place, il convient de relever:

- la prévention du gaspillage alimentaire, par l'information et la sensibilisation, comme lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, la Journée mondiale de l'eau, etc.;
- le contrôle du gaspillage alimentaire en collaboration étroite avec le contractant.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

- Reprise des statistiques de gaspillage alimentaire moyen généré lors des activités de catering. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, jusqu'en mai 2022, aucun buffet n'avait été organisé au sein des Comités.
- Signature du nouveau contrat de don alimentaire au profit d'une association bruxelloise, en livraison à vélo. Les surplus générés dans le cadre des activités de catering sont emballés puis livrés selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur. L'association bénéficiaire accueille un public de personnes précarisées (sans-abri, réfugiés, y compris des familles avec enfants). La livraison des surplus alimentaires serait à nouveau effectuée en vélo-cargo par une coopérative spécialisée dans le transport écologique de marchandises, ce qui réduit l'impact environnemental du transport.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale du DRS

i21) Pourcentage de choix alimentaires à faible incidence proposés (par exemple, des produits de saison, des produits biologiques) (% des aliments à faible incidence sur la quantité totale de volume acheté). Les Comités utilisent ces indicateurs, voir ci-dessus.

i22) Quantité de déchets alimentaires produits par repas servis (g/repas). Les Comités assurent le suivi du gaspillage alimentaire. Jusqu'à présent, les déchets ne sont pas pesés, mais estimés sur la base du nombre de portions restantes.

i23) Pourcentage de déchets alimentaires destinés à la digestion anaérobie (%). 100 % des déchets alimentaires sont destinés à la digestion anaérobie.

Repères d'excellence du DRS: sans objet.



Objectif: réduire l'incidence environnementale de l'organisation des événements entre 2022 et 2025 (année de référence: 2019).

Cet objectif a été mis en place au vu des nombreux événements organisés chaque année dans les bâtiments du CESE et du CdR: conférences, événements organisés par des organisations de la société civile européenne, journées portes ouvertes, visites de groupes, etc.

Indicateurs

- Quantité de déchets produite lors des trois grands événements récurrents: Journées portes ouvertes, Semaine européenne des régions et des villes et fête du personnel (en kg)
- Gaspillage alimentaire et dons alimentaires issus des buffets (en kg): voir chapitre 3.8

Résultats 2022

Comme pour 2021, il y a lieu de souligner la situation exceptionnelle du début de l'année 2022 en ce qui concerne l'organisation des événements. La plupart des conférences ont eu lieu en ligne et ont généré moins de déchets que par le passé. Depuis avril 2022, de plus en plus d'événements ont également été organisés en présentiel, mais le mode hybride est aussi devenu une nouvelle norme pour les réunions standards.

Actions continues pour l'ensemble des événements

Les Comités ont adopté une série de bonnes pratiques en vue de limiter l'impact environnemental des événements. Le guide consacré à l'organisation des événements durables a été mis à jour en 2022 et publié début 2023.

Exemples de bonnes pratiques

- **Type d'événement:** évaluer soigneusement la nécessité d'un événement en présentiel et se demander si un événement hybride ou virtuel ne serait pas une meilleure option.
- **Communication:** limiter l'impression de documents au strict minimum et privilégier la communication numérique.
- **Goodies:** éviter la distribution de gadgets et privilégier un matériel de promotion durable et plus respectueux de l'environnement. Ces dernières années, les Comités n'ont pas eu de budget, ou n'ont eu qu'un budget limité pour les *goodies*.
- **Alimentation:** opter pour des menus durables composés de produits plus respectueux de l'environnement et promouvoir des menus végétariens.
- **Eau:** privilégier l'eau de ville servie en carafe. (Depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de restauration en juin 2020, le plastique à usage unique est interdit aux Comités.)
- **Vaisselle:** lors des réunions et conférences, il n'est plus possible de commander du café et du thé en vaisselle jetable, sauf exception qui doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Le gain environnemental est considérable puisque ce service générerait à lui seul environ 40 000 gobelets par an. Tout le matériel à usage unique (bâtonnets mélangeurs, pailles, cuillères, bols à salade, etc.) est fabriqué à base de matériel recyclable et/ou recyclé: carton, bambou, féculé de maïs ou de canne à sucre, etc.
- **Mobilité:** informer les participants sur les moyens de transport durables et moins polluants: le train plutôt que l'avion, les transports en commun plutôt que la voiture, ou encore la marche et le vélo.
- **Badges:** les récupérer à la fin de l'événement afin de les réutiliser. NB: le nouveau système de gestion des badges, *e-visitors*, qui utilise des badges en tissu adhésif, ne permet pas cette récupération.
- **Gaspillage alimentaire lors des événements:** voir chapitre 3.8.

Actions pour les événements récurrents

Trois événements organisés de manière récurrente et attirant un nombre important de participants (Journée portes ouvertes, Semaine européenne des régions et des villes et fête de fin d'année ou fête du personnel) font l'objet d'une attention particulière: sensibilisation des organisateurs à la réduction et au tri des déchets et mise en place d'un suivi systématique des quantités de déchets générés lors de ces événements.

En 2022, l'événement du CdR, la **Semaine européenne des régions et des villes**, a été organisé à nouveau en mode hybride; cette fois-ci, les locaux du Comité ont accueilli 2 000 participants. Des actions écoresponsables, telles que l'impression limitée de documents et l'extinction des caméras, ont été promues.

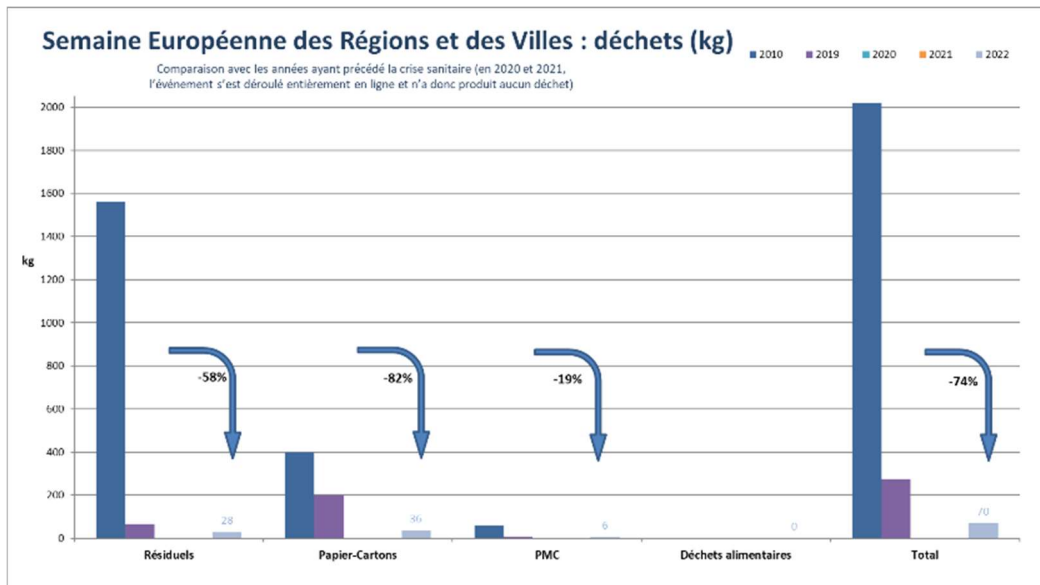


Figure 25: Statistiques des déchets générés par la Semaine européenne des régions et des villes

Pour la **Journée portes ouvertes** en 2022, seul le CdR a ouvert ses portes au public, en proposant des activités restreintes; les activités du CESE ont été présentées au public en ligne. C'est la raison pour laquelle les données sur les déchets ne sont pas comparables. En 2020 et 2021, l'événement n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, mais plusieurs services, unités et directions des Comités se sont présentés en ligne.

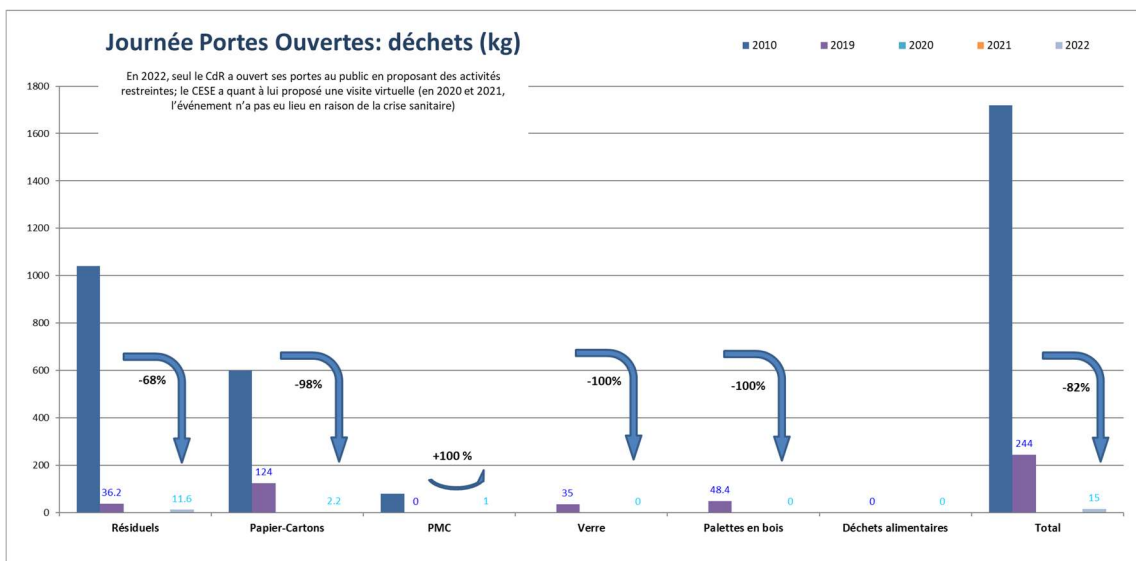


Figure 26: Statistiques des déchets générés par la Journée portes ouvertes

En décembre 2022, la **fête du personnel** a de nouveau été organisée après deux ans de confinement en raison de la pandémie de COVID-19. L'événement a été un succès et a réussi à générer au total 81 % de déchets en moins qu'en 2019.

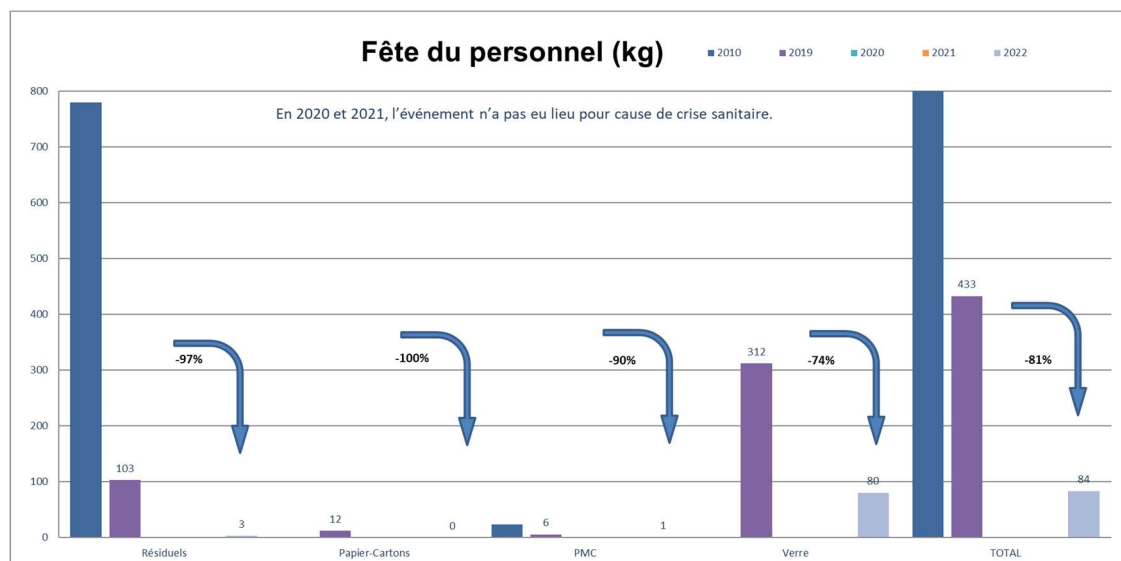


Figure 27: Statistiques des déchets générés par la fête du personnel

Consommation de papier

Au **CESE**, à partir de juillet 2022, la quasi-totalité des événements, conférences et réunions statutaires s'est tenue en mode hybride ou présentiel. Une approche d'utilisation intelligente du papier (*paper smart*) a été adoptée pour les interprètes à partir de la mi-mars, ce qui a entraîné une baisse importante du nombre de documents imprimés et de copies distribuées.

Au **CdR**, les événements et réunions statutaires se sont également tenus en mode hybride pendant la majeure partie de l'année (à partir de la mi-février 2022). Malgré l'augmentation du nombre de participants aux événements sur place, la limitation des impressions et l'enregistrement en ligne ont contribué à réduire la consommation de papier.

Afin de donner un aperçu de la tendance à long terme, **rappelons la tendance dégagée en 2019** (puisque les années 2020 et 2021 ne peuvent pas être considérées comme représentatives): diminution des déchets tout-venant et légère augmentation des déchets papier-cartons et des déchets en verre (réutilisable) qui s'explique par la stratégie zéro plastique décrite ci-dessus.

Exemples de bonnes pratiques

- Utilisation de verres en matériau durable afin de limiter le nombre de verres jetables lors de la fête de fin d'année du personnel (initiative du comité du personnel) et service de lavage pendant la soirée — action reprise en 2022.
- Remplacement des bouteilles d'eau en plastique par des carafes d'eau de ville. Cette mesure a permis de réduire de manière considérable la quantité de déchets de type PMC et a été très bien accueillie par les participants — action reprise en 2022.

Actions concernant l'eau servie lors des événements

Depuis 2020 et l'entrée en vigueur du nouveau contrat de restauration, tous les contenants en plastique sont interdits dans les activités de catering. L'eau et les boissons sont donc désormais servies exclusivement dans

des carafes ou des bouteilles en verre. Cette mesure fait suite à d'autres mesures adoptées ces dernières années afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique:

- Depuis 2016, le service d'eau en bouteille en verre a été généralisé à tous les buffets, grâce à l'acquisition d'une fontaine à eau permettant de servir de l'eau réfrigérée et filtrée.
- En 2018, le comité de direction EMAS a décidé de supprimer toutes les bouteilles d'eau en plastique pour les réunions administratives²⁶ et de mettre en place un groupe de réflexion afin d'éliminer les bouteilles en plastique de toutes les réunions au sein des Comités.
- En 2019, huit fontaines raccordées à l'eau de ville (avec un filtre UV) ont été installées, dont deux à proximité des salles de conférence, afin d'encourager les participants à boire de l'eau de ville.
- Depuis 2020, il a été décidé de servir l'eau en bouteilles ou en carafes en verre à toutes les réunions, y compris les réunions politiques. Interdiction totale d'utiliser des bouteilles en plastique dans toutes les activités de restauration.

Visioconférences

Comme nous pouvions nous y attendre, la pandémie a généralisé le recours à la visioconférence. Peu après le début de la pandémie, les membres et le personnel des Comités ont travaillé depuis chez eux, en télétravail, grâce aux équipements informatiques mis à leur disposition. MS Teams a été lancé au printemps 2021 pour les membres et le personnel des deux Comités afin de permettre un télétravail efficace. La majorité des réunions et conférences se sont tenues à distance ou en mode hybride, ce dernier étant désormais devenu la norme.

Depuis 2020 et à la suite de la crise sanitaire, il est techniquement possible d'organiser des visioconférences dans toutes les salles de conférence et de réunion, et pas seulement dans celles conçues spécifiquement à cette fin. Il a été suggéré aux organisateurs et aux participants d'éteindre les caméras et les micros lorsqu'ils ne parlent pas pour réduire l'empreinte carbone des événements et des réunions.

Comme la situation est restée plus ou moins la même en 2022 qu'en 2021, l'indicateur sur le recours aux visioconférences n'a plus de sens (car il ne prend pas en compte l'utilisation réelle de tous les outils de téléconférence, à savoir les ordinateurs portables, smartphones, etc.).

Adéquation avec le DRS

Indicateur de performance environnementale du DRS

i25) Part des appels d'offres concernant les événements qui incluent dans leurs critères une référence à un système de gestion des événements reconnu (tel que ISO 20121) ou un système de management environnemental (tel que EMAS) (%). Des critères environnementaux sont inclus dans les appels d'offres du CESE et du CdR, mais il n'y a pas de référence à la norme ISO 20121 ni à un SME. Cette possibilité sera envisagée dans le futur, mais en tenant compte de la nécessité de ne pas restreindre le marché.

Repères d'excellence: sans objet.

²⁶ Réunions dont les participants sont des membres du personnel, par opposition aux réunions politiques, dont les participants sont des membres.

3.10 Durabilité des déplacements domicile-travail du personnel



Objectif: réduire l'incidence environnementale des déplacements domicile-travail du personnel

Indicateurs:

- Pourcentage du personnel qui déclare utiliser principalement un mode de transport durable pour les trajets domicile-travail: transports publics, marche, vélo ou partage de voitures (résultats tirés de l'enquête auprès du personnel, 2021)
- Pourcentage du personnel bénéficiant d'une subvention pour l'utilisation de transports publics (train, tram, bus), par an
- Pourcentage du personnel recevant une indemnité vélo, par an (CESE seulement)
- Utilisation des vélos de service, par an (nombre de prêts)
- Nombre de jours de télétravail, par an

Résultats 2022: 75,8 % des membres du personnel du CdR et 69,6 % des membres du personnel du CESE recourent à des modes de transports durables.

Ces résultats proviennent de l'enquête de mobilité organisée au sein du CESE et du CdR. La dernière enquête a eu lieu en 2021. En 2021, le plan de déplacements d'entreprise (PDE) pour 2021-2023 a été préparé et lancé sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la politique de mobilité actuelle, y compris la planification d'activités innovantes. Le PDE du CESE a été accepté par Bruxelles Environnement. Celui du CdR est en attente d'approbation par Bruxelles Environnement.

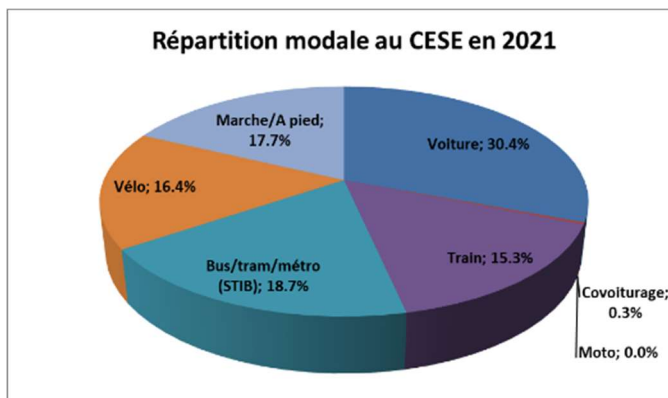


Figure 28: Répartition modale des trajets domicile-travail du personnel du CESE

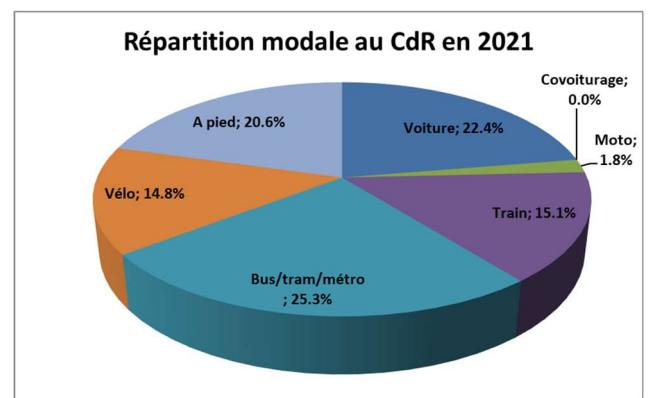


Figure 29: Répartition modale des trajets domicile-travail du personnel du CdR

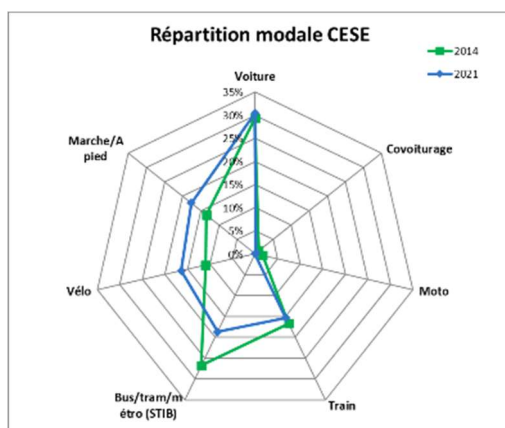


Figure 30: Répartition modale des trajets domicile-travail

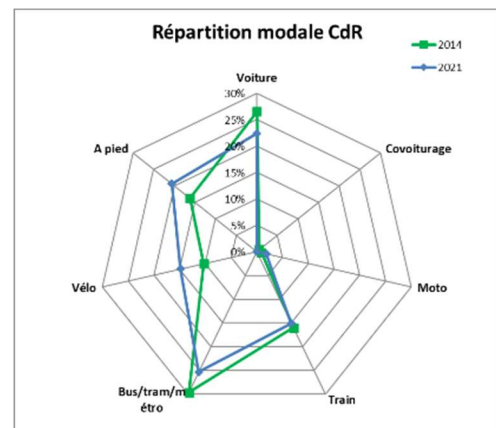


Figure 31: Répartition modale des trajets domicile-travail

Il faut rappeler que la majorité du personnel a télétravaillé jusqu'à fin mars 2022. Nous ne sommes pas en mesure de comptabiliser le nombre de télétravailleurs pour les trois premiers mois de l'année, l'ensemble du personnel ayant été encodé comme étant en situation de «télétravail occasionnel» depuis le premier confinement en 2020 (y compris les personnes venues travailler sur place).

Depuis début avril 2022, la majorité du personnel et des membres a continué à travailler à distance, mais une obligation de deux jours de présence minimale par semaine au bureau a été instaurée. Cette décision a eu un impact direct sur les déplacements domicile-travail. Nous ne sommes pas à même de mesurer cet impact, faute de données disponibles²⁷. Cependant, on peut constater que les demandes de remboursement pour l'utilisation des transports en commun et du vélo ont augmenté en 2022 par rapport à 2021.

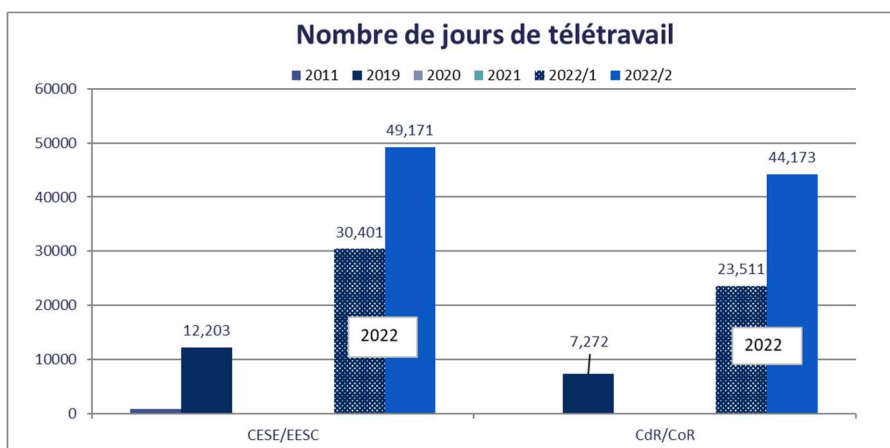


Figure 32: Nombre de jours de télétravail en 2022 (2022/1: janvier-mars et 2022/2: avril-décembre)

Concernant les remboursements des trajets en transports en commun, le CESE a enregistré une augmentation de 72,8 % en 2022 par rapport à 2021, et le CdR une légère baisse de 22,3 % en 2022 par rapport à 2021 (à noter que le chiffre n'est pas définitif pour le CdR).

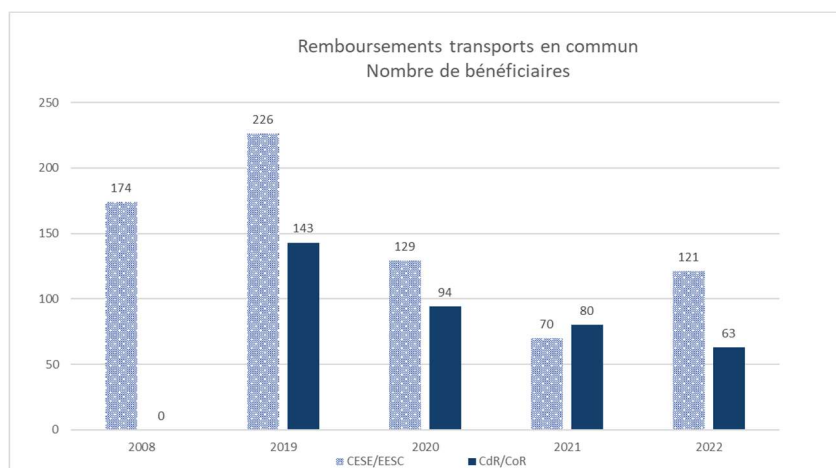


Figure 33: Pourcentage de bénéficiaires de la contribution «transports en commun»

²⁷ Aucune donnée n'est disponible concernant les modes de transport utilisés par les personnes qui sont venues travailler en présentiel en 2022, ni en ce qui concerne les modes de transports utilisés par les personnes en télétravail.

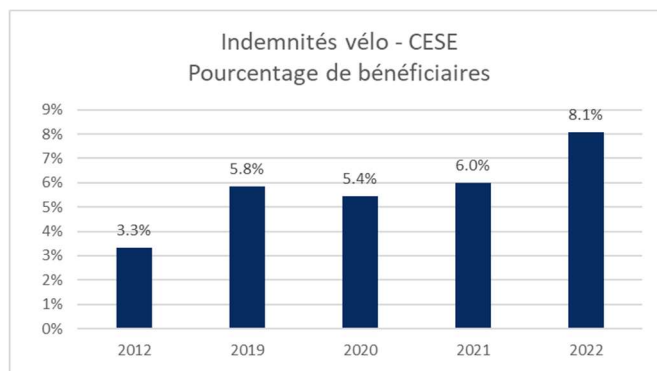


Figure 34: Pourcentage de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo (CESE), + 35 % en 2022 par rapport à 2021

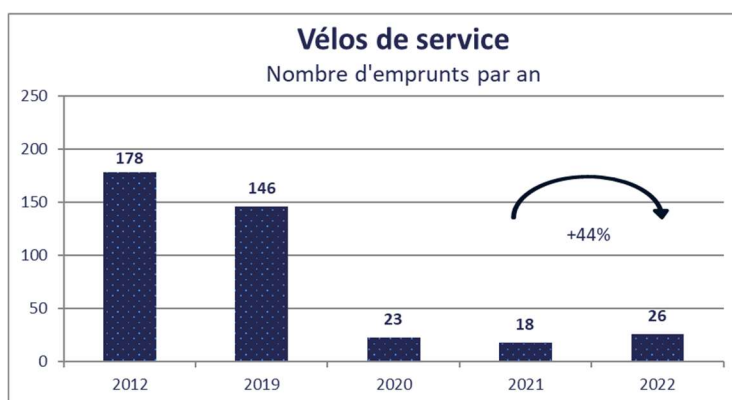


Figure 35: Nombre d'emprunts de vélos de service (CESE), + 44 % en 2022 par rapport à 2021

Actions continues

Il ressort de l'empreinte carbone des Comités que le transport de personnes est la source principale d'émissions de CO₂. La mobilité a en outre un impact direct sur la qualité de l'air et sur la santé de chacun. Le CESE et le CdR mènent une politique active afin d'encourager le personnel à utiliser des moyens de transport plus respectueux de l'environnement: transports publics, vélo et marche.

- Contribution financière aux frais d'abonnement aux transports publics (CESE et CdR)
- Indemnité kilométrique pour les déplacements à vélo (CESE)
- Télétravail et horaires de travail flexibles pour réduire les embouteillages aux heures de pointe
- Vélos de service, parkings et infrastructures pour cyclistes, y compris pour les vélos-cargos
- Augmentation du nombre de places de stationnement destinées au covoiturage et aux motos
- Événements tels que le *Friday Walk/Bike Day* ou le *Step Challenge*
- Participation aux initiatives interinstitutionnelles *VeloMai* et *Walking challenge*
- Bornes de recharge pour les vélos et les voitures électriques²⁸
- Mise à disposition de deux vélos permettant de recharger les smartphones (initiative du CESE)
- Possibilités élargies des formules de télétravail²⁹

²⁸ Eu égard à la nécessité de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments des Comités, les bornes de recharge pour les voitures privées dans le garage JDE ont été désactivées depuis le 17 octobre 2022, et jusqu'à nouvel ordre. Seules les bornes pour les voitures de service électriques sont restées fonctionnelles au cours des deux derniers mois de 2022.

²⁹ Les formules de télétravail avaient déjà été élargies avant la crise de la COVID-19 et pourraient être amenées à évoluer encore dans le futur.

- Possibilités accrues d’organiser des vidéoconférences et des retransmissions en ligne de conférence
- Ateliers autour de la mobilité durable (par exemple, sur l’entretien et la réparation de vélos)
- Campagnes de sensibilisation et information régulière du personnel sur l’ensemble des actions ainsi que sur la qualité de l’air et les événements ayant un impact sur la mobilité.

Actions en cours de réalisation ou à réaliser

En octobre 2021, le secrétaire général du CESE a lancé un projet d’un an pour encourager la réduction des émissions causées par les missions du personnel du CESE. Ce projet a débuté en novembre 2021 et s’intitule «**Low Emission Missions**». Tout au long de ce projet, le personnel partant en mission sera encouragé à opter pour des voyages moins polluants. La participation à cette initiative reste entièrement volontaire, et les résultats seront ensuite évalués.

En juin 2022, le secrétaire général du CdR a annoncé une nouvelle politique concernant les missions du personnel du CdR, dont les caractéristiques principales sont une réduction du nombre de missions et du nombre de participants pour la même mission, une sensibilisation accrue et une incitation à opter pour des modes de déplacement moins chers et plus durables.

Adéquation avec le DRS

Indicateurs de performance environnementale du DRS

i14) Mise en œuvre d’outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables (o/n). Oui, les Comités organisent régulièrement des campagnes de sensibilisation et d’information sur toutes les possibilités offertes au personnel.

i15) Pourcentage des membres du personnel qui font quotidiennement la navette seuls en voiture (%). Selon les données de l’enquête sur la mobilité menée en 2021, 30,4 % des membres du personnel du CESE et 22,4 % des membres du personnel du CdR se déplacent seuls en voiture.

i16) Pourcentage des membres du personnel qui font la navette à pied, à vélo ou en transports publics au moins trois fois par semaine (%).

i17) Quantité annuelle totale d’émissions de CO₂eq liées aux voyages d’affaires (tonnes CO₂eq/an). Les voyages des membres du CESE et du CdR dans le cadre de leurs missions ne font pas l’objet d’un indicateur environnemental, mais interviennent dans le calcul de l’empreinte carbone des Comités (voir chapitre 3.12).

i18) Quantité annuelle totale d’émissions de CO₂eq liées aux voyages d’affaires par employé en équivalent temps plein (ETP) (kg CO₂eq/ETP/an). Les Comités n’utilisent pas cet indicateur pour les raisons évoquées ci-dessus. Cette donnée est toutefois disponible et utilisée dans le calcul de l’empreinte carbone des Comités (voir chapitre 3.12).

i20) Disponibilité d’installations de visioconférence pour tous les membres du personnel et suivi et promotion de leur utilisation (o/n). Oui, les Comités disposent de plusieurs infrastructures de visioconférences. En 2021, toutes les salles de conférence ont été équipées de manière à pouvoir être utilisées pour des visioconférences.

i52) Répartition modale des déplacements (% de déplacements effectués en voiture, en moto, en transports publics, à vélo et à pied). Veuillez consulter les figures 28 à 31.

Repères d’excellence du DRS

b6) Des outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables pour les membres du personnel sont mis en œuvre et leur utilisation est encouragée. Les Comités organisent régulièrement des campagnes de sensibilisation et d’information sur toutes les possibilités offertes au personnel.

b8) Des installations de visioconférence sont disponibles pour tous les membres du personnel et leur utilisation est suivie et encouragée. Les Comités disposent de plusieurs infrastructures de visioconférence, mais l’utilisation de la visioconférence n’est pas suivie. En effet, les membres du personnel peuvent également participer aux réunions via leurs appareils mobiles. En 2021, toutes les salles de conférence ont été équipées de manière à pouvoir être utilisées pour des visioconférences.



Objectif: préserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes.

Indicateur: occupation du sol (surface bâtie/non bâtie).

Cet indicateur permet de suivre la façon dont les sols sont occupés. Une surface bâtie étant imperméabilisée, elle ne peut abriter aucune espèce végétale et ne favorisera donc pas la biodiversité.

Les Comités occupent une surface totale de 14 750 m², dont 11 723 m² de surface bâtie (79 %) et 3 027 m² de surface non bâtie (21 %).

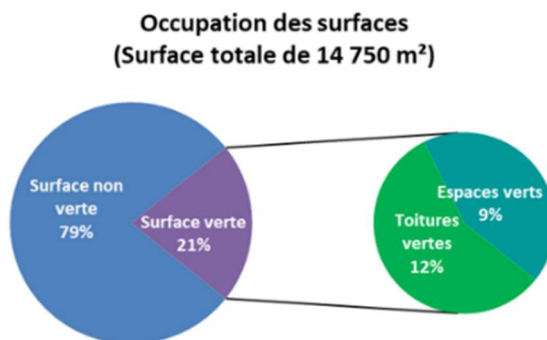


Figure 36: Occupation des espaces verts dans les surfaces non bâties

Espaces verts

La surface non bâtie des Comités se répartit comme suit: 1 366 m² sont occupés par des espaces verts, tandis que le reste est constitué de surfaces imperméabilisées (trottoirs, cours, etc.). Les espaces verts représentent 9 % de la superficie totale.

Il faut noter que ces chiffres sont sensiblement différents par rapport aux années précédentes en raison de changements intervenus en ce qui concerne les bâtiments des Comités. Depuis septembre 2022, le CESE et le CdR n'occupent plus les bâtiments B68 et TR74 et ont fait l'acquisition du bâtiment VMA³⁰. Les changements dans les surfaces et dans les pourcentages sont directement liés aux changements intervenus dans le parc immobilier.

Toitures végétales

Par ailleurs, la surface bâtie compte 1 803 m² de toitures vertes aménagées sur les bâtiments JDE et BvS. Les toitures vertes présentent de nombreux avantages en milieu urbain. Outre une amélioration esthétique, elles permettent une meilleure isolation thermique et acoustique, une diminution de la pollution atmosphérique et des émissions de CO₂ et une diminution de l'effet des îlots de chaleur urbains. De plus, les toitures vertes filtrent et régulent le débit des eaux de pluie rejetées. Enfin, elles offrent une protection à la biodiversité urbaine.

Ruches

Le CESE a installé deux ruches sur le toit du bâtiment JDE entre 2012 et 2020, et a confié leur gestion à un contractant spécialisé en apiculture urbaine. Cette initiative visait à sensibiliser le personnel et les visiteurs des Comités au rôle essentiel joué par les abeilles dans la préservation de la biodiversité et de la sécurité alimentaire. Le dernier contrat est arrivé à échéance mi-2020, au moment de la pandémie de COVID-19. La

³⁰ Voir la stratégie immobilière adoptée par le CESE et le CdR.

décision de réinstaller des ruches est actuellement à l'étude. Parmi les critères pris en considération, relevons les recommandations de Bruxelles Environnement³¹, l'avis du Conseil supérieur bruxellois de la conservation de la nature³² ainsi que les recommandations du bureau d'études mandaté par les Comités pour étudier le potentiel d'amélioration de la biodiversité (voir ci-dessous). Ce faisant, les Comités souhaitent s'assurer que l'installation de nouvelles colonies d'abeilles domestiques dans le quartier ne porte pas préjudice à la biodiversité locale, en particulier aux abeilles et pollinisateurs sauvages.

Nouveaux aménagements en faveur de la biodiversité

En 2022, l'unité «Infrastructures» a confié à un bureau technique et d'architecture la mission d'étudier les potentiels d'amélioration liés à la biodiversité au sein des bâtiments des Comités et aux alentours. Cette mission est l'étape préalable qui permettra aux Comités de déterminer les prochaines actions à mener à leur niveau en faveur de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Parmi les pistes d'actions envisagées, relevons l'aménagement d'un espace vert géré selon des critères écologiques ou le remplacement de certaines plantations de bambous par des plantes qui favorisent davantage la biodiversité. Ces actions devraient être précisées au cours de l'année 2023.

Potager participatif

Un projet de potager participatif a été lancé à l'initiative de membres du personnel des Comités en 2018. Il consiste en cinq bacs potagers installés sur la terrasse de la cantine du bâtiment JDE ainsi qu'un bac à vermicompostage. Le potager est géré sur base volontaire par des membres du personnel, qui y cultivent des plantes aromatiques, certains fruits et légumes et des fleurs. Une partie des bacs potagers est gérée par le contractant chargé des activités de restauration pour y cultiver des herbes aromatiques destinées aux eaux aromatisées, salades, etc. Relevons que la pandémie de COVID a entraîné une baisse de l'implication du personnel, qui peut s'expliquer par la généralisation du télétravail et par le fait que le personnel est moins présent dans les bâtiments des Comités. Une évaluation du projet potager sera conduite dans le courant 2023.

Alimentation durable

Le CESE et le CdR sont engagés dans une démarche d'alimentation durable, plus respectueuse de la biodiversité, en gérant de façon durable leurs services et espaces de restauration. Pour plus de détails, voir le chapitre 3.8 consacré à l'alimentation.

Nouvelles actions pour la période 2022-2025

Outre les actions présentées ci-dessus, mentionnons les actions suivantes:

- adoption d'une approche systématique et intégrée en faveur de la biodiversité, notamment via les critères environnementaux des appels d'offres (par exemple: définition de nouveaux critères «biodiversité» pour les marchés de travaux);
- développement d'un réseau avec les institutions et autres partenaires autour des enjeux de la protection de la biodiversité dans le quartier européen, en veillant à inscrire les actions des Comités plus largement dans le contexte écologique bruxellois;
- organisation d'activités de sensibilisation à l'intention du personnel sur les enjeux de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

³¹ Recommandations de Bruxelles Environnement: [Abeilles et pollinisateurs | Citoyen — Bruxelles Environnement](#).

³² Avis du Conseil supérieur bruxellois pour la conservation de la nature.

Adéquation avec le DRS

i78) Mise en œuvre de mesures visant à atténuer l'effet «îlot de chaleur urbain», telles que les espaces verts, les toitures végétales ou l'utilisation de matériaux réfléchissants (o/n). Oui, les Comités ont installé des toitures vertes sur deux de leurs bâtiments (JDE et BVS). De plus, une étude est en cours pour explorer les potentiels d'amélioration liés à la biodiversité au sein des Comités et aux alentours.

i84) Pourcentage de la surface couverte par des toitures végétales sur la surface totale de la zone urbaine (m^2 de toiture végétale/ m^2 de zone urbaine). Les Comités n'utilisent pas directement cet indicateur, mais 1 803 m^2 de toitures végétales ont été aménagés.

i85) Pourcentage ou nombre de bâtiments possédant des toitures végétales dans une zone urbaine donnée (%). Les Comités ont 1 803 m^2 (12 %) de toitures vertes au total sur deux de leurs bâtiments (JDE et BVS).



Objectif: réduire de 10 % les émissions de CO₂ entre 2019 et 2030

Indicateur: tonnes d'équivalent CO₂ par équivalent temps plein (CO₂eq/ETP)

Résultats 2022: 7,70 tonnes de CO₂eq/ETP.

Les indicateurs relatifs aux émissions totales de gaz à effet de serre (GES) et aux émissions annuelles d'autres gaz font partie des indicateurs environnementaux de base selon le règlement EMAS et doivent, à ce titre, faire l'objet d'un suivi. Un nouvel objectif de réduction des émissions de carbone de 10 % entre 2019 et 2030 a été adopté par les Comités début 2022, en ce qui concerne les questions qui relèvent de la compétence de l'administration. L'objectif proposé n'inclut aucune réduction potentielle résultant des activités liées aux membres, excluant ainsi les déplacements des membres, car cela ne relève pas de la compétence de l'administration.

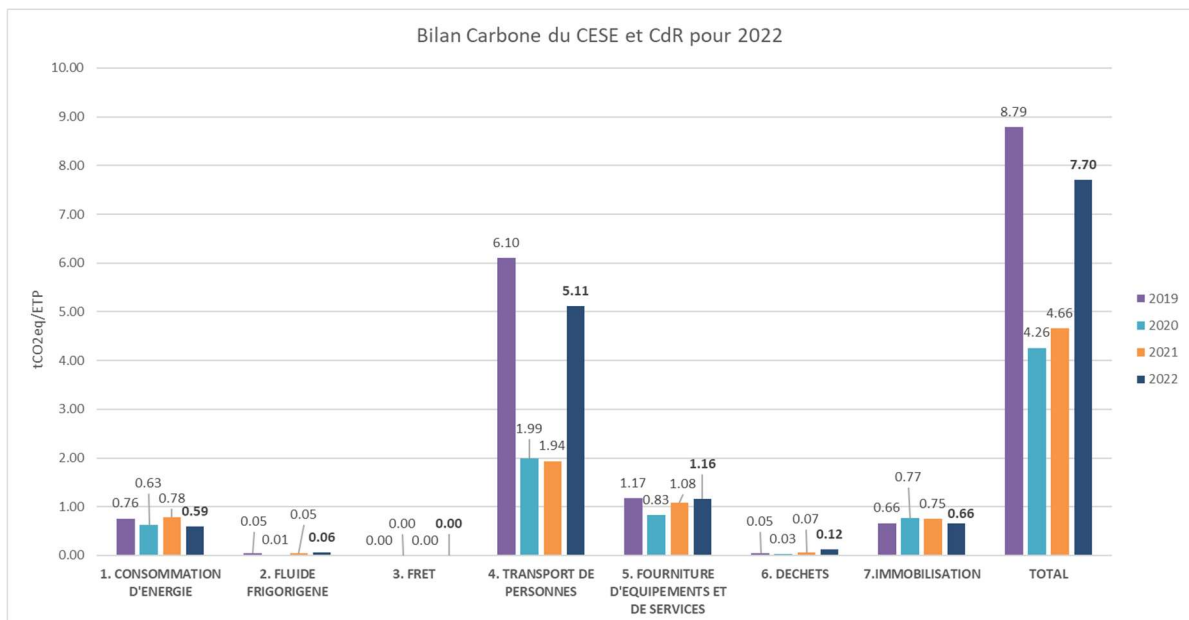


Figure 37: Empreinte carbone en tCO₂eq/ETP

Analyse des résultats

Les tonnes de CO₂eq/ETP ont diminué de 12,4 % en 2022 par rapport à 2019. L'objectif est ainsi **atteint**. Cependant, comme 2022 n'était pas une année «normale» complète, il est suggéré d'attendre l'année prochaine (résultats de 2023) avant d'évaluer à nouveau les objectifs et d'être plus ambitieux.

La survenue de la pandémie de COVID-19 a entraîné une situation inédite de télétravail généralisée à l'ensemble du personnel et des membres des Comités. Cette situation a eu entre autres pour conséquence une baisse des émissions liées au transport ainsi qu'une augmentation des émissions liées aux équipements IT, à la consommation d'énergie et aux différents achats (fournitures de bureau et autres). Il faut rappeler le caractère exceptionnel de l'année 2021, qui, comme 2020, ne peut pas constituer une année représentative en ce qui concerne l'empreinte carbone des Comités.

L'année 2022 se rapproche des émissions de 2019 malgré une situation de fermeture des bureaux durant les trois premiers mois de 2022. Néanmoins, les missions ont pu reprendre et cela explique en grande partie que les émissions soient reparties à la hausse.

Explications relatives à l'indicateur

Conformément à la réglementation EMAS, l'empreinte carbone des Comités est exprimée en **CO₂eq/ETP**.

Calcul de l'équivalent temps plein (ETP): depuis 2016, l'empreinte carbone est pondérée par l'équivalent temps plein afin de procéder à une comparaison plus précise des données. L'équivalent temps plein est calculé comme suit:

Personnel: chaque personne équivaut à un ETP, pondéré par son régime de travail.

Stagiaires: chaque stagiaire équivaut à un ETP, pondéré par le nombre de jours de travail.

Contractant: même principe que pour les stagiaires.

Membres: le calcul est effectué selon les règles mises en œuvre par le Parlement européen. Considérant que la plupart des membres des Comités ne disposent pas de leur propre bureau dans les locaux des Comités et ont un calendrier d'activité politique spécifique, différent de celui des membres du Parlement, l'ETP des membres a été fixé à **0,43** pour un membre du CESE et à **0,13** pour un membre du CdR.

Total des ETP: **1607 en 2022**.

Total des ETP des années précédentes:

Année	2009	2019	2020	2021	2022
Nombre d'ETP	1502	1602	1430	1456	1607

Pour 2009, les données n'étant pas disponibles, le calcul a été fait par extrapolation.

Explications relatives aux données

Afin de calculer leurs émissions, les Comités ont utilisé la **méthode Bilan Carbone**[®] développée par l'ADEME³³ et gérée par l'Institut de Formation Carbone³⁴. Cette méthode est utilisée par de nombreuses organisations et par les institutions de l'Union européenne. Le principe de cette méthode consiste à estimer les émissions de GES en appliquant des **facteurs d'émissions** à des données d'activité. Les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone de l'ADEME³⁵, du département britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) ou d'autres bases de données spécifiques si nécessaire.

³³ Agence française de la transition écologique. Site de l'ADEME sur les Bilans GES: <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

³⁴ Institut de Formation Carbone: <https://www.if-carbone.com>.

³⁵ La Base Carbone est une base de données publiques de facteurs d'émissions nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone. Elle est administrée par l'ADEME, mais sa gouvernance est assurée par plusieurs acteurs et son enrichissement est ouvert. Lien: <https://data.ademe.fr/>.

4. EMPREINTE CARBONE 2022

Chaque année, nous calculons notre empreinte carbone et ce calcul est ensuite contrôlé par un auditeur externe qui en confirme l'exactitude³⁶. Au cours de cette procédure d'audit, l'auditeur peut constater des omissions ou des erreurs de calcul et demander ensuite des corrections. Les corrections, le cas échéant, sont alors également appliquées aux années précédentes, afin de conserver des données comparables au fil des années.

Depuis 2020, le calcul de l'empreinte carbone est confié à un contractant externe.

Pour l'année 2022, nous avons procédé à un changement de méthodologie important pour les chapitres qui concernent les missions du personnel et des membres. Celui a été appliqué rétroactivement à l'ensemble des années antérieures. Ce changement méthodologique concerne le passage de l'utilisation des facteurs d'émission de l'ADEME à ceux du DEFRA. L'élément majeur de ce changement est la répartition des vols par distances et par classe et non plus uniquement par classe. Ci-dessous les catégories de transport aérien:

- Classe économique:
 - o Vol courte distance: 0 à 500 km
 - o Vol moyenne distance: 500 à 3 700 km
 - o Vol longue distance: plus de 3 700 km
- Classe affaires:
 - o Vol courte distance: 0 à 500 km
 - o Vol moyenne distance: 500 à 3 700 km
 - o Vol longue distance: plus de 3 700 km
- Première classe: cette classe n'a pas de répartition par distance puisqu'elle n'existe que pour les long-courriers.

Ce changement a un impact important pour les vols en classe affaires. En effet, pour ces derniers, les facteurs d'émission pour les moyens-courriers (entre 500 et 3 700 km) et le long-courrier en classe affaires (plus de 3 700 km) montrent une différence de plus ou moins 50 %. Le facteur d'émission pour les classes affaires en moyenne distance étant moindre que pour les long-courriers, les émissions sont réduites puisque la majorité des vols concernent des vols de moins de 3 700 km.

Le passage aux facteurs d'émission du DEFRA pour les voyages en avion se justifie comme suit:

- les facteurs d'émissions de l'ADEME se font par type d'avion, distance parcourue et classe, ce qui rend la collecte des données très laborieuse, voire impossible;
- le DEFRA met à jour ses facteurs d'émission annuellement et permet une répartition facile par classe et par distance uniquement (classe budgétaire et court-, moyen- ou long-courrier);
- les autres institutions sont aussi en train d'adopter ce changement;
- cette procédure a déjà été validée l'année passée par l'auditrice.

Afin de représenter une évolution comparable à travers le temps, les émissions des années précédentes ont été retravaillées pour refléter ces changements afin de pouvoir examiner les habitudes de voyage types des personnes qui voyagent (personnel du CESE, personnel du CdR, membres du CESE et membres du CdR).

Les résultats de l'empreinte carbone des quatre dernières années, avec les nouveaux facteurs d'émission, sont présentés ci-dessous:

³⁶ Les données des années 2018 et 2022 n'ont pas été validées par un audit externe. Les données de 2022 feront bientôt l'objet d'un audit et les résultats définitifs seront disponibles dans le courant de l'été.

Année	Émissions absolues [tCO ₂ eq]	Émissions relatives [tCO ₂ eq/ETP]
2019	14.090 tCO ₂ eq	8,79 tCO ₂ eq/ETP
2020	6.095 tCO ₂ eq	4,26 tCO ₂ eq/ETP
2021	6.782 tCO ₂ eq	4,66 tCO ₂ eq/ETP
2022	12.375 tCO₂eq	7,70 tCO₂eq/ETP

À la suite de deux années consécutives de diminution, les émissions absolues (tCO₂eq) ont augmenté de 82,5 % entre 2021 et 2022. Ces émissions restent inférieures à celles des années antérieures à la pandémie de COVID-19 (- 12,2 % par rapport à 2019). Néanmoins, jusqu'en avril 2022, les Comités étaient soumis à des restrictions dues à la crise sanitaire. En effet, durant les trois premiers mois de 2022, la crise sanitaire a eu des répercussions sur les missions, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, le chauffage et la consommation d'électricité, l'approvisionnement alimentaire, etc.

Attention: les données de 2022 n'ont pas encore été validées par un auditeur externe. L'audit sera réalisé durant l'été 2023.

Analyse des résultats

En ce qui concerne la seule année 2022, la répartition par catégorie est la suivante, en ordre décroissant (voir figure 38 ci-dessous):

- Transport de personnes — 66,4 % de l'empreinte carbone totale
- Achat de biens et de services — 15,1 % de l'empreinte carbone totale
- Immobilisations — 8,5 % de l'empreinte carbone totale
- Consommation d'énergie — 7,7 % de l'empreinte carbone totale
- Déchets — 1,6 % de l'empreinte carbone totale
- Réfrigérants — 0,7 % de l'empreinte carbone totale
- Fret — moins de 0,1 %

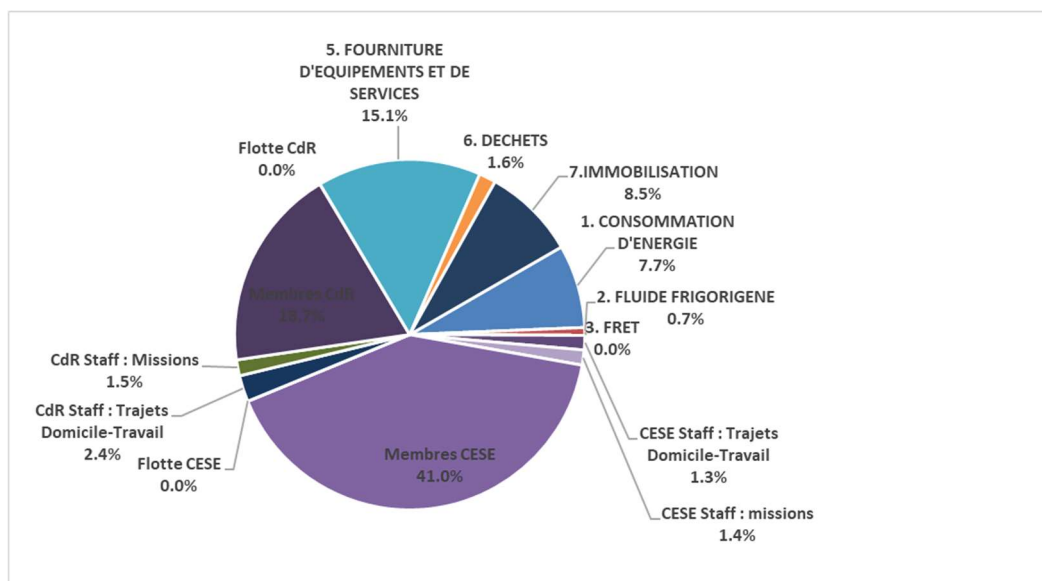


Figure 38: Décomposition de l'empreinte carbone 2022

Pour l'année 2022, la quantité totale des émissions en équivalent CO₂ calculées est de 12 375 tonnes de CO₂eq, ce qui équivaut à **7,70 tonnes CO₂eq/ETP**.

En 2021, le total des émissions s'élevait à 6 782 tonnes de CO₂eq, soit 4,66 tonnes de CO₂eq/ETP.

En 2019, (avant la COVID-19), le total des émissions s'élevait à 14 090 tonnes de CO₂eq, soit 8,79 tonnes de CO₂eq/ETP.

Premier émetteur de carbone: le transport de personnes

Comme les années précédentes, le premier émetteur de CO₂ demeure le transport de personnes (66,4 % des émissions en 2022 par rapport à 69,4 % en 2019).

Comme indiqué ci-dessus à la figure 38, le transport de personnes est la catégorie la plus émettrice, avec 66,4 % des émissions totales, dont 59,7 % sont imputables aux voyages des membres pour assister aux réunions des Comités, et 6,6 % au personnel. En 2022, la crise de la COVID-19 s'est encore fait ressentir durant les trois premiers mois où les déplacements ont été limités.

Les voyages des membres représentent 59,7 % de l'empreinte carbone totale (41,0 % pour les membres du CESE, 18,7 % pour ceux du CdR) et 90 % des émissions liées au transport des personnes. Cela s'explique principalement par le fait que 91 % des distances parcourues se font en avion, 4 % en train et 5 % en voiture. De plus, la majorité des vols sont réalisés en classe affaires. La grande différence entre le CESE et le CdR est due au fait que les membres du CESE ont plus de réunions et de sessions plénières que les membres du CdR (6 plénières pour le CdR et 9 pour le CESE).

En ce qui concerne le personnel (6,6 % de l'empreinte carbone totale), les émissions sont principalement liées aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail et aux missions du personnel, chacune de ces deux sources représentant approximativement 3 % de l'empreinte carbone totale.

En ce qui concerne le transport des personnes, nous pouvons étudier de manière plus approfondie la répartition entre les déplacements domicile-travail et les missions (membres et personnel). Nous pouvons également examiner les différents modes de transport afin d'expliquer quels sont ceux qui contribuent le plus aux émissions. La catégorie la plus émettrice est celle des missions pour les membres et le personnel (95,5 % des émissions liées au transport de personnes), suivie des déplacements domicile-travail du personnel (5,6 %).

En ce qui concerne les missions du personnel et des membres, comme toutes les années précédentes, l'avion est le principal contributeur aux émissions de CO₂ dans ce domaine et représente 96 % des émissions liées aux missions, dont 91 % concernent les membres et 5 % le personnel. L'avion étant le moyen de transport utilisé pour les longues distances et le transport aérien ayant un facteur d'émission élevé, il est en toute logique la plus grosse source d'émissions.

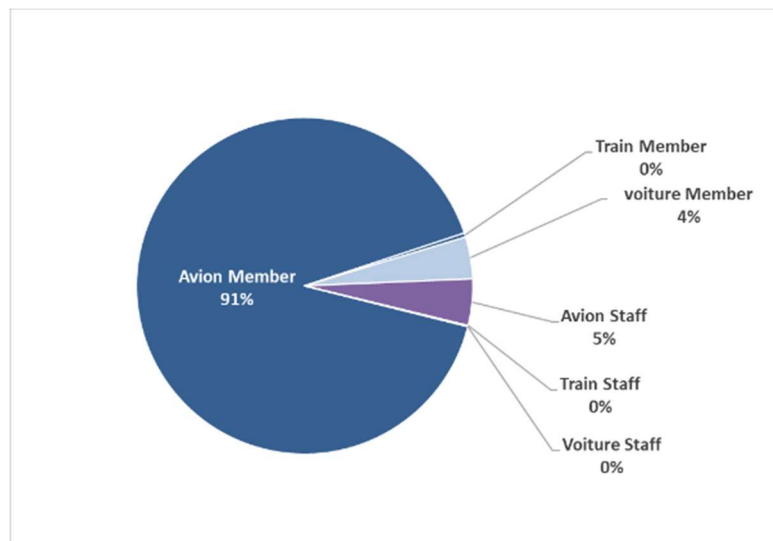


Figure 39: Décomposition des émissions par moyen de transport en 2022

En ce qui concerne les émissions liées aux **déplacements domicile-travail**, durant les trois premiers mois de l'année, l'ensemble du personnel était en télétravail. Par conséquent, les émissions actuelles ne sont pas encore représentatives des nouvelles habitudes de déplacement et de la politique de télétravail. Pour les 8 mois restants, l'enquête de mobilité a été utilisée pour évaluer la distance et la fréquence des déplacements domicile-travail. Lorsque le personnel effectue des déplacements domicile-travail, la principale catégorie d'émissions est liée à l'utilisation de la voiture. Cela représente 73 % des émissions liées aux déplacements domicile-travail. De plus, le télétravail a pris une place importante dans les émissions et représente 19 % des émissions en lien avec le déplacement domicile-travail.

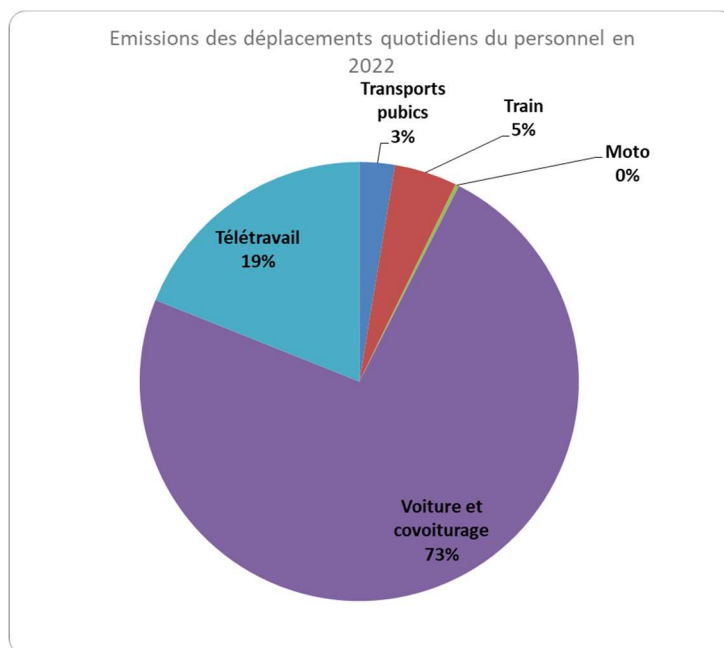


Figure 40: Émissions des trajets domicile-travail du personnel

Les émissions absolues concernant cette catégorie sont détaillées ci-dessous:

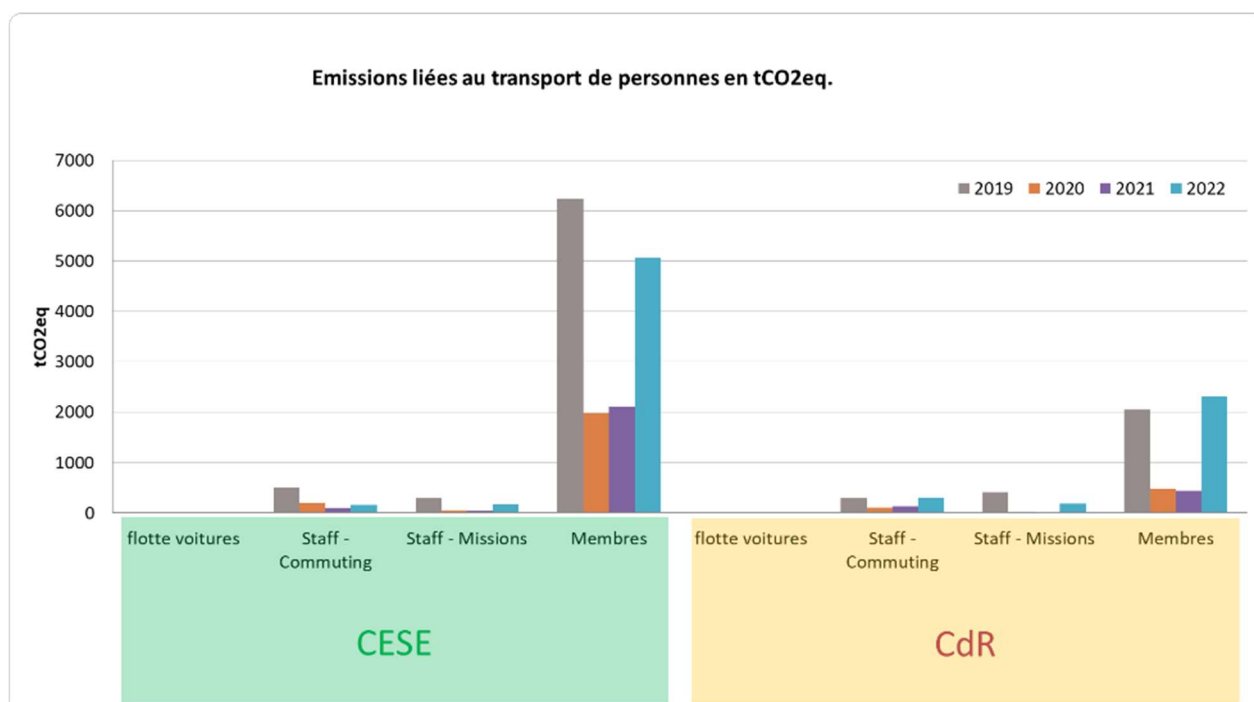


Figure 41: Émissions liées au transport de personnes en tCO₂eq

Second émetteur de carbone: la fourniture d'équipements et de services

Depuis 2019, le deuxième émetteur principal est la fourniture d'équipements et de services. En 2022, cette catégorie représente 15,1 % de l'empreinte carbone totale.

Ce domaine comprend:

- les services externes: maintenance, nettoyage, restauration, sécurité, IT, consultance, interprétation et traduction externes;
- les fournitures de bureau: achat de papier, fournitures de bureau et toners;
- l'achat de fournitures de restauration et de denrées alimentaires.

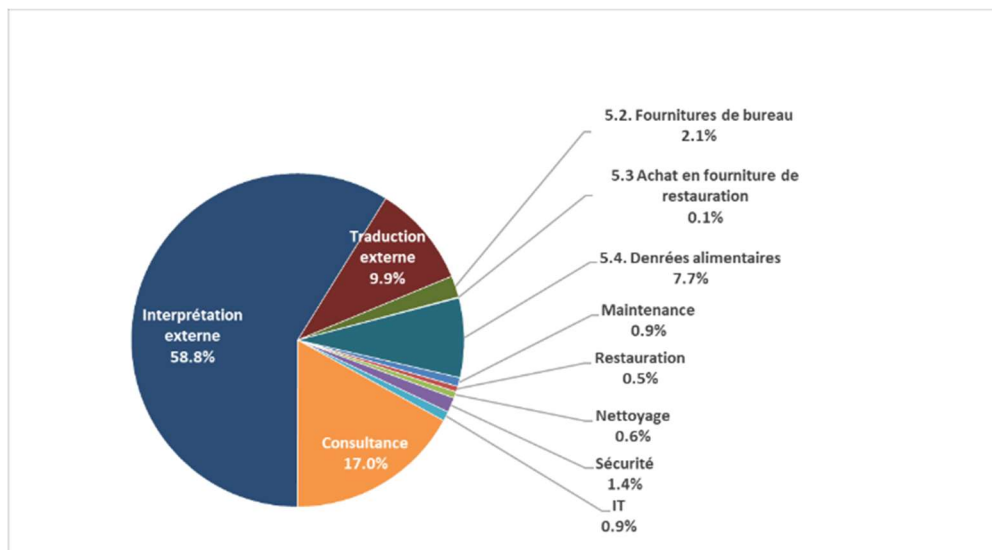


Figure 42: Décomposition des émissions pour les fournitures d'équipements et de services

L'impact le plus important dans ce domaine provient de l'interprétation externe, qui représente 58,8 % de cette catégorie. Compte tenu de l'activité des Comités et de la diversité des langues parlées et écrites au sein de notre institution, l'on comprend aisément que l'interprétation soit le poste le plus important puisque les émissions sont calculées en tenant compte du montant total du contrat (sur le plan financier).

Troisième émetteur de CO₂: les immobilisations

Les immobilisations sont désormais le troisième émetteur principal. En 2022, elles représentaient 8,5 % des émissions totales. Les immobilisations concernent les éléments achetés et/ou détenus par les Comités.

Ce domaine comprend:

- les bâtiments, le mobilier de bureau, le matériel informatique;
- le mobilier et les équipements liés à la restauration (lave-vaisselle, machines à café, réfrigérateurs, etc.).

La durée de vie est définie en fonction de l'équipement. Par exemple, un ordinateur portable a une durée de vie estimée à quatre ans. Cela signifie qu'au cours de ces quatre années, nous estimons qu'il émettra une certaine quantité d'équivalents CO₂ et qu'après cette période, il n'en émettra plus. Si, à ce moment-là, nous en disposons encore et l'utilisons, il est considéré comme représentant «zéro émission». Bien que ce ne soit pas le cas s'agissant des «émissions réelles», cette approche est utilisée dans le calcul de l'empreinte carbone afin de répartir les émissions tout au long des années.

Il en va de même pour les bâtiments qui sont considérés comme ayant une durée de vie estimée de 33 ans. Ainsi, en 2019, le bâtiment VMA a atteint sa durée de vie, tout comme une grande partie de nos équipements

informatiques (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables). Et l'acquisition du B100 n'aura pas d'impact sur les émissions totales. En 2022, certains facteurs d'émission ont été actualisés et l'incidence des équipements informatiques a diminué.

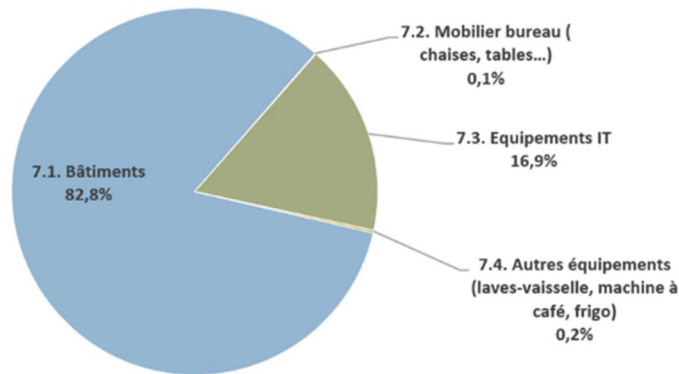


Figure 43: Décomposition des émissions sur les immobilisations 2022

L'**impact des bâtiments** demeure le plus important de cette catégorie (82,8 %). Les bâtiments des Comités ont une surface totale de plus de 100 000 m². Ce poste prend en compte les émissions de CO₂ qui sont produites lors de la construction des différents bâtiments (production et transport des matériaux, chantier, etc.).

Vient ensuite l'**impact des équipements IT** (16 %). Il peut être expliqué par l'activité des Comités, qui est essentiellement de type administratif. Avec la numérisation des procédures, des méthodes de travail et des outils de communication, les besoins en papier ont diminué au profit des besoins en matériel informatique, qui ont augmenté.

Adéquation avec le DRS

Indicateur de performance environnementale du DRS

i4) Total annuel des émissions de gaz à effet de serre (kg de CO₂eq/ETP). Les Comités utilisent cet indicateur.

Repères d'excellence du DRS: sans objet.

5. RÉFÉRENCES AUX EXIGENCES LÉGALES APPLICABLES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Le CESE et le CdR sont soumis aux réglementations régionales, nationales et européennes en matière d'environnement, notamment: le Bruxelles/Brussel-Déchets-Afvalstoffen-LEX (Brudalex) pour la gestion relative aux déchets, le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE), le Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE), le permis d'environnement et les contrôles obligatoires des installations, etc. Le suivi des différentes réglementations est assuré par la constitution d'un registre des réglementations applicables et par la réalisation d'audits réguliers de conformité réglementaire. Les Comités se conforment à l'ensemble des réglementations auxquelles ils sont soumis.

En cas d'accident ou d'incident de nature à porter préjudice à l'environnement ou à la santé et à la sécurité des personnes, les Comités informeront immédiatement Bruxelles Environnement et la commune du lieu d'exploitation.

6. DOCUMENTS ANNEXES

6.1 Politique environnementale



Comité économique
et social européen



Comité européen
des régions

Politique environnementale du Comité économique et social européen et du Comité européen des régions

Conformément à l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'environnement, le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité européen des régions (CdR) ont entrepris de mettre en œuvre un système de management environnemental respectant les exigences du règlement EMAS.

Ce système de management environnemental bénéficie du soutien du comité de direction EMAS et tout particulièrement des secrétaires généraux, qui sont les garants de la prise en compte de l'environnement sur le plan stratégique, organisationnel et de la gestion.

Cet engagement en faveur de l'environnement doit se traduire par des actions concrètes appuyées par des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

D'un point de vue général, le système de management environnemental doit permettre:

- de s'assurer du respect des législations environnementales applicables dans les lieux où il est implanté;
- d'assurer la prévention des pollutions;
- d'améliorer en permanence l'impact environnemental des activités du CESE et du CdR;
- de mobiliser et de faire participer activement l'ensemble de leur personnel.

Plus particulièrement, le système de management environnemental des Comités doit leur permettre de concrétiser les engagements suivants:

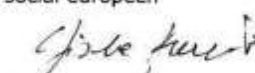
- réduire leur consommation de gaz, d'électricité et d'eau;
- encourager une utilisation raisonnable et responsable du papier;
- encourager les marchés publics durables dans leurs procédures;
- réduire l'utilisation de plastiques dans leurs activités;
- encourager une alimentation durable et de saison et lutter contre le gaspillage alimentaire, y compris grâce aux dons;
- rendre leurs événements plus respectueux de l'environnement et plus durables;
- réduire le volume des déchets produits et en améliorer le tri;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par leurs opérations et activités administratives;
- promouvoir une mobilité durable auprès du personnel pour ses déplacements quotidiens;
- encourager la diversité biologique en ville;
- informer et sensibiliser leur personnel et leurs membres et encourager la participation du personnel à la mise en œuvre du système de management environnemental. Cette sensibilisation peut également revêtir la forme d'une participation à des initiatives régionales ou internationales.

La réalisation de ces engagements est l'affaire de tous les membres de l'encadrement et du personnel du CESE et du CdR et sera coordonnée par le service opérationnel EMAS. Les membres, le personnel et les contractants du CESE et du CdR, ainsi que toute autre partie intéressée ou tout autre tiers concerné, sont informés de la présente politique environnementale.

Bruxelles, **30 NOV. 2022**


Comité économique et social européen


Christa Schweng
Présidente


Gianluca Brunetti
Secrétaire général

Comité européen des régions


Vasco Alves Cordeiro
Président


Petr Bližkovský
Secrétaire général

6.2 Description des aspects environnementaux significatifs

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
Énergie (gaz et électricité)			Consommation d'électricité	Améliorer les performances de l'ensemble des installations techniques	Unité Infrastructures	À faire	2025
	Production d'électricité		Consommation d'électricité	Installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires	Unité Infrastructures	À faire	2025
	Chauffage		Consommation d'électricité	Remplacement des chaudières et/ou des unités de refroidissement classiques existantes par des pompes à chaleur	Unité Infrastructures	À faire	2025
			Consommation d'électricité et de gaz	Mise en œuvre de la législation PLAGE de Bruxelles-Capitale (plan local d'action pour la gestion énergétique) afin d'établir un plan d'action pour la réduction de consommation d'énergie.	Unité Infrastructures	En cours	2026
			Consommation d'électricité et de gaz	Audit technique (multidomains) de tous les bâtiments, complété par un audit environnemental conforme à une norme technique universelle (telle que la norme européenne NEN 2767, la certification BREEAM, la certification WELL, etc.), portant sur chacune des installations techniques et parties d'un bâtiment.	Unité Infrastructures	En cours	2023
	Éclairage	Type d'éclairage	Consommation d'électricité	Remplacement de l'éclairage classique par des LED et/ou un système de gestion de l'éclairage dans tous les espaces de bureaux, salles de réunion et de conférence.	Unité Infrastructures	En cours	2024
	Éclairage	Régulation de l'éclairage	Consommation d'électricité	Remplacement de l'éclairage conventionnel par des LED + installation de capteurs de	Unité Infrastructures	À faire	2025

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
				présence/absence dans les espaces hors bureaux (couloirs, escaliers, archives, parkings, locaux techniques, etc.).			
			Consommation d'électricité	Installation de compteurs électriques intelligents dans le bâtiment VMA.	Unité Infrastructures	À faire	2024
			Consommation d'électricité	Optimisation supplémentaire de la consommation d'électricité sur la base de l'analyse des données recueillies grâce aux compteurs électriques intelligents.	Unité Infrastructures	En cours	En continu
	Chauffage	Chaudières	Consommation de gaz	Remplacement des systèmes conventionnels de production de chaleur (chaudières) par des systèmes plus économes en énergie (pompes à chaleur).	Unité Infrastructures	À faire	2025
			Consommation de gaz	Installation de compteurs de gaz intelligents dans le bâtiment VMA	Unité Infrastructures	À faire	2024
			Consommation de gaz	Optimisation supplémentaire de la consommation de gaz sur la base de l'analyse des données recueillies grâce aux compteurs de gaz intelligents.	Unité Infrastructures	En cours	En continu
			Consommation de gaz	Étude de faisabilité de la mesure visant à réduire la consommation de gaz dans le but de pouvoir, à terme, chauffer les infrastructures sans gaz.	Unité Infrastructures	À faire	2025
Eau	Système de récupération de l'eau		Consommation d'eau	Installation d'un système de récupération de l'eau de pluie et d'une citerne à eau de pluie dans le parking du VMA.	Unité Infrastructures	En cours	2023
			Consommation d'eau	Réduction de la consommation des chasses d'eau.	Unité Infrastructures	Fait	2023

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
			Consommation d'eau	Installation de robinets d'eau avec détecteurs (là où ils manquent), de mousseurs de robinets et de pommeaux de douche économiques.	Unité Infrastructures	En cours	2023
			Consommation d'eau	Installation de compteurs d'eau intermédiaires intelligents dans tous les bâtiments	Unité Infrastructures	À faire	2024
			Consommation d'eau	Installation d'un système de récupération de l'eau de pluie et d'une citerne à eau de pluie dans le parking du JDE: arrosage du bambou et d'autres plantes d'intérieur à l'eau de pluie.	Unité Infrastructures	À faire	2025
			Consommation d'eau	Optimisation supplémentaire de la consommation d'eau sur la base de l'analyse des données recueillies grâce aux compteurs d'eau intelligents.	Unité Infrastructures	En cours	En continu
	Utilisation d'eau dans tous les bâtiments		Consommation d'eau	Sensibilisation: organisation de campagnes pour sensibiliser le personnel à la consommation d'eau.	Service EMAS	En cours	En continu Au moins une campagne tous les deux ans
Déchets	L'ensemble des activités des Comités		Réduction de déchets	Limiter la quantité de vaisselle jetable utilisée.	Unité Infrastructures, Service Restauration	En cours	En continu
	L'ensemble des activités des Comités			Participer à la Semaine européenne de la réduction des déchets.	Unité Infrastructures, Service Restauration	En cours	Annuellement
				Inclure des clauses sur la prévention des déchets dans les cahiers des charges correspondants.	Unité Infrastructures, Service Restauration	En cours	En continu
			Réduction de déchets	Prévenir et réduire les déchets, notamment le gaspillage alimentaire, lors des événements.	Unité Infrastructures, Service Restauration	À faire En suspens en raison de la COVID	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
			Réduction de déchets	Continuer à remplacer les systèmes d'impression sur papier (mesure informatique)	DIIT	En cours	En continu
			Réduction de déchets	Continuer à surveiller et à réduire le gaspillage alimentaire dans toutes les activités de restauration.	Unité Infrastructures, Service Restauration	En cours	En continu
			Tri des déchets	Améliorer le tri des déchets: analyser les erreurs et mettre en place des mesures correctives, en collaboration avec le service de nettoyage contractant.	Unité Infrastructures, MIP	En cours	En continu
				Tester l'utilisation de nouveaux points de tri sélectif dans tous les bâtiments.	Unité Infrastructures, MIP, Service EMAS	Fait	2023
				Installation à grande échelle de points de tri sélectif à chaque étage et dans les zones à forte fréquentation des bâtiments. Suppression des poubelles individuelles dans les bureaux.	Unité Infrastructures, MIP	Abandonné Revue de direction 2023	2025
				Sensibilisation: organiser des campagnes pour informer le personnel sur la manière de trier correctement.	Unité Infrastructures, Service EMAS	En cours	En continu
Papier			Réduire la consommation de papier de bureau	Maintien de l'organisation de réunions sans papier pour les membres du CESE et de l'impression des documents uniquement sur demande.	CESE, dir. A, unité A1 CESE, dir. B CESE, dir. C	En cours	En continu
	Impressions		Consommation de papier	Numérisation des différents <i>workflows</i> encore en papier.	Services divers au sein du CESE et du CdR	En cours	2025

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
			Consommation de papier	Établissement de factures électroniques par les contractants.	CESE et CdR, direction E	En cours	En continu
			Consommation de papier	Service médical: gestion des dossiers médicaux, des certificats médicaux et communication des résultats d'analyses sanguines via un logiciel externe pour les services médicaux.	CESE, direction E, unité E3-STA CdR, direction E, unité E3-STA	En cours	2023
				Mise en place d'une base de données électronique pour les séances d'information et les discours.	CdR, direction C CdR, direction D	En cours	2025
			Consommation de papier	Sessions plénières — réduction du nombre de dossiers pour les participants non membres (visiteurs, journalistes, etc.).	CdR, direction A, unité A2	En cours	2025
			Consommation de papier	Établissement de formulaires électroniques pour les réunions avec interprètes.	CdR, direction A, unité A2	En cours	2025
				Signatures électroniques.	Dir. A Dir. E DL DIIT	En cours	En continu
			Rationaliser l'impression de publications	Continuer à suivre les indicateurs et adopter des mesures correctives au besoin.	DL-IMP	En cours	En continu
	L'ensemble des Comités			Organiser des activités de sensibilisation destinées à l'ensemble du personnel.	DL-IMP, Service EMAS	En cours	En continu
Marchés publics durables	Achats verts	Appels d'offres pour l'achat de biens et services		Veiller à ce que la procédure de passation de marchés publics écologiques (MPE) soit dûment appliquée au sein de toutes les directions.	Unité Infrastructures, Service EMAS	En cours	En continu
				Classification des appels d'offres en fonction de leur incidence sur l'environnement.	Unité Infrastructures, Service EMAS	En cours	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
				Classification des marchés en fonction de leur caractère «vert» (à quel point le marché est-il écologique?)	Unité Infrastructures, Service EMAS	En cours	En continu
	Achats verts	Appels d'offres pour l'achat de biens et services		Actualiser la procédure afin d'inclure des critères de durabilité et de circularité dans les marchés publics et de mieux intégrer la politique de passation de marchés durables au sein des différents services et directions.	Unité Infrastructures, Service EMAS	En cours	2023
				Participer à des formations ciblées et/ou relayer les informations à leur sujet auprès des différents responsables des marchés publics, en fonction des thèmes abordés.	Unité Infrastructures, Service EMAS Autres services	En cours	En continu
	Achats verts			Créer et mettre à jour une base de connaissances intégrant des critères liés à l'environnement et à la durabilité pour chaque grande catégorie d'achats et de services au sein des Comités, en concertation avec les services concernés.	Unité Infrastructures, Service EMAS	À faire	2024
	Achats verts			Désigner, dans les directions/services chargés des marchés publics au sein des Comités, des personnes de contact en matière de marchés publics écologiques.	À confirmer	À faire	2023
	Achats verts	Appels d'offres pour l'achat de biens et services		Surveiller l'exécution des clauses environnementales.	Unité Infrastructures, Service EMAS	En cours	En continu
				Promouvoir les échanges de bonnes pratiques interinstitutionnelles.	Unité Infrastructures, Service EMAS	En continu	En continu
Voitures de service				Participer à un appel d'offres interinstitutionnel (ou lancer un appel d'offres propre) afin de	CESE, direction A, unité A2-CIP	En cours	2030

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
				disposer d'un parc de véhicules à émissions nulles avant 2030.	CdR, direction A, unité A3		
Alimentation	Restauration	Cantine et cafétérias		Mise en place d'un suivi des exigences environnementales du contrat.	Unité Infrastructures, Service restauration	En cours	En continu
	L'ensemble des Comités			Poursuivre et améliorer la communication sur l'alimentation durable à l'attention du personnel.	Unité Infrastructures, Service restauration	En cours	En continu
	Restauration	Cantine et cafétérias		Saisonnalité: une moyenne annuelle d'au moins 63,5 % de légumes de saison pour l'offre en libre-service.	Unité Infrastructures, Service restauration	En cours	2025
	Restauration	Cantine et cafétérias		Produits issus du commerce équitable: maintien de la part de produits issus du commerce équitable pour les bananes, le quinoa, le boulgour, les graines, la canne à sucre, le café, le chocolat et l'ananas.	Unité Infrastructures, Service restauration	En cours	2025
	Restauration	Cantine et cafétérias		Gaspillage alimentaire: continuer à utiliser et à améliorer les outils de mesure du gaspillage; parvenir à moins de 10 % de gaspillage alimentaire à la cantine.	Unité Infrastructures, Service restauration	En cours	En continu
	Restauration	Cantine et cafétérias		Dons alimentaires: relancer en 2023 le projet mis en suspens depuis 2020 du fait de la pandémie et des restrictions connexes.	Unité Infrastructures, Service restauration	À faire	En continu
Événements durables				Étudier les possibilités de calculer l'empreinte carbone des événements.	Unité Infrastructures, Service EMAS	À faire	2024
				Prévenir et réduire le gaspillage occasionné lors des manifestations. Améliorer le tri des déchets.	Unité Infrastructures, Service restauration	En cours	En continu
				Sensibiliser les partenaires internes et externes organisant des événements dans nos locaux.	Dir. A, unité A2 CIP, CESE Dir. D, unité D2 VIP, CdR	En cours	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
	Restauration	Buffets		Surveiller les statistiques sur le gaspillage alimentaire occasionné lors des événements.	Unité Infrastructures, Service restauration	En cours	En continu
				Actualiser le guide des événements durables et en faire la promotion.	Unité Infrastructures, Service EMAS	Fait	2023
Déplacements du personnel	Déplacements du personnel	Utilisation de la voiture et des moyens de transport	Émissions de CO ₂ , consommation de matières premières, augmentation du trafic, production de bruit	Mettre en œuvre les actions prévues dans notre plan de déplacements d'entreprise (PDE) pour la période 2021-2023.	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	En cours	2023
			Émissions de CO ₂ , consommation de matières premières, augmentation du trafic, production de bruit	Organiser des actions de sensibilisation (obligatoires) du personnel à la mobilité douce («Foot/Bike Day», Semaine de la mobilité).	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	En cours	En continu
			Émissions de CO ₂ , consommation de matières premières, augmentation du trafic, production de bruit	Actions de communication pour augmenter l'effet des mesures proposées au personnel quant aux divers autres modes de déplacement existants. Actualisation permanente des pages intranet consacrées à la mobilité.	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	En cours	En continu
				Organiser des actions de sensibilisation spécifiques pour les piétons et les personnes pratiquant le covoiturage.	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	En cours	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
				Maintenir les installations destinées aux cyclistes: maintenir et améliorer, si possible, les équipements et les places disponibles pour les vélos dans les parkings. Accroître le nombre de cyclistes, surtout au printemps et en été.	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	En cours	En continu
				Vélos de service: faciliter leur emploi. Diffuser les informations sur les pages intranet.	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	En cours	En continu
				Augmenter le plafond de remboursement annuel pour les billets de train, en passant de 60 km à 100 km.	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	Fait (pour le CESE) À faire (pour le CdR)	2023
				Préparer et lancer le prochain plan de déplacement d'entreprise pour 2024-2026 en s'appuyant sur les expériences tirées de notre politique de mobilité actuelle et en prévoyant des actions innovantes.	Coordinateurs «Mobilité» du CESE et du CdR	En cours	2023
Biodiversité				Évaluer l'existant (inventaire des espaces/zones potentiellement concernés) dans les locaux des Comités et aux alentours. Recenser les actions qui pourraient être mises en œuvre d'ici à 2024 et au-delà.	Secteur GEP Service EMAS	En cours	2023
	Entretien des toitures et espaces verts	Toitures et espaces verts	Promotion de la biodiversité urbaine	Toitures végétales: examiner la possibilité d'accroître la biodiversité (variétés de plantes) sur les toitures végétales du JDE et du BVS afin de fournir un habitat et une source de nourriture à de nouvelles espèces, en particulier des insectes pollinisateurs.	Secteur GEP Service EMAS	En cours	2023
				Projet de jardin communautaire.	Service EMAS,	En cours	En continu

Thème	Activité	Aspect	Impacts	Détail des actions	Acteurs	État	Délai
					Participation volontaire du personnel		
				Réinstallation des ruches sur le toit du bâtiment JDE en tenant compte des circonstances propres aux Comités.	Secteur GEP Service EMAS	En cours	2023
				Organiser des activités de sensibilisation et accroître la participation du personnel sur les questions liées à la protection de la biodiversité.	Service EMAS	En cours	En continu
				Aménagement d'un nouvel espace extérieur (bâtiment VMA).	Secteur GEP	En cours	En continu
Empreinte carbone			Réduction des émissions CO ₂	Optimiser les espaces de bureaux.	DL-INFRA-PI	À faire	2030
			Réduction des émissions CO ₂	Développer la participation à distance du personnel en améliorant les installations de vidéoconférence.	Dir. A — Services de conférence des deux Comités, Unité Infrastructures, DIIT	En cours	2030
			Réduction des émissions CO ₂	Améliorer les pratiques et les règles en matière de télétravail.	Dir. E	En cours	2030
			Réduction des émissions CO ₂	Promouvoir des menus à faible intensité de carbone dans les cantines et lors des événements.	Service Restauration	En cours	2030

Les aspects indirects jugés significatifs sont les suivants:

- l'achat de produits de nettoyage;
- les déplacements du personnel (PDE).

Ces impacts indirects sont évalués comme significatifs ou non significatifs selon la même méthode que les impacts directs.

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61092232**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale 2023 – données 2022 de l'organisation

**Comité économique et social européen –
Comité européen des Régions** portant le numéro d'agrément **BE-BXL-27**

sis à

**Rue Belliard, 99 - 101
1040 Bruxelles
Belgique**

et utilisé pour:

**L'ensemble des activités du personnel du CESE et du CdR exercées dans les bâtiments :
Jacques Delors - JDE, Bertha von Suttner - BvS, REM - rue du Remorqueur – REM, rue Belliard
100 - B100, et VMA, Van Maerlant - Rue Van Maerlant 2**

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2023 – données 2022 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **11 EA 069d**

Date de délivrance: **21 août 2023**



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys

Président de la Commission de Certification



La prochaine mise à jour de la déclaration environnementale sera publiée en juillet 2024.
La prochaine déclaration environnementale complète sera publiée en juillet 2026.

© Union européenne, 2023

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies et illustrations est soumise à une autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur:

p.11: photo du bâtiment JDE — ©Art & Build architects